**VENDREDI 22 MARS 2024 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1775
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne




# Toujours sur la brèche !



Manifestation au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (notre photo), réunion sur l'application de la loi Égalim avec le Préfet de Région : le monde agricole poursuit le travail de fond destiné à faire avancer la résolution des dossiers qui motivent la colère du moment. En parallèle, le ministère de l'Agriculture dévoile les grandes lignes d'une simplification toujours attendue, et sur laquelle la Commission européenne demande leur avis aux agriculteurs…

*PAGES 03, 04, 09 ET 10.*




Chambre d'agriculture de l'Yonne

P.05

ACTUALITÉS

## Déclaration Pac // Gagner en sérénité avec les Chambres d'agriculture



L. Jung / Terres Inovia

P.11

PRODUCTIONS

## Cultures // Les 7 règles d'or pour réussir les semis de tournesol



P.15

PRODUCTIONS

## Élevage // Parcours professionnel : l'appel du terrain

Encarts : Demetter/Delta Force (sur certains cantons) ; Bazolles Motoculture/Horizon vert (sur certains cantons)






# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ACTION SYNDICALE : UN ULTIMATUM POUR LA RÉGION

.05 TÉLÉDÉCLARATION PAC : GAGNER EN SÉRÉNITÉ

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE : LA VOLONTÉ DE CONSOMMER LOCAL

.07 NUISIBLES : DES AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES POUR LES PRÉLÈVEMENTS

.08 TROPHÉES DE L'AGRICULTURE : ILS REVIENNENT

## ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE // EUROPE

.09 SYNDICALISME : UN POINT SUR ÉGALIM AVEC LE PRÉFET DE RÉGION

.10 ADMINISTRATION : MISE EN PLACE DE PERMANENCES DÉPARTEMENTALES

## PRODUCTIONS // CULTURES

.11 TOURNESOL : LES 7 RÈGLES D'OR POUR RÉUSSIR LES SEMIS

.12 MALADIE SUR BLÉ: QUEL NIVEAU DE RISQUE EN SORTIE D'HIVER?

.14 ÉPANDAGE : LE POINT SUR LA RÉGLEMENTATION ET LE MATÉRIEL

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.15 PARCOURS PROFESSIONNEL : L'APPEL DU TERRAIN

## PRODUCTIONS // VIGNE

.16 ENTRETIEN DU COUVERT : TESTER DES ALTERNATIVES

## PRODUCTIONS // DÉVERSIFICATION

.17 VOLAILLES : DES (VRAIS) ŒUFS POUR LES COLLÉGIENS

## RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL // ENVIRONNEMENT

.18 CINÉMA : UN AUTRE REGARD SUR LE MONDE

.19 TRAVAIL DE MÉMOIRE : PARTAGER LA VIE

.20 PREMIÈRES ASSISES DE L'EAU : UNE STRATÉGIE POUR L'AVENIR

## SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

## MAGAZINE // PATRIMOINE // LOISIRS

.30 DÉCOUVERTE : JARDIN VAVILOF, L'INTERNATIONALE VÉGÉTALE

.31 JA DE CÔTE D'OR : ÇA VA ENVOYER DU LOURD





# // LE DESSIN

# // EN BREF

## **Agrivoltaïsme** Le contrôle des installations précisé dans un projet d'arrêté

Issu de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (Aper) du 10 mars 2023, un projet d'arrêté est mis en consultation jusqu'au 5 avril. Le texte porte notamment sur le contrôle des installations agrivoltaïques, d'une part, et des installations photovoltaïques n'apportant aucun service à la parcelle, d'autre part. Pour ces dernières, deux rapports sont prévus (l'un préalable à la mise en service, l'autre en sixième année), afin de garantir notamment la compatibilité avec une activité agricole et la réversibilité. Concernant les installations agrivoltaïques, le texte définit les modalités de contrôle selon : le rapport initial qui sert à définir « le besoin agricole identifié ainsi que le service direct apporté » et à fixer les références permettant d'apprécier l'évolution de la production agricole ; les rapports de suivi qui visent à partager les valeurs de rendements et du revenu, ainsi que conclure sur le caractère agrivoltaïque ou non de l'installation. Par ailleurs, le texte définit le montant forfaitaire des garanties financières. Au démantèlement en fin d'exploitation, un rapport doit permettre d'attester du maintien des qualités agronomiques de la terre.

## **Prairies** Les fortes pluies retardent la mise au pâturage dans de nombreuses régions

D'après la note agro-climatique du mois de mars publiée par l'Institut de l'élevage (Idele), les fortes pluies de ces dernières semaines ont retardé la mise au pâturage des animaux dans la plupart des régions françaises. Même si la pousse de l'herbe est normale dans la majorité des territoires, la faible portance des sols ne permet pas de sortir les animaux aux champs. En Nouvelle-Aquitaine, les sols sont *« gorgés d'eau »*. *« Les animaux pourront potentiellement être mis à l'herbe à la fin du mois de mars si la météo est favorable »*, indique la publication. Même scénario en Bretagne, où *« la mise à l'herbe est très délicate avec des troupeaux qui marquent même les prairies aux systèmes racinaires denses »*. En Normandie, la région a été *« bien arrosée cet hiver »* et la mise à l'herbe est aussi retardée. Les éleveurs devront se montrer réactifs pour *« ne pas se faire complètement déborder par l'herbe »*. Dans les Hauts-de-France, région touchée par d'importantes inondations, *« les éleveurs sont encore loin de la mise à l'herbe »*. En revanche, en Auvergne-Rhône-Alpes, la pousse est précoce cette année et les éleveurs commencent la mise à l'herbe. Idem en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie, où les températures douces ont favorisé un redémarrage précoce de la pousse.

## **Eau/« bas intrants »** L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse débloque 1,30 M€

Dans un communiqué du 18 mars, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) annonce le financement de 21 projets (pour un montant de 1,30 M€), qui permettent, en majorité, de restaurer tant l'équilibre quantitatif que qualitatif de l'eau. Si les filières les plus représentées sont celles des grandes cultures (céréales, légumineuses), quelques filières *« innovantes »* sont également soutenues (miscanthus, chanvre, millet vivace, pistache, fruits exotiques). Selon l'agence de l'eau RMC, ces dernières peuvent être implantées sur des aires d'alimentation de captage d'eau potable *« en raison de leur potentiel bas niveau d'intrants »*. Dans les Pyrénées-Orientales, où la viticulture et les cultures traditionnelles sont particulièrement touchées par la sécheresse, l'agence débloquera par exemple 53 000 € pour soutenir une étude sur la faisabilité économique et technique d'une culture de pistachiers *« adaptée aux changements climatiques et à bas niveau d'intrants »*. Dans l'Isère, ce sont les cultures du miscanthus et du millet vivace qui seront soutenues, à hauteur de 83 300 €. *« Ces cultures sont des graminées pérennes, ne nécessitant pas de pesticides, car elles ne sont pas sensibles aux ravageurs et ont un fort pouvoir couvrant »*, souligne notamment l'agence de l'eau RMC.

# // EN IMAGE

## **Pesticides** Méthode et réflexion avant de passer à l'action


Cheick Saidou / agriculture.gouv.fr

La ministre déléguée à l'Agriculture, Agnès Pannier-Runacher, a lancé le 15 mars un cycle de réunions *« Solutions et alternatives aux produits phytosanitaires interdits »*. L'objectif est *« de répondre aux difficultés rencontrées par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures »*. En réalité, cette première réunion a surtout été l'occasion de présenter la manière dont ces travaux allaient être conduits, a indiqué le ministère de l'Agriculture lors d'un brief à la presse. Ces travaux sont *« complémentaires de ceux réalisés dans le cadre d'Écophyto »*, précise-t-on dans l'entourage de la ministre. L'objectif des réunions qui se dérouleront sur un rythme hebdomadaire est de *« regarder dans le détail quelles sont les surtranspositions (phyto, ndlr) éventuelles (…) et trouver des solutions pour 2024 »*. Pour le ministère de l'Agriculture, il n'est pas question de revenir sur les interdictions déjà prononcées. Ces réunions réunissent notamment les représentants des agriculteurs, les instituts techniques concernés (Inrae, Anses…), en lien avec la commission des usages orphelins.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

**Éditeur :** SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
**Associés principaux :** FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
**Tirage moyen par numéro :** 6200 ex.
**Abonnement annuel :** 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
**Imprimeries :** Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
**Origine du papier :** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées :** 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
**Rédaction :** redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
**Publicité** : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

# Marc Fesneau précise son plan d'action

**Jachères, contrôle unique, droit à l'erreur, échelle des peines, Loi d'orientation agricole… Dans un entretien accordé à Agra presse, le ministre de l'Agriculture fait le point sur l'avancée du chantier de « simplification » lancé par le Gouvernement depuis plusieurs semaines.**



Le 3 avril 2023, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau était en visite dans une exploitation agricole de la Nièvre : *« Nous voulons trouver le moyen d'éviter de multiplier les contrôles, par exemple sur la Pac entre l'animal et le végétal ».*

**Où en êtes-vous du chantier des « simplifications » lancé en janvier par le Président de la République – bien accéléré par les manifestations de février des agriculteurs ?**

**Marc Fesneau :** *« Dans ce dossier, nous avons trois niveaux d'action. Le premier est européen. Le 15 mars nous avons eu des réponses de la Commission européenne à plusieurs de nos demandes, qu'il s'agisse du droit à l'erreur, des prairies, des rotations ou des jachères. Le ministère a été très actif en amont pour faire des propositions à la Commission. Ces choses-là, il y a un an et demi, personne ne voulait en parler. On nous disait qu'il était impossible de modifier l'acte de base de la Pac, dans ces délais. À l'issue du Conseil des ministres de l'Agriculture européens de février, nous étions d'ailleurs inquiets. Avec le ministre espagnol puis 20 de nos collègues (sur 27), nous avons demandé un calendrier, pour une procédure qui modifierait plusieurs aspects de l'acte de base. Une quinzaine de jours seulement après, c'est ce qu'elle s'apprête à faire et c'est une bonne nouvelle ».*

**Si Bruxelles proposait de rendre les jachères optionnelles comme pressenti, supprimeriez-vous l'obligation faite aux exploitations françaises ?**

**M.F. :** *« Évidemment. Si nous appliquions l'obligation, nous serions incohérents. Étant ceux qui ont initié cette demande qu'on lève obligation, ce serait absurde de ne pas l'appliquer. C'est la prolongation de la dérogation obtenue en 2024, jusqu'en 2027. Et nous valorisons déjà la présence de jachère dans l'une des voies d'accès aux écorégimes ».*

**L'autre échelon, c'est le national. Avec la Loi d'orientation agricole (LOA) à venir et la loi Pacte 2. Quel est le calendrier ?**

**M.F. :** *« Les professions s'impatientent sur cet échelon, je peux l'entendre mais la loi doit être examinée par le Conseil d'État - c'est en cours -, puis présentée en Conseil des ministres, le 29 mars. À l'Assemblée, la commission débutera autour du 30 avril, et en séance le 13 mai. Tout ce qui relève d'une modification législative et s'avère prêt à être adopté sera inclus dans la LOA : je pense à la fusion des régimes applicables aux haies, à l'accélération des recours sur les projets d'eau ou les bâtiments d'élevage, ainsi qu'à la révision du quantum des peines. Au sujet de l'échelle des peines, nous avons mis, dans la loi, ce que nous appelons une accroche. Il s'agit d'inscrire dans un premier temps une ordonnance, puis de l'écrire, le temps de l'examen parlementaire. Nous avons encore besoin des résultats d'une mission d'inspection. Inscrire dans le projet le principe d'une ordonnance ne vise donc pas à court-circuiter le Parlement, avec lequel nous travaillerons sur la future rédaction. Sur le fond, l'objectif est de simplifier. Si vous arrachez 20 mètres de haies aujourd'hui et qu'on vous contrôle, vous risquez cinq ans de prison, vous pouvez passer devant le procureur, parfois après une garde à vue, pour aboutir la plupart du temps sur un classement sans suite ou une amende. Nous essayons d'aboutir plutôt à un régime d'amende et de réparation. On ne va pas mettre un paysan en prison parce qu'il a arraché 10 mètres de haies. C'est disproportionné, cela génère une forme d'impuissance publique, ça manque de pédagogie et tend les relations avec les corps de contrôle, dont l'OFB. Enfin, ça embolise la justice. Le troisième sujet de simplification, ce sont les formulaires, la relation quotidienne avec les usagers agricoles. J'ai demandé à tous les opérateurs de l'État de faire des propositions de simplifications des process et formulaires. Le travail est en cours. Par exemple j'ai demandé une simplification des formulaires Pac de demandes d'indemnisation sur les mesures liées à la prédation du loup ».*

> *« On ne va pas mettre un paysan en prison parce qu'il a arraché 10 mètres de haies »*

**Vous aviez aussi lancé des réflexions au niveau des préfectures. Où en est-on ?**

**M.F. :** *« Le Premier ministre avait demandé à avoir des remontées de la part de nos services préfectoraux, qui ont recueilli plus de 3 000 contributions, émanant à la fois des services et des syndicats. J'ai dit à mes services : sentez-vous libres de dire ce qui ne marche pas. Dites-le ! Sans frein ! Nous avons organisé ce travail en 300 thèmes que nous sommes en train de passer au crible. Il est par exemple question du contact avec l'usager. Vous avez un problème sur votre dossier Pac, la DDT n'est pas forcément en capacité de vous répondre car elle n'a pas les éléments pour le faire. Est-ce lié à la première année de mise en œuvre ? On va regarder. Mais il y a besoin que l'usager ait une réponse à ses questions et que nous soyons rapides dans les réponses. Ce sont des choses qui sont extrêmement pratiques et concrètes ».*

**Où en sont les travaux sur la simplification du conseil stratégique sur les pesticides, dont la suppression « dans sa forme actuelle » a été annoncée par le Premier ministre. Et qu'en est-il de la séparation capitalistique ?**

**M.F. :** *« Nous avons suspendu le lien entre Certiphyto et conseil stratégique, le temps de regarder ce que peut être un conseil plus simple, plutôt intégré à Certiphyto, mais qui ne soit pas une usine à gaz. Concernant la séparation capitalistique, il y a des débats. On y travaille, avec les acteurs, pour trouver le point d'atterrissage ».*

**Quel sera le périmètre et en quoi consistera le « contrôle unique » annoncé par Gabriel Attal ?**

**M.F. :** *« L'objectif est de faire des propositions aux syndicats agricoles dans les semaines qui viennent. Nous voulons trouver le moyen d'éviter de multiplier les contrôles, par exemple sur la Pac entre l'animal et le végétal. N'oublions pas non plus que les régions ont la main sur certaines aides du second pilier et voudront exercer leur droit de contrôle. Nous sommes dans les périmètres principalement du ministère de l'Agriculture et de la Transition écologique, hors contrôles sur procédure judiciaire. On ne parle pas de quelqu'un qui aurait enfreint sciemment la loi. L'idée est qu'une exploitation ne puisse pas avoir plusieurs contrôles par an. Il faut éviter ce qui parfois est vécu comme une forme de harcèlement ».*

**De même, en quoi consistera le « droit à l'erreur » annoncé par le Président de la République ? On se souvient d'une annonce similaire faite au début de son premier mandat…**

**M.F. :** *« Effectivement, le droit à l'erreur a été mis en œuvre pour la première fois en 2023 dans le cadre de la réforme de la Pac. Nous vérifions, après cette première année de mise en œuvre qu'il est bien appliqué, dans toutes les réglementations et dès que possible. Mais nous devrons aller plus loin ».*

**Pourquoi avoir choisi de ne plus intervenir que sur la conformité des arrêtés d'extension des accords interprofessionnels, alors que la jurisprudence a récemment confirmé que vous pouviez intervenir sur le fond ?**

**M.F. :** *« C'est une simplification. Tout le monde connaît l'importance des interprofessions, et l'intérêt qu'il y a à les laisser prospérer sans qu'elles ne soient placées sous la vigilance trop lourde de l'État. C'est une philosophie de la confiance faite aux interprofessions et une incitation aux filières à se constituer comme telles ».*

**D'ici l'examen de la LOA, aurez-vous mûri sur certaines mesures que vous pourrez ajouter en séance ?**

**M.F. :** *« Nous avons en effet d'autres sujets de simplification qui pourraient naître. Nous verrons aussi s'il y a des ajouts à faire sur la question foncière. Il y a une envie dans tous les groupes parlementaires. On va regarder avec eux. En plus des mesures du projet de loi, il pourra aussi y avoir des initiatives parlementaires via des Propositions de projet de loi (PPL) sur la question des phytosanitaires ; les drones, peut-être la séparation capitalistique ».*

**Faudra-t-il une autre loi foncière dédiée, après la LOA, pour aborder la question du statut du fermage, et du développement de la délégation complète ?**

**M.F. :** *« D'abord, je ne souhaite toujours pas ouvrir la porte à une révision du statut du fermage dans la LOA. Ouvrir cette porte, c'est mettre à mal le statut du fermage. C'est un des rares éléments de compétitivité de la ferme France. On remettrait en cause l'un des fondements des lois Pisani. Concernant le foncier, je pense que l'on a plutôt besoin, dans le cadre réglementaire actuel, de regarder s'il faut étoffer certaines choses, autour de la loi Sempastous, pour faire en sorte que l'intention du législateur, qui était d'éviter la délégation et que se constituent des structures qui échappent au contrôle des structures, s'applique – plutôt que de lancer une loi foncière ad hoc. Mais les parlementaires sont libres ».*

Propos recueillis par Mathieu Robert

// ACTION SYNDICALE

# 21 Un ultimatum pour la Région

**Une délégation FDSEA-JA21 s'est rendue vendredi devant le Conseil régional à Dijon : des « comptes » ont été demandés, car la situation n'évolue pas depuis l'action syndicale de la fin d'année.**



Trois mois jour pour jour après l'action du 15 décembre, la FDSEA et les JA de Côte-d'Or sont revenus devant les locaux de la Région à Dijon.

15 décembre-15 mars : trois mois jour pour jour. La FDSEA et les JA de Côte-d'Or sont revenus devant les locaux de la Région, à Dijon, pour *« demander audience »*. *« On nous avait promis des comptes-rendus réguliers sur l'avancée des dossiers. Force est de constater qu'il n'y a aucun suivi, rien n'avance dans le PCAE et les aides à l'installation »*, déplore Jacques de Loisy, président de la FDSEA21. Celui-ci poursuit : *« dans le même temps, des exploitations ne sont pas à jour dans le paiement de leurs factures ou de leurs cotisations sociales, cette situation est inadmissible »*. Antoine Carré, secrétaire général adjoint, informe que 800 dossiers ont bel et bien été instruits à la DDT : *« Nous pourrions nous en réjouir, sauf qu'une convention avec la Région bloque à nouveau les paiements ! À chaque fois qu'il y a une problématique, la Région n'est jamais très loin… Ce n'est plus une impression : nous sommes pris pour des cons ! »*.

En l'absence d'interlocuteur *« haut gradé »* lors de cette rencontre, Baptiste Colson, président de JA21, a posé un ultimatum à la Région, avec l'ensemble de la délégation agricole : *« Nous voulons une réponse dès le début de la semaine prochaine. Il nous faut des contacts, des éléments concrets pour avoir de la visibilité. Si ce n'est pas le cas, nous envisagerons une mobilisation plus importante »*. Antoine Carré va étudier, en parallèle, *« toutes les actions qui peuvent être menées avec la Commission européenne »* : *« il est tout de même question d'argent venant de l'Europe, à destination des régions… Si nous pouvons aller au pénal, au tribunal administratif ou autre, nous le ferons. Cette situation est inacceptable. Nous allons étudier cela avec notre service juridique »*.

AG

## « Rien depuis 2022 ! »



**Aude Guillier avait fait le déplacement depuis Rouvres-sous-Meilly. Cette jeune femme s'est installée le 1er janvier 2022 et a aussitôt sollicité le PCAE pour une rénovation d'un bâtiment. Mais pas le moindre euro ne lui a été versé depuis deux ans : *« J'avais fait une demande pour un acompte en octobre 2022 et le reste en janvier 2023, je n'ai toujours rien perçu. Il y a deux mois, j'ai eu un interlocuteur qui m'a informée que mon dossier était repris par la DDT, mais je ne sais pas ce qu'il devient depuis. Oui, le temps est long ! »*.**

*Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr*

// CITÉ DES CLIMATS ET VINS DE BOURGOGNE

# 21 Cette fois, c'est le rythme de croisière

**En présentant sa saison 2024, la Cité, qui regroupe les sites de Chablis, Beaune et Mâcon, s'affirme comme un lieu apte à satisfaire le grand public et les connaisseurs.**

Huit mois après son ouverture, c'est déjà l'heure d'une nouvelle saison pour la Cité des Climats et du vin de Bourgogne. Rappelons qu'il s'agit en fait de trois sites, basés à Chablis, Beaune et Mâcon. Début mars, c'est à Beaune qu'était donc présentée la saison 2024 de la Cité, première saison « de plein exercice » pour un ensemble muséographique qui mêle l'approche pédagogique des vins de Bourgogne, leur dimension patrimoniale et touristique, historique, mais aussi le vin « plaisir » avec de nombreuses dégustations et des ouvertures sur l'apprentissage de la dégustation. Avant de présenter les grandes lignes de cette nouvelle saison, il fut d'abord question de dresser un bilan : Benoît de Charette, président de la structure, s'est félicité du fait que la Cité *« ratisse large, attirant autant le grand public que des visiteurs plus aguerris au monde du vin, et, par définition, plus difficiles à étonner »*. Les dirigeants de la structure, et notamment son directeur Olivier Le Roy, mettent aussi en exergue le poids du mécénat privé dans le fonctionnement budgétaire de la Cité, qui constitue un bon complément aux financements des collectivités : cette forme de mécénat atteignait 5,5 millions d'euros au 1er janvier. Une somme qui a permis de financer des opérations de scénographie.

### Objectif : 180 000 visiteurs

Les possibilités de privatisation d'une partie des sites, que ce soit à Beaune, à Mâcon ou à Chablis, ont reçu un bon accueil, avec un total de plus de 200 événements organisés depuis l'ouverture, dont 130 à Beaune. Elles sont, elles aussi, une source de rentrée d'argent. *« Nous parvenons à la fois à conquérir le grand public et à étonner le connaisseur »* soulignait Benoît de Charette. Entre mai et fin décembre 2023, les trois sites de la Cité ont accueilli 55 000 visiteurs. L'objectif, à l'horizon de 2/3 ans est d'atteindre un rythme de croisière fixé à 180 000 visiteurs par an. Le site de Beaune reste ouvert toute l'année, à la différence de ceux de Chablis et Mâcon, fermés de novembre à mars. À ce jour, les chiffres montrent que 53 % des visiteurs sont originaires de Bourgogne-Franche-Comté. L'un des principaux objectifs fixés à l'équipe commerciale sera, en 2024, de faire porter son effort vers les groupes. Parmi les facteurs d'attractivité, l'École des vins figure en bonne place et sera particulièrement mise en lumière puisque 2024 marquera le cinquantenaire de sa création.




Lors de la présentation de la saison 2024, le 7 mars à Beaune avec Benoît de Charette, président de la Cité des Climats et vins de Bourgogne (à gauche), et Olivier Le Roy, son directeur.

Berty Robert

// TÉLÉDÉCLARATION PAC

# Gagner en sérénité

**Gagner du temps, se rassurer, optimiser ses aides Pac, vérifier la conformité de sa déclaration… Les agriculteurs ont de nombreuses raisons de faire appel à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et bénéficier d'un accompagnement lors de leurs déclarations PAC 2024.**




Chambre d'agriculture de l'Yonne

**La Chambre d'agriculture de l'Yonne accompagne chaque année les agriculteurs dans leurs déclarations Pac.**

La période de déclaration Pac approche à grands pas. La campagne sera ouverte du 1er avril au 15 mai 2024. Dans ce contexte économique particulier, cette télédéclaration est essentielle pour l'exploitation des agriculteurs et nécessite attention et vigilance.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne, comme chaque année, accompagne toutes les exploitations du département pour leur déclaration PAC, avec une équipe d'experts dédiés. Les conseillers vérifient, avec les agriculteurs, le respect et l'optimisation de l'écorégime (nombre de points sur la voie des pratiques notamment) et le respect de la conditionnalité avec le taux de 4 % d'éléments favorables à la biodiversité. Les conseillers accompagnent individuellement chaque agriculteur lors d'un rendez-vous, ou en formation en groupe, selon le souhait, et ce jusqu'à la signature électronique des dossiers.

## Une vraie aide pour les agriculteurs

Parmi les agriculteurs faisant appel aux services de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Philippe Lardin, céréaliers en AB à Pasilly. Depuis de nombreuses années, cet agriculteur n'hésite pas chaque année à faire sa déclaration PAC avec l'aide des conseillers de la Chambre. « *Les conseillers sont très réactifs avec les agriculteurs, ils sont vraiment là pour nous aider, nous accompagner. Je suis très satisfait de leurs services* », assure-t-il.

Alors, pourquoi choisit-il de faire appel à un organisme extérieur pour sa déclaration PAC ? « *On le voit encore cette année, il y a des directives qui ne sont pas totalement définies, notamment en ce qui concerne les jachères et les surfaces environnementales. C'est bien d'être épaulé ne serait-ce que pour ça. Certains textes sont, selon moi, ambiguës, je trouve qu'il est trop risqué de faire sa déclaration PAC seul, avec toutes les réglementations qu'il y a. Ce serait risquer une sanction en cas de contrôle pour une erreur faite dans la déclaration* », répond-il.

En le faisant avec un organisme comme la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Philippe Lardin se sent en sécurité. « *Pour nous, agriculteurs, cette période peut être une véritable angoisse. Le fait d'être épaulé par des gens compétents, c'est rassurant. L'an dernier, avec la réforme de la PAC, heureusement que je me suis appuyé sur la Chambre pour faire ma déclaration. Il y avait de nombreuses nouvelles règles à prendre en compte. Les conseillers m'ont bien aidé. Sans eux, j'aurais été encore plus angoissé que d'habitude* », rit-il. « *En passant par eux, on est sûr que la déclaration serait bien faite* », conclut l'agriculteur.

Pour plus de renseignements ou pour demander un devis concernant une prestation de service pour l'aide à la déclaration PAC, il suffit de contacter le 03 86 94 22 27.

**C. L. avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne**

// ENQUÊTE

# Une alimentation saine et locale

**Dans le cadre du programme «Mieux Manger pour tous», une enquête est réalisée par les Chambres d'agriculture de la Nièvre et de l'Yonne pour la Banque alimentaire de Bourgogne.**

Les Chambres d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre réalisent une enquête afin d'identifier et mettre en relation les producteurs de légumes frais et de légumes secs avec la Banque alimentaire de Bourgogne. Pour rappel, ce partenariat s'inscrit dans le programme « Mieux manger pour tous », dont la Banque alimentaire de Bourgogne est lauréate.

Ce programme a pour objectif d'améliorer l'accès à une alimentation l'accès à une alimentation saine et locale à tous les publics, dont les plus précaires.

Si la Banque alimentaire de Bourgogne peut se voir remettre des dons, le programme ouvre également la porte à l'achat de légumes déclassés («moches», hors calibres, etc.) mais aussi à des contrats entre agriculteurs et la banque alimentaire pour la production maraîchère.

L'enquête mise en place par les deux Chambres d'agriculture permettra d'identifier des personnes qui ont une sensibilité vis-à-vis de l'aide alimentaire et désireuses de créer un partenariat avec la Banque alimentaire.

Une fois les données récoltées et traitées par les Chambres d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre, l'enquête sera rendue publique. Les producteurs intéressés seront ensuite réunis par les deux structures dans le but de lancer un travail de partenariat avec la Banque alimentaire. Le même principe sera également suivi par les Chambres d'agriculture de Côte d'Or et de Saône-et-Loire.

**CM et CL**



Banque alimentaire de Bourgogne

**Plus d'informations sur le programme « Mieux Mangez pour tous » sur https://solidarites.gouv.fr/programme-mieux-manger-pour-tous**

## En chiffres

La Banque alimentaire en Bourgogne, c'est 285 bénévoles, 186 associations partenaires, 3 325 denrées collectées pour 72 000 bénéficiaires.

*Renseignements : Pour la CA 58 : Élora Petitgenet à elora.petitgenet@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 32. Pour la CA 89 : Déborah Colard à d.colard@yonne.chambagri.fr ou au03 86 94 22 19.*

## // EN SAVOIR +

**Pour répondre à l'enquête, suivez le lien suivant : https://forms.office.com/e/n0ajmvmTaY ou utilisez le QR Code ci-dessous**



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

# 89 La volonté de consommer local

**Le mercredi 13 mars, une rencontre a eu lieu entre des producteurs et des acheteurs de la restauration collective, à l'Amphi de Sens. Un événement organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec le Conseil départemental, dans le but de promouvoir l'alimentation locale.**



Les producteurs ont échangé avec les acheteurs de la restauration collective, lors de ce salon des producteurs, le mercredi 13 mars, à Sens.



Hugo Duchet sera disponible dès la mi-mai pour la récolte de seigle.

Le mercredi 13 mars a eu lieu la troisième édition du salon des producteurs locaux, dit aussi showroom des producteurs, la première à Sens. Cet événement, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec le Conseil départemental, avait pour but de faire se rencontrer des producteurs et des acheteurs de la restauration collective.

Comme l'a lui-même dit Étienne Henriot, élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et agriculteur à Saint-Clément, « *l'objectif à travers cela est de faire en sorte que l'alimentation locale se développe au sein de la restauration collective. Cela entre dans le cadre du PAT du nord de l'Yonne* ».

Et pour l'élu à la Chambre d'agriculture, cette rencontre prend un sens tout particulier dans la période actuelle. « *Lorsque l'on regarde les mouvements des agriculteurs ses dernières semaines, cela se place vraiment dans cette volonté qu'a le monde agricole, de chercher à mieux valoriser ses produits. Et de le faire localement. Toutes ces questions de valorisation et d'alimentation de proximité vont dans le sens des revendications qui ont pu être faites récemment* ».

## « On va continuer à faire des efforts »

Présent également, Paul-Antoine de Carville, maire de Sens, affirme que « *les collectivités doivent continuer à faire des efforts pour faire travailler les producteurs* ». « *Ici, à Sens, on essaye de travailler de plus en plus avec des cuisines intégrées dans nos écoles et nos crèches, en faisait travailler les producteurs locaux. Cela n'est pas forcément simple, car on a des coûts à maîtriser et des normes à respecter, mais on va continuer à faire cet effort* », assure-t-il. Ce que confirme Étienne Henriot. « *Lorsque l'on travaille avec la restauration collective, il y a une responsabilité différente à avoir, avec des normes à respecter pour cette dernière. Ce n'est pas toujours simple mais les producteurs qui étaient là ont cette volonté d'élargir la vente de leurs produits à ces établissements. Ça n'en sera que mieux pour nos enfants et ceux qui sont dans les hôpitaux et les Ehpad. Et nous, à la Chambre d'agriculture, on est là pour accompagner l'ensemble de ces opérations* », conclut-il.

Christopher Levé

// INITIATIVE

# 21 Venez « bosser » avec lui

**Un jeune agriculteur de Grancey-le-Château propose des tours de moissonneuse et de tracteur à toute personne souhaitant découvrir le métier.**

C'est en surfant sur internet qu'il a eu cette idée. « *Les agriculteurs qui veulent partager leur quotidien sont invités à s'inscrire sur moissonneuse.fr pour pouvoir être contactés par les internautes. Pour ma part, je me suis aussitôt lancé dans la démarche car j'ai toujours aimé communiquer sur nos activités* », lance Hugo Duchet, salarié au Gaec Clairotte à Grancey-le-Château. Ce jeune homme de 23 ans invite toutes les personnes intéressées à le contacter pour caler un rendez-vous : « *mon numéro est le 06 37 90 16 62. Cela va sans dire, c'est gratuit… Les travaux à découvrir seront particulièrement nombreux, ils s'échelonneront de la mi-mai avec la récolte de seigle pour la méthanisation jusqu'à la fin du mois d'octobre, avec les semis d'automne ! Nous ferons entre-temps de l'enrubannage, de l'ensilage, les foins et bien sûr les moissons. Nous avons un certain nombre de cultures dans des secteurs bien différents : les récoltes seront bien étalées dans le temps, cela multipliera les possibilités de rencontres et de partages* ».

## Important de communiquer

Hugo Duchet n'est pas fils d'agriculteurs mais a toujours eu la fibre du métier : « *je la tiens de mon oncle et des grands-parents qui, eux, étaient exploitants ! En ce qui concerne les études, j'ai suivi un Bepa, un CAP mécanique agricole puis un BPREA. Cela fait deux ans que je suis salarié sur l'exploitation de Nicolas, Frédéric et Pierre-Jean Clairotte qui, en plus du Gaec, gèrent une SARL avec des travaux en prestations. Une installation de ma part est programmée pour le début d'année prochaine, en individuel, sur une autre structure* ». Malgré son jeune âge, le Côte-d'orien est convaincu de l'utilité de communiquer : « *pas mal de personnes le font à leur échelle, je le fais déjà sur Tiktok avec quelques vidéos, mais sans réelles explications. Accueillir quelqu'un dans les machines permettra de répondre en direct à n'importe quelle question, technique ou non. Ce site moissonneuse.fr est très bien fait, il répertorie les agriculteurs inscrits selon leur territoire. Un agriculteur youtubeur très connu, David Forge, qui vient du département de l'Indre-et-Loire, en est à l'origine. Le site a été récemment relancé après plusieurs années de mise en sommeil, l'initiative est désormais reprise par Intercéréales afin de mettre en relation les agriculteurs et les citoyens* ».

AG



Hugo Duchet sera disponible dès la mi-mai pour la récolte de seigle.

// NUISIBLES

89

# Des autorisations exceptionnelles pour les prélèvements

**Afin de limiter les dégâts agricoles, le préfet de l'Yonne a décidé d'autoriser, sur demande, les prélèvements des sangliers et des oiseaux, hors période de chasse.**



Le préfet de l'Yonne a décidé de renouveler les mesures exceptionnelles de chasses particulières entre le 1er avril et le 31 mai.

Dans le but de limiter les dommages agricoles causés par les populations de sangliers, et sachant que les louvetiers ne peuvent satisfaire à eux seuls les demandes de régulation des exploitants, le préfet de l'Yonne a décidé, par arrêté préfectoral en date du 12 mars, de renouveler les mesures exceptionnelles de chasses particulières entre le 1er avril et le 31 mai, à un moment où les sangliers sont susceptibles d'occasionner des dégâts sur les cultures.

Ainsi, les détenteurs du droit de chasse, ou à défaut les exploitants agricoles, sont autorisés à procéder à des tirs à l'affût ou à l'approche, exceptionnellement en battue, deux heures avant le lever du soleil et jusqu'à deux heures après son coucher, uniquement sur des parcelles à rendement agricole. L'utilisation d'une source lumineuse est autorisée.

Pour ce faire, il est nécessaire de demander une autorisation préfectorale individuelle délivrée par la DDT, après avis de la fédération des chasseurs et de la Chambre d'agriculture.

## Corbeau freux, corneille noir et pigeon ramier

Concernant les oiseaux, l'arrêté ministériel du 3 août 2023 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, autorise la destruction à tir du corbeau freux et de la corneille noire entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars, au plus tard. Sur autorisation préfectorale, cette période peut être prolongée jusqu'au 10 juin, lorsqu'au moins un des intérêts mentionnés à l'article R.427-6 du code de l'environnement est menacé, et jusqu'au 31 juillet pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles.

Aussi, l'arrêté n° DDT/SEFREN/UFCP/2022/050 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts du troisième groupe autorise la destruction à tir du pigeon ramier entre la clôture spécifique de la chasse et le 31 mars sans formalité, et du 1er avril au 31 juillet sur autorisation préfectorale, pour protéger les intérêts agricoles.

Ces autorisations doivent être nominatives et individuelles.

C. L. d'après communiqué

### // EN PRATIQUE

**Dépôt des demandes**

• **Sanglier.**

Les demandes individuelles sont à déposer via ce lien : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2024-sanglier-yonne-demande-destruction ou via le QR code ci-dessous.

• **Corbeau freux, corneille noir et pigeon ramier.**

Les demandes sont à déposer via ce lien : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2024-oiseaux-yonne-demande-destruction ou via le QR code ci-dessous.

// DISPARITION

21

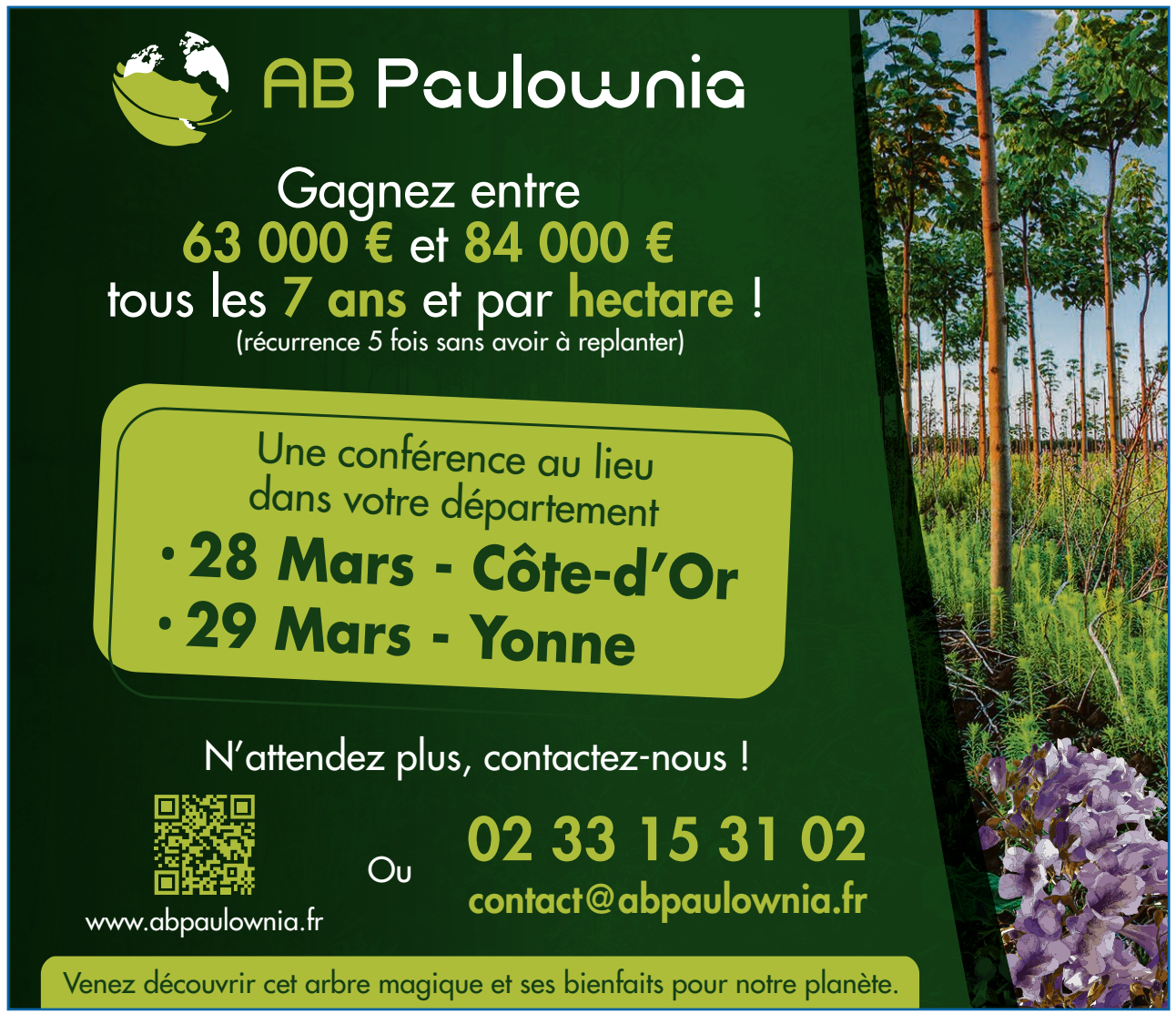
# Florence Thurel, co-dirigeante de Valagri



Nous avons appris le décès de Florence Thurel, survenu mi-février, des suites d'une maladie foudroyante, à seulement 52 ans. Mariée à Philippe et maman de Paul et Louise, elle codirigeait Valagri, la concession Fendt de Brazey-en-Plaine, aux côtés de son frère Régis et de sa sœur Edwige.

Par sa gentillesse et sa bienveillance, elle contribuait à l'ambiance familiale de l'entreprise, faisant l'unanimité auprès de ses collègues. Elle était l'organisatrice de nombreux évènements liés à l'activité de la concession, les clients se souviennent des ambiances conviviales des portes ouvertes, démonstrations ou visites chez Fendt.

La famille et les collaborateurs de Valagri ont été très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées et remercient sincèrement les clients et les fournisseurs.



// TROPHÉES DE L'AGRICULTURE

21

# Ils reviennent

**Une nouvelle cérémonie des Trophées de l'agriculture se profile en Côte-d'Or. L'édition 2024 est programmée le 11 avril.**

Ce sera la septième édition. Les Trophées de l'agriculture font leur retour jeudi 11 avril au palais des congrès de Dijon. Le *Bien public* et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, co-organisateurs de cette cérémonie, décerneront avec leurs partenaires dix nouveaux trophées, chacun d'entre eux mettra en lumière une innovation, un savoir-faire et/ou un engagement au service du monde agricole et viticole. Une table ronde mêlant cyclisme, agriculture et territoires sera proposée en début de soirée (19 heures) avec la participation de Christian Prudhomme, directeur du Tour de France. L'an dernier, le météorologue Louis Bodin avait proposé une conférence sur le climat. Pour rappel, cette cérémonie est gratuitement ouverte à tous les agriculteurs et viticulteurs du département : ces derniers ont reçu ou vont recevoir une invitation électronique de la part des partenaires. Les inscriptions sont à réaliser en ligne (www.tropheesdelagriculturecotedor.fr) avant jeudi 4 avril, dans la limite des places disponibles (dépêchez-vous, les 600 sièges du palais des congrès trouvent rapidement preneur !). La soirée se clôturera par un moment d'échanges autour d'un cocktail.




Lors de la photo souvenir, l'an passé.

## Souvenirs d'un lauréat

Six éditions passées, 10 trophées remis à chaque fois : soixante-dix exploitants ou entités agricoles sont donc déjà montés sur la scène du palais des congrès. Cédric Bazin, agriculteur à La Rochepot, avait été récompensé il y a deux ans avec le prix de l'agriculture de proximité. Le Côte-d'orien n'en garde que de bons souvenirs aujourd'hui : *« Ce fut une belle expérience, une belle reconnaissance du travail que nous accomplissons depuis des années dans la vente directe et un joli coup de projecteur sur le monde paysan en général »*. Lors de la soirée du 14 avril 2022, Cédric Bazin et son épouse Lucie avaient évoqué les marchés régulièrement organisés sur leur exploitation mais aussi leur projet de magasin à la ferme : ce dernier a vu le jour le 9 décembre. Le succès est au rendez-vous avec des clients de plus en plus nombreux. Des produits d'une trentaine d'agriculteurs du département sont à retrouver au 2, route de Chambéry à La Rochepot (actualités à suivre sur la page Facebook *« A la ferme Bazin »*).

**AG**

## À remettre le 11 avril

Les trophées qui seront décernés : « agriculture numérique et connectée », « agriculture créatrice de valeur ajoutée », « agriculture de proximité », « agriculture pédagogique », « agriculture innovante pour l'environnement », « agriculture intergénérationnelle », « agriculture au service de la gastronomie », « agriculture source d'énergie », « agriculture d'avenir », « coup de cœur du jury ».

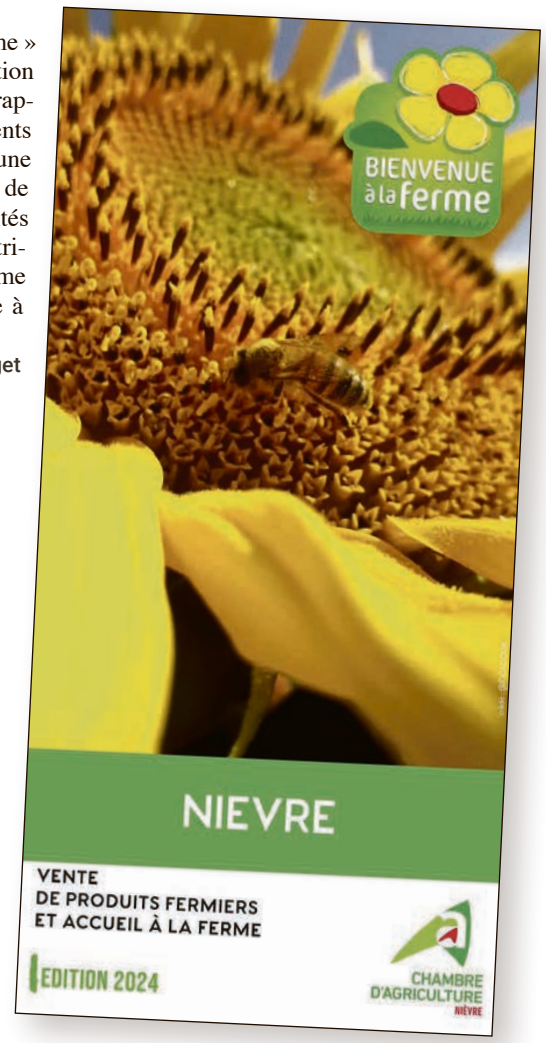
// VIENT DE PARAÎTRE

58

# Le nouveau livret «Bienvenue à la Ferme» est disponible

Le livret « Bienvenue à la Ferme » a été mis à jour avec l'intégration des nouveaux adhérents. Pour rappel, ce livret recense les adhérents du réseau avec, pour chacun, une présentation de l'agriculteur, de ses produits et de ses modalités de vente. Ce livret sera distribué dans les offices de tourisme et lors de la bourse d'échange à Guipy, le 26 mars.

**Chloé Monget**




Le nouveau livret « Bienvenue à la Ferme » est disponible.

// GUÉRIGNY - POUGUES

58

# Un nouveau bureau pour les JA

**Les JA de Guérigny-Pougues ont un nouveau bureau.**

Les JA de Guérigny - Pougues ont tenu leur assemblée cantonale le 1er mars. Le bureau se compose de : Nicolas Pesson, président ; Vincent Dudragne et Germain Bridou, vice-présidents ; Camille Boiron, secrétaire générale ; Thomas Graillot, secrétaire adjoint ; Gabriel Troux, trésorier ; Vincent Souverain, trésorier adjoint et administrateur stagiaire ; Rémi Thibaudat, administrateur. Pour l'avenir des JA de Guérigny- Pougues, Nicolas Pesson – reconduit pour un deuxième mandat dans ses fonctions de président, souligne : *« Cette année nous doublons nos effectifs en arrivant à 13 adhérents. Avec l'arrivée de ces nouveaux membres, nous souhaitons mettre en place de nouvelles manifestations (jugements de bétail, concours de labour, dîner dansant, etc.), car désormais les tâches seront mieux réparties. Nous sommes dans une dynamique d'évolution et de renouveau, qui nous motive grandement »*. Pour lui, la force des JA du canton, outre l'aspect très amical du groupe, réside dans la proximité avec les grandes villes nivernaises : *« Nous pouvons organiser facilement des événements dans les villes afin de faire découvrir les métiers de l'agriculture à un public urbain. Je pense que pour l'avenir de la profession il est nécessaire de maintenir et de pérenniser ce lien »*. Afin de souder encore plus les adhérents, Nicolas Pesson détaille : *« Nous allons essayer d'organiser un voyage mais pour le moment nous n'avons pas encore choisi la destination »*.

**Chloé Monget**

*Pour rejoindre les JA de Guérigny - Pougues : npesson216@gmail.com ou au 07 81 45 69 05 (Nicolas Pesson).*



De gauche à droite : Gabriel Troux, Vincent Souverain, Vincent Dudragne, Nicolas Pesson, Camille Boiron, Thomas Graillot, Rémi Thibaudat.

JA Guérigny/Pougues

// SYNDICALISME

# Un point sur Égalim avec le Préfet de Région

**Le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté, Franck Robine, a invité les acteurs des filières, de la production à la grande distribution, afin de faire le point sur l'application des lois Egalim. À cette occasion, Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, a rappelé les demandes de la profession concernant l'application réelle de la loi.**

C'est le 5 mars que le Préfet de Région BFC, Franck Robine, a reçu les représentants de toutes les filières concernées par l'application de la loi Égalim (agriculteurs, industriels, distributeurs). En ouvrant cette rencontre il a expliqué sa volonté de faire appliquer ces lois et de garantir une prise en compte des coûts de production pour le secteur agricole. Les administrations sont chargées, pour la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), de faire respecter les lois Égalim et, pour les Directions départementales de la protection des populations (DDPP), de faire respecter les règles pour l'étiquetage des produits, afin de ne pas tromper les consommateurs. Ces missions sont fondamentales pour le suivi de la réglementation. *« Pour les lois Égalim, une fois les contrôles réalisés, le suivi des dossiers est assuré par les ministères ou par les services régionaux, en fonction de la taille des entreprises »* précisait Simon-Pierre Eury, directeur de la Dreets. David Merle, chef de service à la Dreets indiquait par ailleurs : *« 200 contrôles ont été effectués au niveau national dont plusieurs dizaines en Région BFC. Les inspecteurs vérifient notamment si les dates des négociations sont bien respectées et si les conditions sont conformes à la réglementation »*.

## Utiliser des indicateurs fiables

Gil Gonfalone, chef de service de la DDPP de Côte-d'Or précisait pour sa part : *« Ces contrôles sont complétés par ceux concernant l'origine du produit. Parfois, nous avons quelques surprises. Sur 80 contrôles réalisés depuis le début de l'année, trois PV ont été dressés et 54 avertissements donnés. Au niveau des démarches, les services de l'État verbalisent avec des pré-amendes. Des échanges contradictoires ont lieu après pour confirmer ou non les pénalités »*. Après cet état des lieux, les producteurs se sont exprimés. Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, est intervenu : *« Il faut plus de transparence sur la répartition des marges. Il faut faire appliquer la loi Égalim avec la mise en place de sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas la loi. Il ne faudra pas oublier la prise en compte des coûts de production et l'utilisation des indicateurs fiables, élaborés par les interprofessions »*. Au niveau des filières, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 et vice-président de la Fédération nationale bovine (FNB), a repris la balle au bond et précisé : *« Au niveau de la filière viande, les opérateurs ont encore du mal à s'inscrire dans cette logique de contractualisation. Mais, si nous voulons préserver notre capacité de production, il faut apporter des garanties au niveau des producteurs »*. Pour la filière laitière, Nathalie Mairet, présidente de la section Lait de la FRSEA BFC, poursuivait : *« La crise que nous vivons est liée à l'application réelle de ces lois. Il est important d'appliquer ces textes et tout opérateur, même s'il est le leader dans son secteur, doit comprendre que les producteurs de lait ne peuvent pas produire en dessous des coûts de production »*.

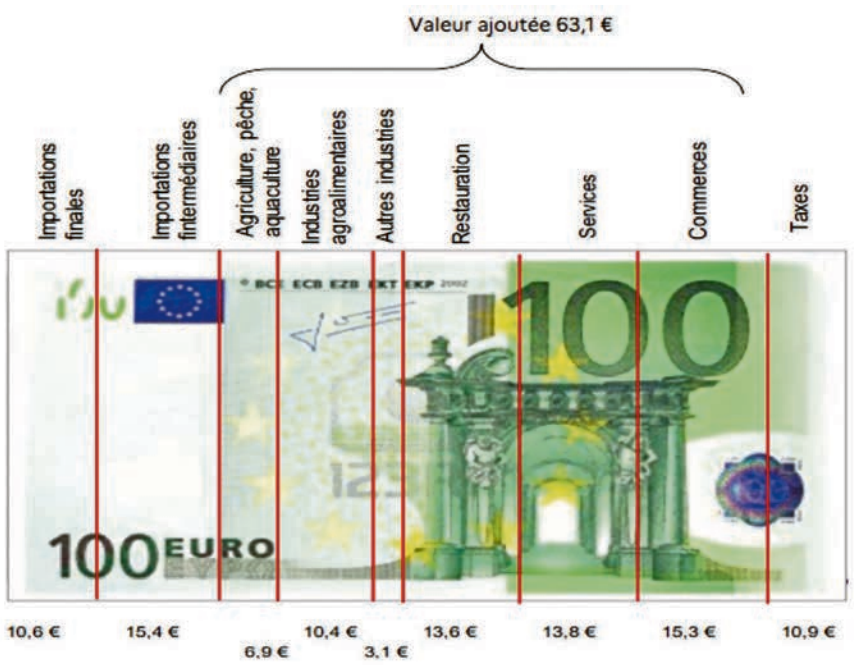
## État et politiques structurantes

Emmanuel Aebischer, président de la FDSEA 70, a rappelé un chiffre significatif : *« Sur 100 € d'un produit alimentaire, il y a 63,10 € de valeur ajoutée, dont seulement 6,90 € vont à l'agriculteur»* (source FranceAgrimer). Florent Point, président de JA BFC, a rappelé l'importance de l'installation : *« Pour assurer le renouvellement des générations et maintenir notre souveraineté alimentaire, nous devons maintenir une politique d'installation volontariste. L'État ne doit pas se désengager de cette politique structurante. Les taux des prêts sont trop élevés pour que les jeunes investissent et puissent sortir un revenu correct, les premières années d'installation. L'État doit prendre en charge une partie de ces frais financiers »*. Au niveau des transformateurs, Christophe Richardot, directeur général de l'Alliance BFC (qui regroupe les coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise), précisait : *« Des initiatives se mettent en place : avec la marque régionale « Nous autrement », lancée récemment à l'initiative de coopératives, mais aussi le projet Profilait qui contribue à la création d'une filière protéines de proximité »*. Pour la filière viande, Yves Largy, président d'Interbev BFC, confirmait *« la nécessité de progresser sur la contractualisation dans le secteur de la viande bovine »*. Après les interventions du secteur agricole, Julien Tallandier, du Système U de Sennecey-lès-Dijon, a repris la parole, au nom de la grande distribution. Il souhaitait préciser que, *« concernant la loi Égalim, nous respectons les textes mais, parfois, nous manquons de références pour certains produits. Au niveau de la segmentation, nous avons lancé une gamme de produits locaux. Il y a bien une demande dans ce domaine et nous avons de bonnes relations avec les producteurs qui vendent directement dans nos magasins. Ce segment spécifique représente environ 5 % à 10 % de nos ventes »*. Thierry Berthier, directeur du magasin Leclerc de Dijon Cap Nord, confirmait ces propos et également la place des produits locaux dans son magasin, avec une précision : *« nous représentons 60 % des ventes des produits alimentaires, mais pas 100 %, il ne faut pas l'oublier »*. *« Les autres acteurs doivent s'impliquer aussi pour soutenir les productions régionales »*, ajoutait William Thuel, directeur du magasin Intermarché de Dijon. Le Préfet Franck Robine a conclu les échanges sur ces propos : *« Ne vous inquiétez pas, tout le monde sera sensibilisé. Nous avons voulu scinder la réflexion en plusieurs temps. La prochaine réunion sera consacrée à la restauration hors foyer »*.

FRSEA BFC



Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, est intervenu lors de cette rencontre à la Préfecture de Région, à Dijon, en insistant sur la transparence dans la répartition des marges.




Source France Agrimer

Sur ce billet de 100 euros, la part de valeur ajoutée qui revient aux agriculteurs apparaît clairement.

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr
Fosse à lisier
Panneaux de stabulation
Murs de silo

// ADMINISTRATION

# Mise en place de permanences départementales

Depuis début mars, dans chaque département, les préfets ont installé des permanences multi-administrations dans chaque arrondissement (en préfecture/DDT et sous-préfectures). Ces permanences, au plus près du terrain, permettent une écoute et une prise en charge personnalisée des agriculteurs sur leurs diverses difficultés.

Les services mobilisés sont les suivants :
Direction départementale des Territoires (DDT), Direction départementale des finances publiques (DDFIP), Direction départementale de la protection des populations (DDPP), Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Office français de la biodiversité (OFB), Urssaf, Mutualité sociale agricole (MSA), Banque de France et Agence de services et de paiement (ASP).




Moktarama, CC BY 3.0

**Depuis début mars, des permanences multi-administrations sont assurées dans chaque arrondissement pour permettre une prise en charge personnalisée des agriculteurs sur leurs diverses difficultés.**

**En Côte-d'Or, les permanences sont assurées :**
- pour l'arrondissement de Dijon : le vendredi de 14 h 30 à 17 heures à la DDT, Salle Seine, 57 rue de Mulhouse à Dijon
- pour l'arrondissement de Beaune : le mardi de 14 h 30 à 17 heures à la sous-préfecture de Beaune, 12 rue Édouard Fraysse
- pour l'arrondissement de Montbard : le jeudi de 14 h 30 à 17 heures à la sous-préfecture de Montbard, 25 rue du Champfleury.

Afin de garantir un traitement optimisé des demandes et éviter un temps d'attente, les agriculteurs sont invités à prendre rendez-vous en appelant les numéros suivants, de 9 heures à midi et de 14 heures à 16 h 30 :
- pour la permanence de Dijon : 03 80 44 64 92
- pour la permanence de Beaune : 03 45 43 80 03
- pour la permanence de Montbard : 03 45 43 80 54

**Dans la Nièvre les permanences sont assurées :**
- pour l'arrondissement de Nevers : le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30 à la Préfecture de la Nièvre - 40 rue de la Préfecture
- pour l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire : le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30 à la sous-préfecture de Cosne - 7 bis rue Eugène Pelletan
- pour l'arrondissement de Clamecy : le jeudi de 14 h 30 à 16 h 30 à la sous-préfecture de Clamecy - 38 rue Jean Jaurès
- pour l'arrondissement de Château-Chinon : le lundi de 14 h 30 à 16 h 30 à la sous-préfecture de Château-Chinon - 1 Rue du Marché

Afin de garantir un traitement optimisé des demandes et éviter un temps d'attente, les
agriculteurs concernés sont invités à prendre rendez-vous en appelant les numéros
suivants, de 14 h 30 à 16 h 30 :
- pour la permanence de Nevers : 03 86 60 70 80
- pour la permanence de Cosne-Cours-sur-Loire : 03 86 26 70 48
- pour la permanence de Clamecy : 03 86 60 71 71
pour la permanence de Château-Chinon : 03 86 79 48 48

**Dans l'Yonne, les permanences sont assurées :**
- À Auxerre, le jeudi de 14 heures à 16 heures, à la DDT (5, rue Monge)
- À Avallon, le vendredi, de 10 heures à 12 heures, à la sous-préfecture (24, rue de Lyon)
- À Sens, le vendredi de 14 heures à 16 heures, à la sous-préfecture (2, rue du Général Leclerc)

Pour une meilleure pris en charge, les agriculteurs sont invités à prendre rendez-vous au 03 86 48 41 21 ou à ddt-permanences-agricoles@yonne.gouv.fr

D'après communiqué

// RETRAITE

# La MSA vous propose sa Semaine des rendez-vous retraite

La MSA organise une première semaine des Rendez-vous de la retraite du lundi 25 au vendredi 29 mars, en partenariat avec l'Assurance retraite et l'Agirc-Arrco. Pour cette première édition, 5 000 rendez-vous individuels sont proposés par la MSA à ses adhérents partout en France. Ces rendez-vous sont un temps d'échanges sur les droits à la retraite des actifs agricoles approchant l'âge de départ à la retraite. Durant un entretien individuel de 20 à 30 minutes, les adhérents peuvent ainsi faire le point sur leur carrière et les étapes de préparation de leur future retraite avec un conseiller de la MSA. En Bourgogne, ces entretiens à destination des exploitants et des salariés agricoles pourront se faire à distance ou à l'accueil de la MSA sur ses 4 sites :
- À Dijon, 14 rue Félix Trutat
- À Nevers, 5 avenue Colbert
- À Mâcon, 46 rue de Paris
- À Auxerre, 14 bis rue Guynemer

L'événement des Rendez-vous de la retraite se déroule aussi en ligne, sur le site rdv-retraite.fr. Au programme : de l'information pratique pour préparer sa future retraite, des tchats, et des webinaires d'information, accessibles à tous.

Pour participer aux Rendez-vous de la retraite, inscrivez-vous en ligne sur : https://bourgogne.msa.fr/lfp/retraite/rdv-retraite




// SIMPLIFICATION

# Participez à l'enquête publique

**La Commission européenne a lancé une enquête en ligne sur la simplification administrative. Les agriculteurs sont vivement invités à y participer, en répondant à une vingtaine de questions. Ils ont jusqu'au 8 avril pour le faire.**




**L'enquête sur la simplification est disponible en ligne jusqu'au 8 avril.**

Faire simple, on le sait, c'est compliqué ! Face à la colère exprimée par les agriculteurs, en France et ailleurs en Europe, dans laquelle le ras-le-bol de la complexité administrative était un des points centraux, la Commission européenne vient de lancer une enquête en ligne, intitulée « Simplification - le point de vue des agriculteurs », à laquelle il est possible de participer jusqu'au 8 avril. Le but est de recueillir le sentiment des agriculteurs, à travers une vingtaine de questions.
Répondre à l'enquête ne vous demandera pas plus de 20 minutes. Les questions portent, entre autres, sur le type d'agriculture que vous pratiquez, si vous participez à un système de certification, la manière dont vous évaluez la complexité de certains processus, ou encore, si vous avez été tenu de communiquer plusieurs fois des données identiques. Cette consultation vise à comprendre la charge qui pèse sur les agriculteurs en raison des procédures et règles liées à l'octroi d'un soutien financier au titre de la Politique agricole commune (Pac), ainsi que d'autres règles de l'UE en matière d'alimentation et d'agriculture dans l'UE. Les résultats qui seront obtenus par son intermédiaire doivent aider à déterminer les sources de préoccupation et de complexité résultant des manières d'appliquer ces politiques et programmes dans les pays de l'UE, afin de recenser les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées. Les résultats de l'enquête seront publiés dans le cadre d'une analyse détaillée à l'automne 2024.

Berty Robert

// TOURNESOL

# Les 7 règles d'or pour réussir les semis

**Avoir un tournesol robuste tout au long du cycle passe par une bonne implantation. Terres Inovia vous propose sept règles à respecter pour réussir vos semis.**

Avoir un tournesol robuste pour limiter les stress biotiques (ravageurs, maladies, adventices) et abiotiques (facteurs climatiques) tout au long du cycle passe par une bonne implantation. Celle-ci va être conditionnée d'une part, par une préparation du sol exigeante et d'autre part, par une réussite du semis pour sécuriser le peuplement. Quelques étapes clés pour la réussite du semis de tournesol.

• **Semer sur un sol suffisamment réchauffé.** La température minimale du sol pour déclencher le semis est de à 8 °C à 5 cm de profondeur. L'objectif est d'assurer une croissance rapide et dynamique du tournesol pour sécuriser l'installation du peuplement et limiter l'impact des ravageurs (limaces, taupin, oiseaux).

• **Assurer des conditions thermiques post-semis favorables**. Les besoins en température du tournesol sont compris entre 90 °C et 110 °C jours, base 6 °C, pour atteindre la levée. De ce fait, privilégiez des conditions thermiques post-semis avec des températures chaudes (en évitant les amplitudes thermiques) pour favoriser une levée rapide et dynamique.

• **Semer à la bonne date.** Privilégier une date de semis comprise entre la première quinzaine d'avril (avec un sol suffisamment réchauffé) et le 20 mai pour éviter les récoltes trop tardives. Cette période de semis assez large vous permet d'ajuster vos stratégies de désherbage (faux semis, déchaumage, etc.) en AB en fonction de votre contexte sanitaire (adventices).

• **Semer dans le frais.** En sol frais (humidité suffisante du sol), privilégier un semis à 2-3 cm tandis qu'en condition plus sèche semer plus profond, à 4-5 cm, pour aller chercher la fraîcheur.

• **Viser un seuil de 50 000 plantes/ha levées.** C'est l'objectif à atteindre pour sécuriser la production et la teneur en huile ! Pour tenir cet objectif, adapter votre densité de semis à votre contexte pédoclimatique (type de sol, contrainte hydrique, irrigation).

• **Privilégier des écartements entre 45 - 60 cm** pour une meilleure valorisation de l'espace et des ressources du sol. Pour les semoirs monograine, on privilégie des écartements entre 45 – 60 cm. Les écartements plus larges (75-80 cm) sont à éviter car ils concentrent les plantes sur la ligne de semis et induisent des concurrences entre plantes provoquant des pertes de rendement de l'ordre de 2 à 4 q/ha.

• **Adapter la vitesse de semis.** Viser 6 km/h maximum pour avoir une bonne régularité de peuplement. Si vous êtes équipés d'un semoir de précision rapide, vous pouvez augmenter la vitesse de chantier.

Benjamin Delhaye, Terres Inovia

**Conseils de densité de semis**

| Terres Inovia – l'agronomie en mouvement | Objectif de densité levée (optimum vis-à-vis du rendement et de la richesse en huile) | Cas général | Conditions optimales(4) |
|---|---|---|---|
| | | Taux de levée indicatif | |
| | | 75 % | 85 % |
| Conditions très contraintes en eau<br>sols superficiels et sols intermédiaires en région méditerranéenne (1) | 50 000 plantes/ha | 65 000 graines/ha | 60 000 graines/ha |
| Conditions moyennement contraintes en eau<br>sols intermédiaires hors région méditerranéenne, tournesol irrigué en sol superficiel | 55 000 plantes/ha | 70 000 graines/ha | 65 000 graines/ha |
| Conditions faiblement contraintes en eau<br>sols profonds, tournesol irrigué en sol intermédiaire ou profond<br>et zones "fraîches" et/ou à fin de cycle humide (2) | 60 000 plantes/ha si écartement entre rangs ≤ 60 cm | 75 000 à 80 000 graines/ha si écartement entre rangs ≤ 60 cm | 70 000 graines/ha si écartement entre rangs ≤ 60 cm |
| | 50 000 à 55 000 plantes/ha si écartement large (3) | 65 000 à 70 000 graines/ha si écartement large (3) | 60 000 à 65 000 graines/ha si écartement large (3) |

(1) : Région méditerranéenne : à climats méditerranéen et méditerranéen dégradé.
(2) : Zones avec culture de variétés précoces à très précoces avec une fin de cycle fraîche et/ou humide (exemples : Lorraine, Champagne, Picardie, bordures de l'Atlantique et de la Manche).
(3) : Les écartements entre rangs ≤ 60 cm sont les plus adaptés au tournesol.
(4) : lit de semences, conditions de levée, risque très faible de parasitisme (limaces, larves de taupins...) et/ou prédation (oiseaux (pigeons), lapins, lièvres...).



L. Jung / Terres Inovia

**Pour éviter les récoltes trop tardives, privilégier une date de semis comprise entre la première quinzaine d'avril et le 20 mai.**

// TOURNESOL

# Combiner les leviers pour réduire les dégâts d'oiseaux

**Avec la période de semis du tournesol arrive aussi la crainte des dégâts causés par les oiseaux. Comme il n'existe pas de solution fiable à 100 %, Terres Inovia propose de combiner les différents leviers pour parvenir à les réduire.**

Au moment des semis de tournesol, la crainte de dégâts d'oiseaux resurgit naturellement. Malheureusement aujourd'hui, il n'existe pas de solution « presse-bouton » efficace à 100 %. La combinaison des leviers de lutte à l'échelle de la parcelle et du territoire, incluant des passages réguliers sur les parcelles et la régulation des populations, est nécessaire pour réduire les dégâts sur les cultures.

## Réussir l'implantation est un prérequis

Corneilles ou corbeaux freux, peuvent causer des dégâts dès le semis, en s'attaquant aux graines. Les pigeons ramiers et pigeons de ville quant à eux vont plutôt consommer les cotylédons. Les plantules de tournesol sont sensibles à la déprédation des oiseaux jusqu'à l'émergence de la première paire de feuilles. C'est pourquoi la probabilité de subir des dégâts d'oiseaux est d'autant plus faible que la levée du tournesol est rapide et homogène. Rechercher des conditions optimales de semis doit être une priorité. La campagne 2023 illustre bien cela. Les phases de semis-levées très longues que nous avons connues pour les implantations d'avril dans un contexte froid et humide ont davantage exposé les cultures aux dégâts d'oiseaux (et de limaces).

## Effarouchement et présence humaine

Pour limiter les dégâts d'oiseaux, l'installation d'effaroucheurs en nombre suffisant et régulièrement déplacés peut être un levier même si son efficacité est partielle. Terres Inovia travaille avec différentes sociétés pour contribuer à mettre au point et évaluer des effaroucheurs mobiles et/ou réactifs afin de limiter l'accoutumance des oiseaux. Le couplage des effaroucheurs sonores à l'intelligence artificielle qui permet la détection des oiseaux est une piste d'avenir dans ce domaine. Enfin, rien ne remplace aujourd'hui la présence humaine. Le passage régulier sur les parcelles au cours de la phase de sensibilité est fortement conseillé bien que ce travail de surveillance soit chronophage. Le tournesol demande un investissement important au démarrage. Une fois la culture installée, le suivi est plus léger.

Aurore Baillet, Terres Inovia

Tableau – Synthèse des stratégies de lutte évaluées au champ par Terres Inovia

| STRATEGIE | EFFICACITE | COMMENTAIRE |
|---|---|---|
| **ESQUIVER** | | |
| choix variétal | | ne réduit pas l'exposition au risque |
| engrais starter | | ne réduit pas l'exposition au risque |
| **REPOUSSER** | | |
| Répulsif pulvérisé à la levée (cible pigeon) : AVIFAR, AMO 03-09, GIBSTOP | | effet trop ténu et variable pour être conseillé, positionnement délicat |
| Répulsif en traitement de semences (cible corvidés) : PNF 19, solution en développement + spécialités à base de piments, Silifilm linoleo, Ricard, Logi-Sem en région | | absence d'effet ou effet ténu et variable. Manque de sélectivité parfois constaté pour certaines solutions |
| Soufre élémentaire en plein ou dans la ligne de semis | | absence d'effet ou effet très ténu (1 essai) |
| Effaroucheurs sonores : canon, AviTrac (fixe ou sur drone terrestre) | | efficacité partielle même en cas d'utilisation correcte, avec une accoutumance inévitable |
| Effaroucheur sonore réactif (détection optique) | | en cours de développement |
| Effaroucheurs optiques : pendule polarisant | | efficace à courte distance, non transposable en parcelle agriculteur |
| Fauconnerie | | surfaces protégées limitées, coût à l'hectare |
| **PERTURBER** | | |
| Semis sous couvert implanté sortie hiver (orge ou féverole avec desctrution chimique au plus tard au semis) | | efficacité démontrée sur pigeon mais mise en œuvre délicate avec risque de perte de rendement (non généralisable) |
| Hersage pour cacher les lignes de semis | | absence d'attaque dans les essais |
| **CANTONNER** | | |
| Bandes attractives (pois / soja) en bordure de parcelle | | effets variables, parfois contreproductifs, assimilation possible à l'agrainage au sol dans certains départements, impact potentiel sur les populations si généralisation ? |

'Source Terres Inovia)

// EN SAVOIR +

### Déclarer les dégâts aux cultures

La régulation des populations est un facteur de prévention des risques complémentaire aux éléments précités. Il est important de déclarer ces dégâts en ligne pour informer les pouvoirs publics et argumenter le classement ESOD (espèce susceptible d'occasionner des dégâts) d'une espèce chassable.
Rendez vous sur le lien suivant : https://www.terresinovia.fr/-/declarer-ses-degats-d-oiseaux-et-visualiser-les-zones-a-risque

// ARVALIS

# Maladie sur blé : quel niveau de risque en sortie d'hiver ?



L'observation des parcelles en cours de campagne est primordiale afin d'identifier les maladies présentes et d'ajuster au mieux sa protection en fonction du stade de la parcelle, de la nature et de la gravité des attaques. ARVALIS-Institut du végétal vous propose de faire le point sur le niveau de risque des maladies sur blé tendre en sortie d'hiver pour la campagne 2024. Que disent les modèles épidémiologiques sur le risque piétin-verse, la rouille jaune et la septoriose du blé tendre en ce début de printemps ?

## Un climat chaud et humide

Depuis les semis, la température moyenne sur la station de Dijon est excédentaire de 2 °C par rapport à la moyenne des 20 dernières années. En cumul, on est au niveau du maximum soit 250 °C de plus que la médiane. Du côté des pluies, on et aussi au niveau des années les plus humides (entre le décile 8 et le maximum des 20 dernières années) avec 375 mm de pluie cumulée entre le 5 octobre et le 18 mars.

Ce climat en moyenne chaud et humide depuis le semis a provoqué une avancée du stade épi 1 cm de l'ordre de 10 jours par rapport à la médiane des 20 dernières années, classant la campagne 2024 comme parmi l'une des plus précoces pour l'instant.

## Piétin-verse : un risque climatique fort à relativiser

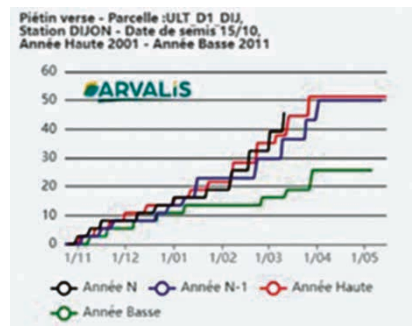
En cette fin d'hiver, le potentiel de risque climatique pour les parcelles semées à des dates classiques est fort, et assez semblable à l'année haute 2001 (cf graphiques ci-dessous). Cela s'explique par la douceur exceptionnelle des mois d'octobre, novembre et décembre 2023, suivis d'un mois de février 2024 humide et doux avec de nombreuses contaminations. Par ailleurs, pour les semis tardifs, le potentiel de risque climatique estimé vis-à-vis du piétin-verse est faible à moyen.

Cependant, ce modèle n'indique qu'une potentialité climatique de développement du piétin-verse. Il est calibré en considérant que l'inoculum n'est pas limitant. La maladie s'est faite plutôt discrète ces dernières années, ne laissant que peu d'inoculum dans les parcelles et le risque piétin-verse est largement déterminé par les critères agronomiques de la parcelle. En 2023, on a pu observer un développement tardif de la maladie, peu fréquent et avec une nuisibilité faible à moyenne.

Le risque climatique TOP doit donc être complété sur le plan agronomique par la prise en compte du potentiel infectieux de la parcelle (culture précédente et travail du sol) et du niveau de résistance variétal au piétin-verse, comme le détaille la grille ci-dessous :

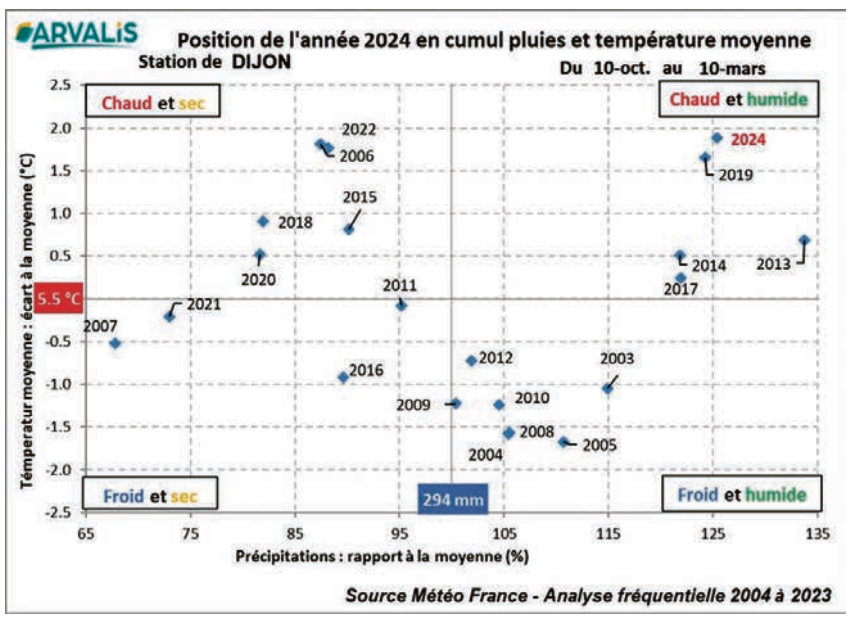
| Station | *Note de Risque Climatique pour la grille d'évaluation* |
|---|---|
| Dijon (21) | 2 |
| Châtillon/Seine (21) | 2 |
| Auxerre (89) | 2 |
| Sens (89) | 2 |
| Premery (58) | 2 |
| Clamecy (58) | 2 |
| Chargey-lès-Gray (70) | 2 |
| Chalon/Saône (71) | 2 |
| Mâcon (71) | 2 |
| Tavaux (39) | 2 |
| Lons-le-Saunier (39) | 2 |

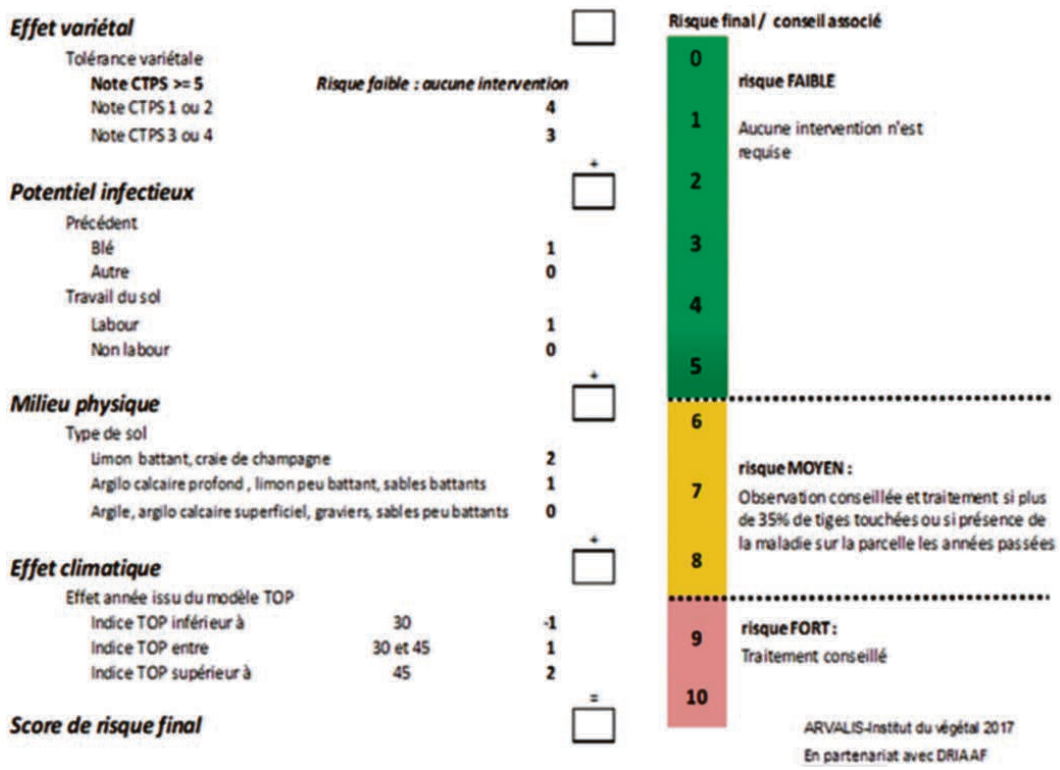
**Note de risque climatique du piétin-verse, d'après l'indice du modèle TOP, pour un semis au 15/10/2023 et pour différentes stations en Bourgogne Franche-Comté.**



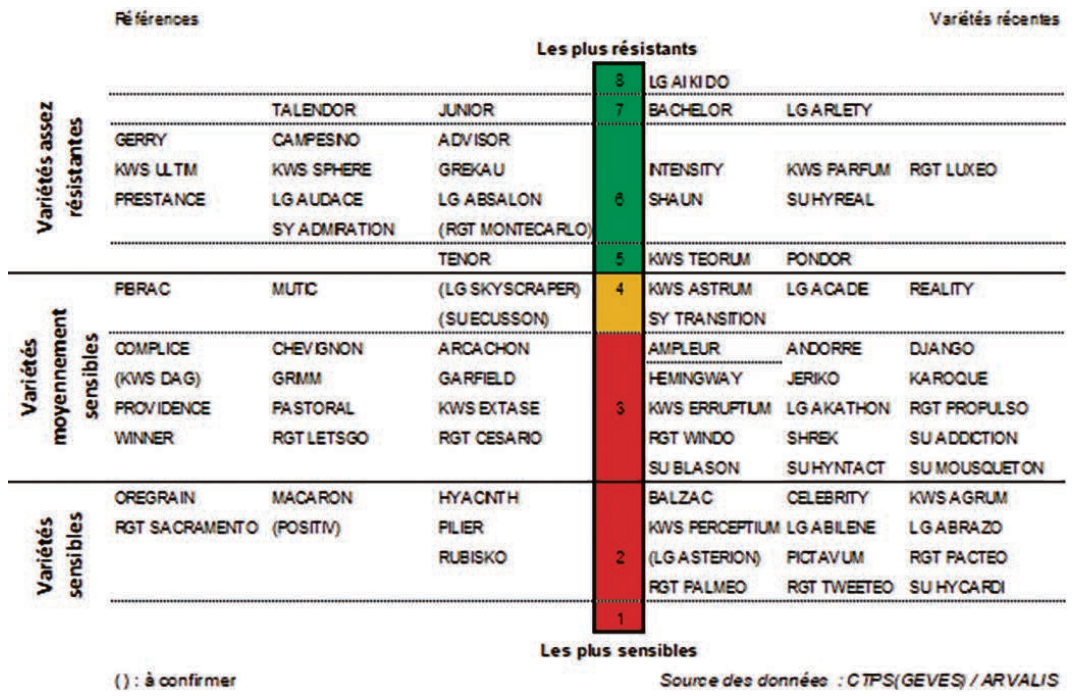

**Exemple d'indice de risque climatique pour un semis au 15/10 à Dijon, d'après le modèle TOP.**

Contre le piétin verse, la résistance variétale est un levier agronomique incontournable ! En plus d'être le plus efficace, c'est le moyen de lutte le plus économique à potentiel de rendement équivalent. Si la note CTPS de la variété est supérieure ou égale à 5, aucune intervention sur cette maladie n'est nécessaire (ex : LG ABSALON, KWS ULTIM, RGT MONTECARLO…). Certaines de ces variétés sont porteuses du gène de résistance PCH1.




**Grille nationale d'évaluation du risque piétin-verse – Arvalis**




**Échelle de résistance au piétin verse.**

# // ARVALIS

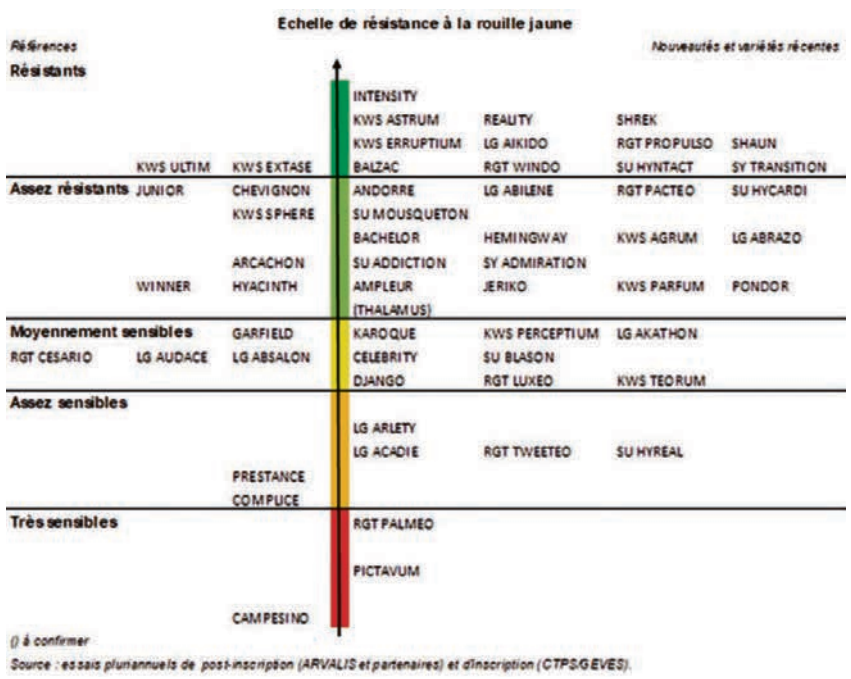
## Rouille jaune : un risque faible sur variétés sensibles

La sensibilité variétale est un élément prépondérant dans l'estimation du risque rouille jaune. Or, une grande majorité de variétés cultivées sont peu sensibles (note de 7 et plus : Chevignon, Fructidor, KWS Extase, KWS Ultim, Rubisko, Winner…). Ces variétés ne présentent donc aucun risque avant le stade 2 nœuds.

Pour les variétés sensibles (note inférieure ou égale à 6 : Lg Absalon, Celebrity, Complice, Prestance...), l'analyse de risque débute à partir du stade épi 1 cm. À ce stade, un traitement est possible uniquement si des pustules pulvérulentes sont observées.

Vous trouverez dans le schéma ci-dessous le classement de résistance à la rouille jaune des différentes variétés de blé tendre.

Le modèle ARVALIS CRUSTY prend en compte la date de semis, la sensibilité variétale et de nombreuses variables climatiques pour estimer la probabilité d'apparition de la rouille jaune. À ce jour, sur la région Bourgogne Franche-Comté, le risque est relativement faible sur variété sensible. Le risque rouille jaune est bien plus faible en 2024 que l'année de référence haute 2014 et comparable à 2023. En effet, même si les conditions douces et humides de cet hiver sont favorables au développement de la maladie, la période estivale sèche a limité les repousses indispensables à la survie de l'inoculum. De plus, les périodes de gel en janvier ont freiné le niveau de risque. Cependant, la vigilance reste de mise et les conditions climatiques dans le mois à venir seront déterminantes : il ne faut pas hésiter à aller observer dans les parcelles avec la remontée des températures, sur les variétés les plus sensibles.




## Septoriose : un inoculum de sortie d'hiver non limitant

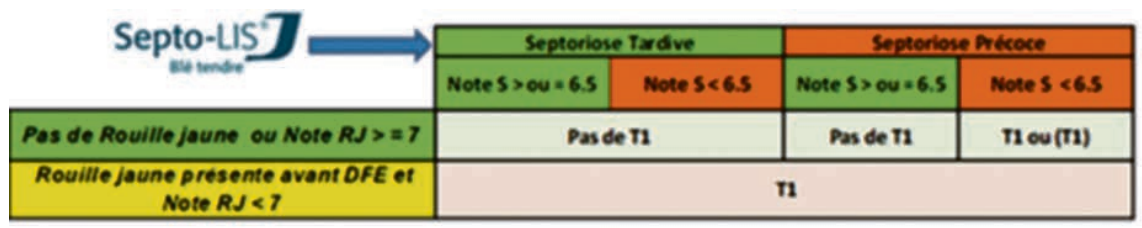
Le niveau d'inoculum de septoriose estimé par le modèle Septo-LIS est, à ce jour, plus important que les deux dernières campagnes, surtout dans le nord de l'Yonne. Cela provient de contaminations hivernales en lien avec une pluviométrie et une douceur marquée en novembre et décembre. Le retour des précipitations depuis début février est également favorable.

Pour les semis retardés au 20 novembre, le niveau d'inoculum septoriose estimé par le modèle Septo-LIS est logiquement plus faible.
Pour autant, ce sont les conditions climatiques rencontrées à partir de maintenant pour les régions les plus avancées en stade qui aboutiront à un scénario d'attaque précoce ou non, l'inoculum septoriose étant rarement limitant. Les conditions climatiques entre le stade 2 nœuds (au moment où la F2 définitive pointe) et la floraison sont déterminantes sur la nuisibilité finale de cette maladie.






Actuellement, les symptômes de septoriose restent cantonnés aux feuilles du bas (cf. photo, Brazey-en-plaine (21) – 2024). KWS ULTIM - Brazey-en-Plaine (21) - Plateforme variétés BTH - 08/03/24




Pour rappel, sur septoriose, l'impasse du 1er traitement à 2 nœuds devient la règle sur les variétés avec une note septoriose ≥ 6.5 (cf. tableau ci-dessous) comme sur Lg Absalon, Chevignon, Intensity, Junior, KWS Sphère, KWS Extase, Winner ou Prestance. En situation à risque de développement précoce de septoriose, on préfèrera recourir à ces variétés pour éviter un traitement.

Seules les situations où Septo-LIS® indique un développement précoce de septoriose sur des variétés sensibles avec une note < 6.5 comme Complice, KWS Ultim, Providence, Talendor, Unik ou SY Admiration nécessitent un 1er traitement. Dans ce cas, les triazoles sont proposées de préférence associés à un produit de contact (ex : soufre ou folpel) pour renforcer leur efficacité sur septoriose et limiter le risque de résistance.

Diane Chavassieux, Léa Bounhoure, Gilles Couleaud et Doriane Hamerning (ARVALIS)

## Le Bulletin de Santé du Végétal : une information hebdomadaire pour déclencher une intervention :

**Chaque semaine, le BSV est édité sous la responsabilité de la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/publications/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-grandes-cultures/**
**Pour les céréales à paille, il est rédigé par ARVALIS - Institut du végétal et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - SAS BRESSON – AMDIS – AXEREAL – BOURGOGNE DU SUD - CA21 - CIA 25 90 - CA39 - CA58 - CA70 - CA71 - CA 89 – DIJON CEREALES – EPLEFPA Vesoul – Ets LEGUY – Ets RUZE – FAIVRE SAS – FREDON BFC – GIROUX SAS -ALTERNATIVE – LYCEE AGRICOLE QUETIGNY - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRYSOP - SEINE YONNE - SEPAC CAMPAGRI - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE. Toutes les semaines, les observateurs évaluent sur une parcelle la présence des ravageurs ou des maladies sur les principales cultures de la région. Il synthétise les stades des cultures, les maladies et parasites.**
**Ce dispositif vous permet d'être informé en temps réel et de conforter vos observations dans les parcelles pour mieux adapter votre calendrier de traitement.**

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// ÉPANDAGE

# Le point sur la réglementation et le matériel

**Si la réglementation en matière d'épandage des effluents d'élevage s'est durcie pour mieux protéger l'environnement et la santé publique, les matériels ont aussi considérablement évolué aux cours des dernières décennies, gagnant en précision. Une journée technique a récemment permis de faire le point sur la question.**



Cette journée technique a été mise sur pieds par des étudiants de Génie des équipements agricoles du lycée agricole de Vesoul.



Corentin Mussier, conseiller Plans d'épandage à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône a abordé la réglementation en vigueur et les obligations règlementaires sur les épandage d'effluents d'élevage.

Le 7 mars, sur le site de l'exploitation du lycée agricole de Vesoul, en Haute-Saône, une journée technique dédiée à l'épandage était organisée par quatre élèves de l'établissement, en section Génie des équipements agricoles (GDEA), dans le cadre de leur projet d'information et de communication. Corentin Mussier, conseiller spécialisé dans les plans d'épandage à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône a abordé pour un public essentiellement scolaire les points essentiels de la réglementation en vigueur sur ce thème, ainsi que les obligations réglementaires afférentes à l'épandage des effluents d'élevage. Il a brossé un tableau rapide mais précis du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de la Directive Nitrates et des périmètres de protection des captages. Il a pu détailler les différences d'obligations réglementaires entre les différents régimes ICPE (déclaration, enregistrement, autorisation) définis par des critères de taille d'exploitation.

## Documents clés

Ces différences de classement se traduisent concrètement par des distances d'épandage et les conditions particulières à respecter. *« En combinant des facteurs tels que l'aptitude des sols à recevoir les engrais, le type d'effluents et la culture, ainsi que l'intérêt agronomique et environnemental des pratiques et la situation géographie en zone vulnérable ou non, on arrive à un calendrier qui encadre les pratiques d'épandage, avec des interdictions à certaines périodes. »* Trois documents clés étaient également présentés : le Plan d'épandage, le Cahier d'enregistrement des pratiques et le Plan prévisionnel de fumure. Chacun a son utilité, et peut être exigé, selon les situations… sans oublier les remises à jour périodiques. Le technicien a également mentionné « Mes parcelles », un outil d'aide à la décision pour les agriculteurs, qui regroupe différents documents réglementaires et permet une gestion efficace des enregistrements des pratiques agricoles. Philippe Mondelet, en charge du machinisme à la Chambre d'agriculture 70, a enchaîné avec une présentation axée sur les matériels, et les objectifs. L'occasion d'aborder plusieurs points clés concernant la réglementation et les outils actuels, avec un focus sur les épandeurs à fumier ainsi que sur les tonnes à lisier. *« C'est important de bien comprendre et d'agir dans le cadre des réglementations en vigueur plutôt que de les subir. Les enjeux liés, par exemple, à la surveillance de la qualité de l'air, en lien avec la réduction des émissions d'ammoniac liées aux activités agricoles, vont se traduire par de nouvelles normes en matière d'épandage »*, a détaillé le technicien, sans omettre de préciser que tout l'azote qui ne se volatilise pas dans l'atmosphère sous forme d'ammoniac est autant d'économisé pour les finances de l'agriculteur…

## Plan national en préparation

En arrière-plan, un enjeu certain de santé publique est intervenu, avec près de 50 000 décès par an imputés aux particules fines. *« De certaines statistiques, on en arrive à des préconisations, voire obligations réglementaires à des échelles européennes ou nationales »*, a-t-il expliqué. À partir du 1er janvier 2026, le Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Prepa) – encore en discussion - prévoit l'interdiction des buses palette pour les parcelles supérieures à 1 ha et moins de 5 % de pente, l'enfouissement des matières organiques sous 12 heures et l'enregistrement des pratiques d'épandage (type d'effluent, date, heure et matériel utilisé). Il a également récapitulé les grandes évolutions techniques apportées par les constructeurs au cours des dernières décennies, tant pour les épandeurs à fumier que sur les tonnes à lisier. *« Des tests normalisés permettent de mesurer et vérifier les performances agronomiques de ces matériels, notamment le dosage, la répartition longitudinale et transversale des produits ».*

AI

// ASSURANCE RÉCOLTE

# 58 Désignez votre interlocuteur agréé avant le 31 mars

**Les exploitants ont jusqu'au 31 mars pour désigner leur interlocuteur agréé.**

Dans le cadre de la réforme de l'assurance récolte, chaque agriculteur peut bénéficier d'une Indemnisation par la Solidarité Nationale (ISN) lorsqu'un aléa climatique cause des pertes de récolte d'ampleur exceptionnelle sur son exploitation.

Un réseau d'interlocuteurs agréés (entreprises commercialisant des assurances Multirisques Climatiques) a été déployé pour gérer et verser cet ISN pour les productions non assurées dans certaines situations : pour les prairies non assurées, pour les cultures partiellement assurées.

Dans ces deux situations, l'exploitant doit désigner un interlocuteur agréé avant le 31 mars 2024 pour pouvoir bénéficier de l'ISN sur les surfaces non assurées à partir de 2024. Cette démarche de désignation est réalisée sur une plateforme en ligne. Le lien d'accès est disponible ici : https://agriculture.gouv.fr/interlocuteurs-agrees-2024.

Si vous souhaitez en savoir plus ou si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter votre assureur ou la Chambre d'Agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 60.

Chambre d'agriculture de la Nièvre



L'interlocuteur agréé peut être désigné jusqu'au 31 mars.

ÉLEVAGE

// PARCOURS PROFESSIONNEL

# L'appel du terrain

**Plusieurs salariés d'organisations professionnelles agricoles décident de s'installer après plusieurs années d'exercice. C'est le cas de la Côte-d'orienne Laurène Porcheret, ancienne technicienne à Bovins Croissance.**

Vous la connaissez peut-être : de 2009 à 2020, Laurène Porcheret a mis les pieds dans plus de 150 exploitations agricoles ! *« Je travaillais au pôle élevage de la Chambre, dans le contrôle de performances, avec des déplacements très réguliers dans le nord du département »*, indique la Côte-d'Orienne de 37 ans, qui a décidé de *« franchir le pas »* en s'installant elle-même agricultrice. Tout a commencé en 2019, lorsque cette fille d'éleveurs a appris que Jacques Thibault, le voisin de ses parents à Ogny, envisageait de prendre sa retraite : *« je suis allé le voir direct ! L'idée de m'installer commençait à me traverser l'esprit, une belle opportunité se présentait à moi »*. Laurène Porcheret est officiellement installée depuis janvier 2021, après avoir repris un élevage comptant 80 vaches charolaises ainsi qu'une centaine de brebis charollaises et texel : *« tout s'est plutôt bien passé, même si les démarches ont été assez longues. La proximité de la ferme familiale a été un avantage pour la banque. J'ai aussitôt suivi mes formations et le projet a pris forme »*.



Laurène Porcheret élève désormais des ovins et des bovins sur la commune de Marcilly-Ogny, près de Thoisy-la-Berchère.

## Aucun regret

En poste depuis trois ans, Laurène Porcheret est pleinement satisfaite de sa nouvelle vie : *« je suis issue du milieu, je n'arrivais pas dans l'inconnu ! C'est un plaisir de travailler au milieu de ses propres animaux. Ici, tout est à proximité, je vois mes brebis depuis les fenêtres de la maison, je roule beaucoup moins qu'avant, les parcelles sont toutes dans un rayon de 2 km. En contrepartie, je n'ai plus de week-ends et le travail est beaucoup plus physique qu'avant mais ça, je le savais à l'avance ! »*. L'éleveuse a doublé le nombre de ses brebis et diminué de 10 vaches son troupeau bovin : *« j'ai agi en fonction des possibilités et des bâtiments existants. Une bergerie a été aménagée dans une ancienne écurie à l'attache. Pour ce faire, je me suis largement inspirée de tout ce que j'ai pu voir chez les adhérents de Bovins croissance, avec qui j'ai beaucoup échangé durant mon passage à la Chambre d'agriculture. Tous les contacts que j'ai eus ont été très enrichissants, avec des modes de travail et des bâtiments très différents les uns des autres »*. Laurène Porcheret se donne désormais l'objectif d'équiper au mieux son outil de travail, pour lui faciliter la tâche : *« installer des cornadis dans la stabulation, avoir des cases de vêlage et à veaux font partie de mes projets. L'idée est de rendre le quotidien plus facile dans certaines tâches »*.

## L'histoire est belle

Pour l'anecdote, Laurène Porcheret avait réalisé un stage chez Jacques Thibault, lorsqu'elle était en BTS Acse : *« mon rapport avait été consacré à une reprise de l'exploitation : je m'installais en créant un Gaec avec mon père et mon frère ! En réalité, je ne pensais pas du tout que cela allait être possible un jour. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'un Gaec, car mon frère a repris la place de mon père depuis le mois de janvier, nous sommes bien deux exploitations bien différentes, mais je suis bel et bien éleveuse, dans le village de mon enfance »*. Remplacée par Alexandra Bailly à l'antenne de Créancey, Laurène Porcheret ne se destinait pas forcément à s'installer agricultrice un jour : *« j'ai suivi un Bac en comptabilité-gestion, ainsi qu'un BTS Assistance de gestion PME-PMI. J'ai refait un BTS agricole dans la foulée, car la filière générale n'était finalement pas pour moi… Je me suis vite sentie dans mon élément en arrivant au lycée agricole de Fontaines, en Saône-et-Loire, puis tout s'est enchaîné »*.

AG

// CONCOURS LAITIERS

# Ça commence par là

**Le Gaec du Thorey de Quemigny-sur-Seine prépare des vaches Brunes pour le concours départemental de Créancey et le concours européen d'Imst, en Autriche.**

C'est avec un plaisir non dissimulé qu'Enaël et Jules Étienne préparent le concours départemental de la race Brune. Ces deux frères de 14 et 16 ans ont rendez-vous, comme bien d'autres enfants d'éleveurs, samedi 6 avril au pôle agricole de Créancey. À 14 heures débuteront les épreuves de leur race fétiche.

## Les 6 et 7 avril à Créancey

Les deux fils de Gérald Étienne évolueront sur le ring avec Séphora, Sari et Saucisse trois vaches Brunes en première lactation. *« Ils sont très contents d'y aller ! Sur place, ils s'occuperont de tout, ce sont eux qui sont à l'initiative de cette participation. Ils consacrent leurs week-ends à préparer les animaux, Baptiste Bruey les accompagnera et présentera lui aussi une vache »*, confie leur père, qui est l'un des trois associés du Gaec du Thorey à Quemigny-sur-Seine. Enaël et Jules Étienne participeront dans la foulée au concours des jeunes meneurs, à 17 heures, puis le lendemain au défilé des veaux, à 11 h 30, en compagnie des trois autres races laitières de Côte-d'Or. *« En ce qui concerne le concours des jeunes présentateurs, il s'agira de leur deuxième expérience dans ce domaine, la première s'étant déroulée l'an passé, à Châtillon »*, précise le père de famille. Le Gaec du Thorey sera également représenté à Imst, en Autriche, à l'occasion du concours européen de la race Brune qui se tiendra du 12 au 14 avril.

## En route vers le Tyrol

D'autres animaux côte-d'oriens seront de la partie avec des vaches appartenant aux Gaec Changarnier et Loosli. *« Dans notre cas, nous aurons une Brune en deuxième lactation, Rigata, qui est actuellement chez Laurent Changarnier »*, indique Gérald Étienne, *« son élevage est mis en quarantaine pour pouvoir participer. Cette obligation ne nous aurait pas permis d'emmener des animaux à Créancey, alors merci à Laurent pour le service »*. Gérald Étienne et ses deux enfants ne seront pas présents dans le Tyrol : *« Enaël et Jules ne seraient sans doute pas contre l'idée d'y aller, mais cela paraît trop compliqué, avec la distance et deux évènements très rapprochés. Nous allons nous concentrer sur les Journées laitières, c'est déjà bien… La délégation française tenait à emmener Régata, qui avait terminé meilleure mamelle jeune au dernier concours de Châtillon. Nous la supporterons à distance ! »*.

AG



Enaël et Jules Étienne, accompagnés de Baptiste Bruey, présenteront trois vaches aux Journées laitières.

VIGNE

// ENTRETIEN DU COUVERT

# 58 Tester des alternatives

**Depuis quelques semaines, le Domaine du Bois Bourbon (Livry) teste le pâturage dans les vignes comme alternative aux produits phytosanitaires.**



Guillaume De La Brosse (à droite) avec son salarié, Vincent Prévost.



Guillaume De La Brosse

La troupe a été positionnée dans les vignes depuis mi-février.



Le couvert après quatre jours de pâturage.

Le Domaine du Bois Bourbon (Livry) a été repris en 2021 par trois associés. Ainsi, Jeroen et Marian Dewulf sont chargés de la commercialisation et de la communication. De son côté, Guillaume De La Brosse s'occupe de la viticulture et de la vinification, avec l'aide de Vincent Prévost, salarié à temps plein. Guillaume De La Brosse précise : *« autrefois, le vignoble s'étendait sur 400 ha. Mais la guerre ou encore le phylloxéra l'ont fait tomber en décrépitude au fil des ans. Étant excentré et éloigné des grandes appellations (Sancerre à une heure au nord) le domaine mérite d'être connu et présente différents atouts. Et, parmi eux, les essais que nous allons mettre en place avec, toujours en ligne de mire, l'amélioration de la qualité de nos vins »*. Ainsi, mi-février, c'est le pâturage qui a été lancé dans les parcelles du domaine.

## Atouts agronomiques

Au total, une dizaine de brebis (moutons Charollais croisés Suffolk et quelques Texel) a été positionnée en pâturage tournant (1 ha tous les 7,5 jours). *« Nous avons entendu parler de cette pratique permettant de rapporter de la matière organique dans le sol, d'éviter un tassement trop important, de réduire la consommation de carburants, tout en entretenant le couvert au pied des vignes sans les abîmer. Cela nous paraissait intéressant pour réduire, voire supprimer, l'utilisation de produits phytosanitaires. Et, pour ne rien gâcher, on reste dans le local puisque les animaux appartiennent à Vincent, notre salarié. Au final, les seuls investissements sont l'argent alloué pour les clôtures et le temps nécessaire à leur installation - une matinée environ »*. Pour le moment, les avantages agronomiques ne sont pas encore visibles : *« cela demandera quelques années de recul pour constater les effets. Mais à première vue, la coupe des couverts est déjà effectuée avec efficacité, donc rien que pour cela, je trouve que c'est un choix pertinent »*.

## Aspects inattendus

Outre l'aspect agronomique, la présence des animaux dans les vignes offre un autre bénéfice pour Guillaume. *« Depuis qu'ils sont là, les promeneurs et voisins s'arrêtent pour nous poser des questions. On nous appelle également pour avoir notre retour sur cette expérience. En fait, cela nous offre une certaine visibilité qui n'est pas négligeable. Je pense que ce genre de pratique est recherchée par le public, car elle sort de l'ordinaire et remémore que les vignobles sont, finalement, des terrains dynamiques et vivants »*. En parallèle, il précise : *« en plus, c'est une présence sympathique pour nous qui passons du temps dans les vignes »*. Vincent acquiesce en souriant : *« la monotonie des vignes est totalement levée quand elles sont à proximité, ça offre un peu de compagnie »*. Afin d'assurer le confort des animaux, Guillaume et Vincent prévoient la création de la *« Moutmobile »* : un abri mobile créé par les deux jeunes hommes afin de faciliter le déplacement de la structure qui se résume, pour l'instant, à quelques tôles.

## Avenir bien rempli

Pour l'an prochain, Guillaume De La Brosse envisage de replacer les brebis dans les vignes, mais *« un peu plus tôt »* afin d'avoir le temps de les positionner dans toutes les parcelles avant le débourrement. Loin de s'arrêter là dans l'expérimentation, les associés du Domaine du Bois Bourbon ont d'autres idées en tête. *« Nous avons récupéré une parcelle de 1,5 ha, et nous allons réimplanter de la vigne avec un espace plus large entre les rangs (environ 1,90 m à 2 m) avec un autre cépage (blanc ou rouge on ne sait pas encore). Nous voulons essayer cela toujours dans l'optique de réduire les doses de produits phytosanitaires, car avec des rangs plus aérés la transmission de maladies est potentiellement amoindrie. De plus, cela nous permettra d'utiliser un petit tracteur au lieu de l'enjambeur – diminuant ainsi notre empreinte carbone. Enfin, nous envisageons l'implantation de couverts végétaux permanents ; pour des avantages agronomiques évidents »*. Le Domaine du Bois Bourbon continue donc de se réinventer… affaire à suivre de près.

**Chloé Monget**

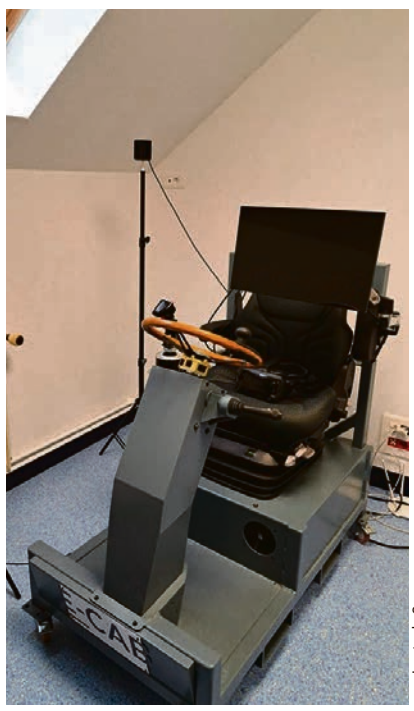
### Le Domaine du Bois Bourbon en chiffre

**15 ha au total ; 13 ha de cépages dont 3 ha en gamay, 5 ha en Chardonnay et 5 ha en pinot Noir. Le premier millésime des nouveaux associés a été fait en 2022. Renseignements : https://www.domaine-boisbourbon.com/**

// ÉQUIPEMENT

# 58 Des simulateurs au Legta de Cosne

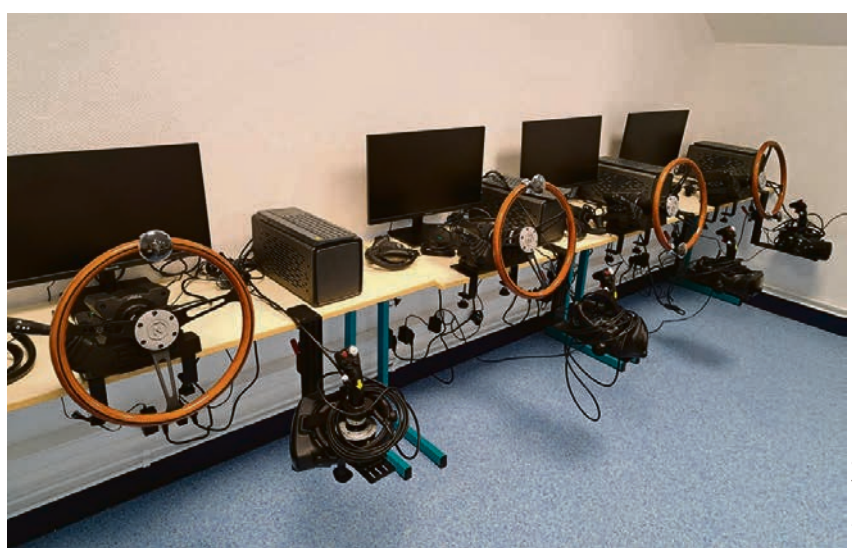
**Le Legta de Cosne a réceptionné des simulateurs de conduite d'enjambeur et de taille de la vigne.**



Legta de Cosne

L'E-Cab nacelle permet d'appréhender la conduite d'enjambeur.

Le Legta de Nevers-Cosne, site de Cosne, a réceptionné, début mars, son E-Cab nacelle et ses 7 E-Cab légers tant attendus. L'E-Cab nacelle est équipé du logiciel E-Cab de formation de conduite de machine à vendanger en réalité virtuelle, développé par Studio Nyx. Au travers de multiples scénarios pédagogiques, le logiciel E-Cab permet en toute sécurité de commencer à appréhender la conduite d'un enjambeur. Ainsi, le conducteur peut découvrir la conduite dans un rond-point ou bien encore le passage de la machine entre les rangs des vignes pour récolter le raisin. Les E-Cab légers sont équipés du logiciel de simulateur de conduite mais également du logiciel Ampelos, qui permet de se mettre dans la peau d'un tailleur de vigne. Ampelos est tant un outil de promotion que de formation. L'utilisateur enfile le casque de réalité virtuelle et se retrouve face à un pied de vigne. Ainsi, il va pouvoir apprendre à tailler la vigne et observer les conséquences de ses choix de coupe. Le tailleur en formation pourra alors observer son pied de vigne s'épanouir ou bien au contraire dépérir d'une maladie liée à une coupe inadaptée. Le Legta choisit de travailler sur la pédagogie « On apprend de nos erreurs ! ». Le logiciel permet non seulement de s'entraîner sans conséquences sur la vigne – et donc la production de cette dernière – mais également de se former aux bonnes postures pour garantir la santé du tailleur. Bien que les scénarios proposés soient déjà variés, de nouveaux scénarios sont déjà en cours de développement. e-Maint, un logiciel de maintenance d'engins agricoles, est en cours de développement pour venir compléter l'offre proposée, il offrira des vues éclatées de pièces mécaniques et montrera les vérifications à opérer avant de remettre le matériel en service. Le matériel sera utilisé par les élèves du Legta, les apprentis du CFA et du CFPPA avec une ouverture souhaitée pour les entreprises en qualité de tiers lieu. Une inauguration officielle sera réalisée prochainement par le Legta de Cosne, ses partenaires porteurs du projet et les membres du consortium du Programme Vinum.



Legta de Cosne

Les E-Cab légers sont polyvalents afin de simuler la conduite et la taille de la vigne.

Communiqué du Legta de Cosne

// VOLAILLES

# 89 Des (vrais) œufs pour les collégiens

**À Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, la Ferme de la Chaumière, d'Emmanuel et Amélie Frabot, produit des œufs dont une partie est vendue au collège de Saint-Valérien, via la plateforme Agrilocal 89.**



Amélie Frabot est une véritable passionnée des poules.

En février 2022, nous nous étions intéressés au chef cuisinier du collège le Gâtinais en Bourgogne, de Saint-Valérien, François Geneyne-Lebailly, qui utilise des œufs coquilles pour la préparation des recettes qu'il propose aux élèves. Et ces œufs, c'est à la Ferme de la Chaumière, à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, qu'ils sont produits. Amélie Frabot et son mari Emmanuel, gérants de la ferme, travaillent depuis de longues années avec le chef. « *On avait déjà un contact avec lui sur son précédent poste, au collège de Pont-sur-Yonne. Lorsqu'il est parti au collège de Saint-Valérien, on l'a suivi également. On travaille depuis environ quatre ans, maintenant, avec ce collège* », raconte Amélie Frabot.

Par mois, la ferme vend en moyenne 1 440 œufs au collège de Saint-Valérien. « *Cela représente un quart de nos ventes sur le mois. Le reste est vendu à des intermédiaires. On travaille avec les grandes surfaces, les magasins de producteur, les locavors, les Amap. On a aussi quelques clients habitués qui viennent directement chercher leurs œufs, ici, à la ferme* », poursuit-elle.

## Limiter le risque de salmonelle

Habituellement, on trouve souvent des œufs artificiels au niveau de la restauration collective, pour éviter les risques de contamination à la salmonelle. Mais à la Ferme de la Chaumière, tout est fait pour que le risque soit le plus minime possible. « *Il faut savoir que lorsqu'un élevage dépasse les 250 poules pondeuses, on est obligé d'avoir un centre d'emballage agréé. L'agrément est délivré par les services vétérinaires. C'est aussi une obligation lorsque l'on veut travailler avec les collectivités, les restaurants et les boulangeries. Cela nous oblige alors à faire des tests, concernant la salmonelle, tous les trois mois, pour garantir l'absence de la maladie* », explique Amélie Frabot. « *En cas de problème ? On serait obligés de rappeler les œufs et d'abattre l'ensemble du troupeau* », confie-t-elle.

La production et la vente d'œufs sont plutôt récentes sur la ferme. Lorsqu'Emmanuel Frabot s'installe en 2008, en reprenant la ferme de ses parents qui partaient à la retraite, seule la partie grandes cultures était existante. « *Ce n'est que deux ans après que la partie élevage est née, avec des moutons, pour faire de l'agneau de boucherie* », se rappelle Amélie Frabot.

## La passion des poules

Alors, pourquoi avoir introduit les poules pondeuses ? « *Je dois l'avouer, j'ai une vraie passion pour les poules* », rit-elle. « *À la base, on avait pris quelques poules, pour nous, en 2015. Comme on faisait un peu de vente directe pour l'agneau, certains clients nous demandaient si on ne faisait pas également des œufs. Alors, on a augmenté progressivement le nombre de poules sur l'exploitation, pour répondre à la demande de nos clients. C'est en 2019 qu'on a décidé de réellement lancer la production, avec la création d'un premier bâtiment. Quant à moi, je travaille à mi-temps sur la ferme depuis 2021, où je m'occupe essentiellement de cette partie de l'activité. J'ai toujours participé à l'atelier des poules pondeuses, même avant de travailler ici* ».

Un, puis deux, puis trois bâtiments, pour arriver à l'activité actuelle. « *On a deux bâtiments avec une capacité d'accueil de 360 poules et un pouvant accueillir 540 poules. On tourne sur une moyenne de 500 à 600 œufs pondus par jour actuellement* », détaille Amélie Frabot.

Si, au départ, les éleveurs achetaient des poulettes prêtes à pondre, de 16 semaines, désormais, ils achètent directement des poussins, qui sont élevés à la ferme. « *Outre les œufs, on vend également des poulettes prêtes à pondre, deux fois par an (400 à chaque fois) aux particuliers, au printemps et en septembre, ainsi qu'un lot de 80 poulets de chair, durant l'été. On travaille avec un abattoir dans l'Aube. C'est le cas aussi pour les moutons* ».

À la ferme, convertie en bio en 2016, une grande partie des 140 ha de cultures produites sont utilisées pour l'alimentation des animaux. « *On achète que le minéral pour compléter les rations pour les poules et les 130 moutons. Cela nous permet d'avoir un prix fixe sur l'année pour l'aliment. C'est une sécurité pour la vie économique de l'entreprise* », conclut Amélie Frabot.

**Christopher Levé**



Outre des poules, la Ferme de la Chaumière a également 130 moutons.

// MARAÎCHAGE

# 58 Premier bilan pour Cultiv'On Bio

**Cela fait plus d'un an que la production a été lancée sur le chantier d'insertion de Sermoise-Challuy, nommé « Cultiv'On Bio ». L'occasion de faire un premier bilan.**



Les poivrons installés dans la serre, en août 2023.

Asem 58



Mise en place des plants en mai 2023.

Asem 58

Le projet « Cultiv'On Bio » a véritablement débuté en 2021 par l'acquisition du Conseil départemental de parcelles agricoles à Challuy - Sermoise (1). Depuis, la production maraîchère a été lancée par l'Asem 58. Avec la fin de la première campagne, l'association tire certaines conclusions pour envisager l'avenir. Éric Rabret, directeur des activités professionnelles de l'Asem 58 en dévoile les détails.

« *2023 fut une année de tests divers et variés afin de voir ce qui pouvait pousser sur ce terrain. Avec un appui technique de l'État, du Conseil départemental et de l'Agglomération de Nevers et un accompagnement de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, du CFPPA de Challuy et de Bio Bourgogne Franche-Comté, nous avons ajusté nos productions. Il est également indispensable de rappeler que, pour les conseils culturaux, nous sommes en lien direct avec la Baratt'ABio et le Jardin du Vernai. En plus de cet aspect de conseils, nous travaillons étroitement avec ces derniers afin d'ajuster notre production pour apporter un complément aux leurs. En effet, il n'est nullement question d'être concurrentiel des maraîchers professionnels* ».

## Imprévus et adaptation

Ainsi, pour 2023, la campagne se clôture avec six tonnes de légumes produits (tous confondus). Éric Rabret et l'équipe de l'Asem tirent quelques conclusions comme pour les carottes, dont le résultat n'a pas été au rendez-vous : « *la variété Naval a totalement pourri sur pied* ». En cause, un terrain très hydromorphe : « *nous sommes dans une zone humide, le drainage étant proscrit, nous avons donc trouvé des alternatives* ». Parmi elles, une rigole a été creusée autour de la serre afin de l'utiliser dans son intégralité, et, côté cultures, des méthodes spécifiques ont été sélectionnées : « *pour 2024, nous partons sur une production sur buttes pour les carottes, les poireaux ou encore les céleris afin de ne pas revivre la déception des Naval* ». Pour compléter cela, des essais vont être menés notamment sur des panais ou encore des courges de plein champ.

## Des mains indispensables

Pour l'avenir, l'Asem 58 souhaiterait produire des aromates, et à plus long terme des petits fruits. Éric Rabret souligne : « *Pour ces deux activités, il nous faudra plus de personnel sur le site. L'effectif minimum est de 8 salariés, mais nous souhaitons élargir cela. Afin d'attirer plus de monde nous souhaitons mettre en avant deux éléments importants : que l'activité devienne un support de projet professionnel, pour d'éventuelles installations ou encore un espace de formation qui permettrait également de partager le personnel avec les autres maraîchers s'ils en ressentent le besoin* ».

## Pour qui ?

En attendant, d'autres enjeux sont à relever pour l'Asem 58 comme le précise Éric Rabret : « *En été 2023, nous avons eu une grosse production, mais moins de commandes au niveau de la restauration collective. Nous devrons donc ajuster cela. De plus, nous avons un autre enjeu concernant l'engagement des commandes. En effet, nous allons mettre en place un questionnaire pour les restaurants collectifs afin d'adapter notre production à la demande afin de ne pas avoir de perte et être assurés que ces commandes soient honorées des deux côtés* ». Pour le moment, l'Asem fournit quatre collèges, un lycée et un Ehpad à Nevers et ses alentours. Éric Rabret pointe : « *une crèche rejoindrait le carnet de commandes pour 2024, et sûrement d'autres d'ici la fin de l'année* ». Éric Rabret conclut : « *notre maître mot pour l'avenir est la cohérence. Car il faut que nos objectifs soient en accord avec ce que nous avons entre les mains. Je suis persuadé que si cohérence il y a, ce sera une réussite* ».

**Chloé Monget**

1. Voir TDB n° 1659, 1717, 1689.

// CINÉMA

# 58 Un autre regard sur le monde

**Le 13 février, un ciné-débat était proposé par les élèves de 2e année BTS DATR (développement, animation des territoires ruraux) au Legta du Morvan, dans le cadre d'un travail sur la diffusion de la culture en milieu rural.**

Comment diffuser la culture en milieu rural ? Voilà une question à laquelle les élèves de 2e année de BTS DATR (développement, animation des territoires ruraux) au Legta du Morvan devaient répondre via un projet de classe. Dans ce contexte, et avec le thème de « Débattons ciné », trois actions ont été mises en place, dont une soirée ciné-débat organisée au cinéma L'Étoile à Château-Chinon, le 13 février, où le documentaire « La Ferme des Bertrand » (de Gilles Perret) fut diffusé suivi de discussions avec le public.



Les élèves de DATR 2e année introduisant la projection-débat « La Ferme des Bertrand » le 13 février au cinéma L'Étoile à Château-Chinon.

## Trois en un

Muriel Veyne, enseignante d'éducation socioculturelle au Legta du Morvan, rappelle : *« En plus de cette projection débat, deux autres actions ont été orchestrées par les élèves de DATR. La première est la réalisation d'une critique du film HLM Pussy filmée par et en partenariat avec WEB TV DOC. Ce film « HLM Pussy » réalisé par Nora El Hourch a été diffusé le mardi 12 mars au cinéma de l'Étoile. La réalisatrice est intervenue lors d'un moment animé par les étudiants. Pour la troisième action, les étudiants ont réalisé un documentaire à partir d'interviews des collégiens du collège Bibracte de Château-Chinon sur la thématique très actuelle du sexisme. Avec ces trois actions, les étudiants ont pu dynamiser le cinéma l'Étoile de Château-Chinon. Ces différentes approches du cinéma ont été possibles par le partenariat important avec l'association SCENI QUA NON, il est question de faire vivre le film au-delà de l'écran, en impliquant les jeunes et en leur montrant diverses manières d'importer la culture en milieu rural tout en mettant en lumière des sujets qui leur tiennent à cœur »*. Plus spécifiquement, elle revient sur la projection-débat de « La Ferme des Bertrand » : *« ce film résonne pour les élèves car l'agriculture est partout autour d'eux que ce soit au sein du Legta ou dans leur entourage personnel. En somme, il allie tout ce qui fait leur quotidien : cinéma, ruralité, agriculture… »*.

## Qu'en retenir ?

Ainsi la projection et le débat ont fait salle comble ce jour-là ; preuve de l'intérêt du public pour ces questions. Et, pour les élèves de DATR, ce projet – comme les deux autres cités plus haut – a un grand impact pour eux. Élodie Foufelle, 20 ans, explique que ces expériences furent : *« très enrichissantes, comme la critique de film car je n'en avais jamais fait. De plus, étant très timide et comme ces projets demandent de travailler son ouverture vers les autres, cela fut un défi à relever pour moi. Je pense y être arrivée et j'en suis fière »*. De son côté, Élise Chartier, 22 ans, souligne : *« je trouve cela intéressant de travailler en groupe pour créer ensemble. Cela nous forme bien à comment instaurer une synergie constructive pour arriver à un but commun »*. Justine Dolphens, 21 ans, complète : *« J'ai appréciée le contact avec les différents partenaires, car cela nous offre une approche plus professionnelle de nos projets et ce n'est pas quelque chose que nous faisons dans notre vie personnelle »*. Dans la même veine, Augustine Houis Coindard, 19 ans, rebondit : *« la mise en place de ces trois projets change vraiment de ce que nous pouvons faire d'habitude. C'est un autre pan de l'animation de territoire, que j'aime beaucoup »*. Killian Guyollot, 19 ans, conclut : *« Nous avons découvert le cinéma ainsi que l'animation de territoire sous un nouveau jour. Cela nous a permis de nous réinventer en faisant appel à des compétences que nous n'utilisons pas à l'accoutumée. Nous avons pu véritablement mettre en application nos acquis et en développer d'autres que ce soit pour la partie sociale ou organisationnelle. Apprendre en faisant, il n'y a rien de mieux »*.

**Chloé Monget**

// LYCÉE AGRICOLE DE CHÂTILLON-SUR-SEINE

# 21 Que deviennent les « anciens » ?

**La Barotte a organisé une remise de diplômes dans le cadre de sa porte ouverte. Nous nous sommes intéressés à la « nouvelle vie » des étudiants de BTS Acse.**

Ils s'étaient donné rendez-vous dans 10 mois : les derniers diplômés de la Barotte étaient conviés à la journée porte ouverte du 9 mars pour une petite cérémonie. Plusieurs classes étaient de la partie, dont les BTS Acse (analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole) représentés par sept anciens étudiants. Cette rencontre a été l'occasion de saluer le joli taux de réussite des Barottins (90 %) et d'échanger sur leur nouveau quotidien. Samuel Guichard, fils d'agriculteurs dans l'Aube (tout à gauche sur la photo) est aujourd'hui salarié dans deux exploitations laitières de son département, une installation sur la ferme familiale est envisagée à *« moyen terme »*. Alexis Grimbert, le *« local de l'étape »*, ici à côté de Samuel Guichard, est actuellement en fac à Dijon. Cet ancien stagiaire de Romain Verstraete, de Belan-sur-Ource, a décidé de poursuivre ses études avec une licence de biologie.



Samuel Baroni (le professeur principal, ici à gauche) avec sept de ses anciens élèves.

## Direct en *« compta »*

Benjamin Goy, encore un peu plus à droite, a été recruté par CER France BFC à Châtillon. Ce jeune homme originaire de Haute-Savoie reprendra sous peu des cours à distance (licence puis master) pour se spécialiser dans la comptabilité. Valentin Della Casa, qui avait réalisé son stage au Gaec de Charmon à Obtrée, est salarié sur la ferme familiale à Villaines-en-Duesmois, où son installation est programmée en cours d'année. Mallaury Cantot, qui avait opté pour le BTS Acse après un bac en filière hippique, est elle aussi salariée dans une exploitation : celle de Florian Bonfils à Billy-lès-Chanceaux. Aurélien Cereza, fils d'agriculteurs à Cravant dans l'Yonne, prépare un périple au Canada afin de découvrir plusieurs exploitations, une installation dans une structure près de la ferme familiale est déjà programmée à son retour. Enfin, Justine Cote, originaire du Doubs, est actuellement en licence pro *« Management des organisations commerciales »*.

## Il y a du boulot !

*« Cette promotion est assez représentative d'un BTS Acse »*, observe Samuel Baroni, coordinateur de la formation, *« les motivations et parcours sont très différents, mais la plupart des jeunes restent de près ou de loin dans la filière agricole. Ce BTS, qui fête ses dix ans au sein de notre établissement, prépare au métier de technicien agricole, au sens large du terme. À ce titre, il y a beaucoup de besoins sur le terrain, il y a de l'emploi en agriculture et ça, nous ne le répéterons jamais assez »*.

**AG**

// TRAVAIL DE MÉMOIRE

58

# Partager la vie

**Dans le cadre d'un projet socio-éducatif sur la mémoire, les élèves de 1re SAPAT du Legta du Morvan, ont donné une représentation à l'Ehpad du centre hospitalier de Château-Chinon.**

Depuis septembre, les élèves de 1re SAPAT (Services à la personne et animations dans les territoires) du Legta du Morvan travaillent en lien avec l'Ehpad de Château-Chinon sur un projet socioculturel : « Mémoires vives », avec comme résultat final une représentation théâtrale le 15 février à l'Ehpad de Château-Chinon.



Tous les résidents de l'Ehpad de Château-Chinon étaient conviés à la représentation des élèves de 1re SAPAT du Legta du Morvan, le 15 février.

Muriel Veyne, enseignante d'éducation Socio-culturelle résume l'action : *« Comme nos étudiants en SAPAT seront, pour certains, amenés à travailler avec un public d'un certain âge, il nous paraissait très pertinent de réaliser un consortium avec l'Ehpad de la ville afin de créer du lien entre les élèves et les résidents. Ainsi, avec ce partenariat, nous avons répondu présents pour travailler sur le projet « retour au village » lancé par l'équipe locale du Secours Catholique en partenariat avec l'Ehpad de Château-Chinon. Ce projet a été mis en place afin de réunir les personnes isolées sur notre territoire rural et de créer des liens intergénérationnels. D'où l'idée de mettre en avant la mémoire, tout en engageant un dialogue entre les deux générations, avec en ligne de mire la conservation d'un certain patrimoine immatériel issu du vécu des personnes âgées »*. Ainsi, le théâtre fut choisi comme médium d'expression afin de lier, à la fois les expériences de certains résidents et celles des étudiants avec in fine une représentation de la pièce écrite et interprétée par les élèves.

## Terre de liens

Pour arriver à ce résultat, un travail de longue haleine fut nécessaire, comme le détaille Muriel Veyne : *« une dizaine de résidents est venue fin septembre au lycée pour échanger avec les élèves, puis ces derniers leur ont rendu visite en novembre. Une fois les témoignages récoltés, les élèves ont eu des ateliers d'écriture jusqu'en décembre, avec Corinne Merle, enseignante de français au Legta. S'en est suivie la mise en voix de leurs écrits, avec Sophie Mandin intervenante théâtre de Réso Nièvre et moi-même, en partenariat avec la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs »*.

Pour Gertrude Jardé cette expérience doit perdurer : *« La majorité de nos résidents sont du canton, anciens agriculteurs ou habitants, leurs souvenirs peuvent entrer en résonance avec ceux des jeunes car ils viennent tous du même territoire ; dévoilant ainsi des points communs. À mon sens, il faut entretenir ces échanges entre les générations afin de favoriser le lien social entre tous. Ces discussions avec les étudiants offrent aussi une véritable ouverture vers le monde pour certains résidents qui sont parfois très isolés. Nous espérons que ce partenariat entre l'Ehpad et le Legta perdurera car c'est un vrai partage de vie qui s'opère via ce genre d'actions »*. Ainsi durant environ 30 minutes, les étudiants, devenus acteurs pour l'occasion, se sont produits devant les résidents le 15 février. Entre les sourires, l'émotion, les discussions chaleureuses et poignées de mains de remerciements, force est de constater qu'il n'y a pas que des souvenirs qui ont été partagés entre les anciens et les plus jeunes, mais bien des liens amicaux. Une fois la représentation terminée, un pot convivial fut partagé, avant le départ des élèves pour leur seconde représentation, devant leurs camarades du lycée cette fois.

**Chloé Monget**

// CHÂTILLON-SUR-SEINE

21

# Le devoir de mémoire

**Des élèves du lycée La Barotte ont rencontré un ancien agriculteur de 97 ans, venu leur parler de la Seconde Guerre mondiale.**

Les trois quarts des élèves de la Barotte étaient présents ce 7 mars. Sur place, pas un bruit, beaucoup d'émotion et même quelques larmes à l'œil… *« Un tel silence était inédit pour un regroupement comme celui-ci, tous les jeunes étaient attentifs au le récit bouleversant »*, confie Delphine Verset, enseignante d'histoire, qui était à l'origine de la venue de Pierre Jobard à la Barotte, dans le cadre du programme scolaire mais pas seulement : *« nous sommes en contact avec l'association du Souvenir de la Résistance, présidée par Henri Ménétrier. De là est née l'idée d'inviter le dernier résistant déporté de la Côte-d'Or. La Seconde Guerre mondiale est enseignée dans un certain nombre de nos classes, c'était une première accroche, mais le devoir de mémoire concerne tout le monde, celui-ci est très important »*.



Pierre Jobard travaillait sur la ferme familiale à Villerberny quand il a été arrêté par les nazis.

## Froid dans le dos

Pierre Jobard, qui travaillait dans la ferme de ses parents à Villeberny près de Vitteaux, a partagé son vécu et les atrocités de la guerre. Le Côte-d'orien était engagé dans la résistance depuis l'âge de 16 ans, en faisant partie d'un réseau basé dans l'Auxois, qui était spécialisé dans le sabotage et la récupération d'armes. Pierre Jobard a été arrêté dans son village le 23 février 1944 par la Gestapo, avant d'être incarcéré à la prison de Dijon pendant 35 jours. Déplacé dans un camp de transit à Compiègne dans l'Oise, le résistant a été emmené le 26 avril de la même année dans un train prenant la direction du centre de mise à mort d'Auschwitz, en Pologne. Le prisonnier est alors *« désinfecté et tondu »*, le matricule *« 185784 »* est tatoué sur son avant-bras… Pierre Jobard sera heureusement libéré le 23 avril 1945 après les marches de la mort. Son histoire, déjà racontée dans un livre, sera prochainement proposée dans un film, en cours de tournage dans le département avec des figurants de toute la France et des voitures d'époque. Une fois terminé, ce film sera distribué à tous les collèges de la Côte-d'Or.

## Ne plus se plaindre

*« Ce récit a permis aux élèves de mieux comprendre les heures les plus sombres de l'histoire de France et d'être plus conscients de l'importance du devoir de mémoire »*, souligne Delphine Verset, *« si la salle de notre établissement l'avait permis, tout le monde aurait bien sûr été présent… J'ai eu beaucoup de retours positifs depuis cette rencontre, les jeunes sont très touchés. Ce matin, une élève est venue me voir pour me dire que maintenant, elle ne se plaindrait plus si l'eau des douches est froide ou s'il ne fait pas assez chaud dans l'internat… Ces petits problèmes n'ont bien sûr rien à voir par rapport à ce qu'à vécu Monsieur Jobard, m'a-t-elle dit »*.

**AG**

ENVIRONNEMENT

// PREMIÈRES ASSISES DE L'EAU

# Une stratégie pour l'avenir

**Le 29 février, à l'Agropole du Marault, la Préfecture de la Nièvre et le Conseil départemental orchestraient les premières assises de l'eau afin de faire le point sur la gestion de cette ressource, notamment.**



Les premières assises de l'eau se sont déroulées le 29 février à l'Agropole du Marault.

L'eau est devenue un sujet central, notamment à cause des diverses crises que notre département peut connaître en matière de sécheresse mais aussi avec, plus récemment, le transfert de compétences « eau et assainissement » (voir TDB n° 1771).

Dans ce contexte, l'État et le Conseil départemental ont conjointement orchestré les premières Assises de l'eau afin *« d'épauler le territoire pour aller vers une dynamique de meilleure gestion de la ressource »* souligne Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, le 29 février à l'Agropole du Marault. Michaël Galy, préfet de la Nièvre, rebondit : *« nous sommes convaincus qu'en alliant nos expertises nous pourrons arriver à un projet d'avenir. De plus, ce sujet de l'eau touchant tous les acteurs du territoire, une démarche commune se justifie totalement »*.

## Vision d'ensemble

Pour l'événement, plus d'une centaine de personnes ont participé aux travaux de cette journée articulée autour d'un programme mis en place par le Département, la Préfecture, la Direction départementale des territoires, l'Agence régionale de santé et les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie. Ainsi, la matinée était consacrée à repréciser le transfert des compétences « eau et assainissement », aux divers soutiens que les Agences de l'eau, notamment, peuvent apporter (financier, expertises, etc.) et à un panorama de la situation dans la Nièvre et des enjeux de l'avenir. Fabien Bazin précise : *« Une vision d'ensemble du territoire est nécessaire pour assurer la disponibilité de la ressource tout en garantissant la qualité de l'eau. Cette question rejoint celle des interconnexions avec la problématique des fuites sur le réseau. Dans tous les cas, il faudra des investissements parfois importants »*. Sur ce point Michaël Galy rebondit : *« Il est nécessaire de présenter tous les leviers possibles en matière de soutien financier que l'État ou les Agences de l'eau peuvent mettre en œuvre. L'idée est de savoir utiliser au mieux l'argent public pour répondre à un projet et non à une politique de guichet »*.

## Acteurs de la sobriété

Toujours sur le thème du financement, la question d'une éventuelle révision de la tarification de l'eau du réseau a été soulevée. Fabien Bazin stipule : *« L'eau ne coûte rien, c'est l'écosystème autour qui, lui, à un coût. Et cela doit être expliqué à tous les concitoyens, qui doivent également s'emparer de cette problématique car ils sont des acteurs incontournables de la sobriété »*.

Ainsi, afin de répondre à toutes ces problématiques, et pour cibler une stratégie d'avenir pour le département, des ateliers de réflexion furent proposés l'après-midi autour de trois scénarios ; une synthèse de ces travaux sera prochainement publiée.

Enfin, Fabien Bazin et Michaël Galy concluent ces premières assises de l'eau : *« Elles ne sont que le commencement. Et comme l'eau est la base de toute activité, il est fortement envisageable d'avoir un forum de l'eau permanent »*.

**Chloé Monget**

// RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS

# Un dossier clôturé

**À Brassy, une réunion était organisée par le Conseil départemental afin de clôturer l'élaboration de la réglementation des boisements (RDB) de six communes de la Nièvre. Ainsi, plusieurs points spécifiques liés à cette procédure et son application ont été rappelés.**

Afin de rappeler la procédure de la réglementation des boisements ainsi que son application, une réunion était organisée à Brassy. Pour mémoire, elle concernait uniquement les communes de Brassy, Chaumard, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Agnan.

Ainsi, les grandes étapes du projet ont été rappelées, notamment les mesures d'interdictions de semis, plantations et replantations (arrêtés d'interdictions qui étaient en vigueur tout au long du processus d'élaboration du projet de réglementation des boisements), la constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF), le diagnostic terrain effectué par le bureau d'études recruté par le Conseil départemental, l'animation des groupes de travail, l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet, l'enquête publique, les avis des 6 conseils municipaux, du CNPF BFC, de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs. Pour rappel, le Conseil départemental (CD) a approuvé en session cette réglementation des boisements le 27 novembre 2023, et celle-ci est donc applicable sur le territoire depuis cette date.

## Rappel du règlement

Ensuite, le règlement a été rappelé. Il a été indiqué que, depuis le 27 novembre dernier, sont entrées en vigueur les mesures d'interdictions de semis, plantations et replantations. Puis, un résumé du pourcentage de la répartition des périmètres sur les 6 communes concernées a été présenté, suivi par une explication du règlement et un exemple d'application concret. La répartition des périmètres est la suivante : 47 % du territoire de ces 6 communes a été classé interdit au boisement, 48,5 % du territoire a été classé en libre (au boisement) du fait qu'ils soient inclus généralement dans un massif forestier de plus de 10 ha, et les 4,5 % restant de ce même territoire ont été classés en réglementé, c'est-à-dire que les plantations, replantations et semis sont autorisés mais doivent respecter le règlement adopté par la commission locale d'aménagement foncier de ces six communes.



Conseil départemental de la Nièvre

La réunion de clôture s'est déroulée à Brassy.

## Des aides mises en place

Suite à cela, le dispositif d'aides proposé par le Conseil départemental a été détaillé. Pour mémoire, ce dernier propose actuellement deux aides. La première concerne la restructuration foncière forestière et la seconde facilite la réhabilitation agricole d'espaces boisés gênants et/ou en friche. Les objectifs de chacune des aides, ainsi que les conditions d'attribution, les dépenses subventionnables et les montants des subventions ont été présentés. En résumé, la réunion a permis de faire le point sur l'élaboration de la réglementation des boisements (RDB) de ces 6 communes, un processus relativement long et ponctué de nombreuses étapes administratives qui a débuté en juin 2021 et qui a été rendu applicable en novembre 2023. Les échanges ont mis en évidence le besoin essentiel d'encadrer l'évolution de l'occupation du sol de ce territoire. Le Département aura la charge de l'animation de cette réglementation et de son respect sur le terrain, notamment en assermentant un agent dédié et en assurant une surveillance. Cela se fera en partenariat avec les communes et les usagers du territoire.

**Conseil départemental de la Nièvre**

## Le contexte

Le Département est compétent pour la mise en œuvre de la réglementation des boisements en vertu de la loi sur le développement des territoires ruraux du Code Rural et de la Pêche Maritime. La réglementation des boisements permet de maîtriser l'extension des boisements sur les territoires. L'objectif de cet outil d'aménagement est de favoriser une meilleure répartition des terres entre la forêt, les productions agricoles, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural. Elle permet également d'assurer la préservation de milieux naturels ou de paysages remarquables. Elle ne modifie en aucun cas les limites parcellaires, mais a pour but d'instaurer des zonages, ou périmètres, dans lesquels des semis, des plantations d'essences forestières ou la reconstitution après coupe rase, peuvent être interdits, réglementés ou libres :

1. Périmètre « Interdit au boisement » : Dans ce périmètre, qui définit les secteurs ayant vocation à rester ouverts (agricole, urbain, de loisirs…), tous les semis, plantations et replantations d'essences forestières sont interdits.
2. Périmètre « Réglementé » : Dans ce périmètre, les propriétaires doivent déclarer préalablement au Département tout projet de semis, plantation ou replantation d'essences forestières, et respecter les prescriptions du règlement de la réglementation des boisements concernée (distances de recul minimales, restrictions sur les essences…).
3. Périmètre « Libre au boisement » : Dans ce périmètre, qui définit les secteurs à vocation forestière, les propriétaires peuvent semer, planter, replanter ou laisser une végétation forestière s'installer. Les massifs forestiers continus de plus de 10 hectares sont automatiquement classés dans ce périmètre.

En plus d'être mises en place conformément aux dispositions législatives et réglementaires de portée nationale, les réglementations locales de boisements doivent respecter le cadre défini par le Département. D'après ce document de cadrage départemental (dont la dernière révision par le Département date de novembre 2021), les périmètres interdits ou réglementés ne peuvent concerner que des parcelles boisées isolées, ou rattachées à un massif dont la superficie est inférieure à 10 hectares.

Afin de répondre à la demande des communes de Brassy, Chaumard, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Agnan, le Conseil Départemental a institué en février 2021 une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF), composée d'élus, de propriétaires fonciers, d'agriculteurs et d'exploitants forestiers des communes concernées, d'associations ainsi que de partenaires du territoire compétents sur les questions agricoles, forestières et environnementales. Le rôle de cette commission était d'établir une nouvelle réglementation des boisements sur ces 6 communes, c'est-à-dire de définir les périmètres où les boisements seraient libres, interdits ou réglementés, ainsi que le règlement correspondant à ce dernier périmètre.

# TABLEAU DE BORD

## LES FORMATIONS

### CÔTE D'OR

#### // Savoir négocier pour mieux acheter et mieux vendre

**• 26 mars à Bretenière**

*Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr*

#### // Utiliser le pendule et les baguettes pour détecter les champs électriques et électromagnétiques

**• 25 et 26 mars 2024 proche Créancey**

*Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr*

#### // Soigner mes animaux par l'acupuncture

**• 2 et 3 avril 2024 proche Créancey**

*Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr*

#### // Réussir la visite de printemps de ses ruchers

**• 5 avril 2024 sur ruchers proches Vernot**

*Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr*

#### // Abreuvement des bovins au paturage - avec le GDS21

**• 9 avril proche Créancey**

*Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr*

### NIÈVRE

#### // Communiquer et Manager efficacement grâce au MBTI®

**• 26 et 29 mars**

Le MBTI® est une formidable base pour vous aider à développer vos compétences humaines dans de multiples domaines. Lieu en fonction des stagiaires.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

#### // D'un projet commun à la création d'une société

**• Le 27 et 28 mars**

Afin de comprendre les enjeux d'un projet commun, aboutissant à une création de société, la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous invite à sa formation afin d'identifier le fonctionnement et les démarches nécessaires à la création d'une société. Lieu : Nevers.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

#### // Travailler avec le calendrier lunaire

**• 2 et 4 avril**

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : Nevers.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### YONNE

#### // Optimiser les réglages de ma moissonneuse batteuse

**• Mardi 28 mai**

Lieu à définir.

*Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.*

#### // Être autonome pour vérifier mes engins de lavage

**• En mai**

Lieu à définir.

*Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.*

## MSA Bourgogne De nouveaux horaires pour l'accueil téléphonique

**Depuis le 1er février, les horaires de l'accueil téléphonique de la MSA Bourgogne évoluent, pour mieux vous servir :**
lundi, mercredi, jeudi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 h 30
mardi : 13 h 30 – 16 h 30 - vendredi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 heures
**Vous êtes un particulier, salarié, retraité, ayant droit, tiers destinataire de paiements, non-adhérent MSA :** 03 85 39 50 83
**Vous êtes un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, cotisant de solidarité, employeur de main d'œuvre, centre de gestion, cabinet comptable… :** 03 85 39 51 75
**Vous êtes un professionnel de santé :** 03 85 39 50 85 - **Votre demande concerne le domaine Action Sanitaire et Sociale :** 03 80 63 22 73
**Recouvrement / Contentieux :** 03 86 47 37 70 - **Santé Sécurité au Travail :** 03 80 63 22 02
**Rencontrer la MSA : Dans l'une des 4 agences territoriales (Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre) :**
Sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 ;
Exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.
Dans l'un de nos 15 points d'accueil : Exclusivement sur rendez-vous.
**Pour prendre rendez-vous :**
Via le service en ligne « Demander un rendez-vous » sur bourgogne.msa.fr en se connectant à Mon espace privé.
Par téléphone au 03 85 39 50 83

## L'AGENDA PRO'

### NIÈVRE

#### // Programme « des journées s'installer en … »

**• 22 mars, 23 avril et 22 octobre**

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production. Ainsi, le 22 mars la culture de noix et sa filière filière sera à l'honneur (de 9 h à 17 h) avec au programme: le matin, interventions de Ghislain Bouvet, conseiller en production de noix à la Chambre d'agriculture de l'Isère, et Étienne Bourgy, conseiller en agroforesterie à la Chambre d'agriculture de la Nièvre ; l'après-midi: visite de l'exploitation de Régis Taupin à Saizy. Le 23 avril (de 9 h 30 à 17 h) ce sera au tour du bambou d'être mis en avant, avec la découverte de cette production avec M. Templier de chez Onlymoso, le matin. Puis, l'après-midi sera consacrée à la visite de l'exploitation de Julien Léger à Saint Ennemond (Jardin de l'Abron). Pour finir, le 22 octobre (de 9 h à 17 h - lieu à définir), ce sont les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème. Inscriptions obligatoires.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.*

#### // Le forum de l'apprentissage

**• 23 mars**

Le Campus Métiers Marzy, le Pôle formation 58-89, le CFA agricole et le CFA de Bourgogne-Franche-Comté, notamment, organisent un forum de l'apprentissage le 23 mars au stade du Pré Fleuri à Sermoise-sur-Loire de 8 h 30 à 16 h 30. Plus de 60 métiers accessibles via l'apprentissage (du CAP au Bac + 5) seront présentés. Des ateliers métiers, des démonstrations et un jeu concours complèteront l'événement.

*Renseignements : c.leger@campusmetiersmarzy.com ou au 07 82 57 25 52*

#### // Rencontre technique sur la culture du Paulownia

**• 26 mars**

Dans un contexte de complémentarité et de diversification des productions, la Chambre d'agriculture vous convie à un après-midi d'échanges sur la culture du Paulownia avec la société « Paulownia Nature ». Au programme, présentation de la société, itinéraire technique de la culture, intérêts, coûts des implantations, débouchés, etc. Rendez-vous à 14 h au restaurant le Papy's à Painloup (Varennes-Vauzelles).

*Renseignements : 06 48 25 22 98 (Étienne Bourgy, chargé de mission Énergies et Agroforesteries à la CA 58).*

#### // Porte ouverte

**• 9 avril**

Le 9 avril, à partir de 14 h, Alsoni Conseil Élevage organise une porte ouverte chez Dominique Compot (Les Nolats, Thianges) avec pour thème : « la génétique et les performances économiques et techniques au service de l'environnement ». Des ateliers sont prévus durant l'après-midi sur la performance de production de viande et la croissance, la génomique et les gènes d'intérêts, le bilan environnemental de l'exploitation, les résultats technico-économiques de celle-ci ou encore une présentation des projets photovoltaïques.

*Renseignements : 06 35 03 14 75 (Léa Lapostolle).*

## Vos repères

### SALAIRES ET COTISATIONS

#### // GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la Production agricole de des Cuma

Comme chaque année la grille des salaires fait l'objet de négociations dans le cadre de la commission nationale de négociation. Cette année, les partenaires sociaux se sont réunis le 18 janvier 2024 pour négocier la grille nationale des salaires de la Convention collective nationale de la Production agricole et des Cuma.
Un accord a été trouvé et sera applicable dès que l'arrêté d'extension paraîtra dans quelques semaines.
Aussi, la grille de salaire à appliquer à partir de janvier 2024 est la suivante.

| Coefficient | Palier | Taux horaire (en €) |
|---|---|---|
| 9 - 11 | 1 | 11,65 |
| 12 - 16 | 2 | 11,65 |
| 17 - 24 | 3 | 11,78 |
| 25 - 35 | 4 | 12,03 |
| 36 - 51 | 5 | 12,56 |
| 52 - 73 | 6 | 13,15 |
| 74 - 104 | 7 | 13,98 |
| 105 - 143 | 8 | 14,88 |
| 144 - 196 | 9 | 16,11 |
| 197 - 270 | 10 | 17,84 |
| 271 - 399 | 11 | 20,30 |
| 400 | 12 | 23,20 |

### INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

**Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :**

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

**Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :**

| Année | Indice | Variation |
|---|---|---|
| 2010 | 98,37 | -1,63 % |
| 2011 | 101,25 | +2,92 % |
| 2012 | 103,95 | +2,67 % |
| 2013 | 106,68 | +2,63 % |
| 2014 | 108,3 | +1,52 % |
| 2015 | 110,05 | +1,61 % |
| 2016 | 109,59 | -0,42 % |
| 2017 | 106,28 | -3,02 % |
| 2018 | 103,05 | -3,04 % |
| 2019 | 104,76 | +1,66% |
| 2020 | 105,33 | +0,55% |
| 2021 | 106,48 | +1,09% |
| 2022 | 110,26 | +3,55% |
| 2023 | 116,46 | +5,63% |

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/03/2024

**Broutards 6-12 mois** — *Effectif : 499*

| Poids | Conformation | Cours relevé (euros/kg vif) Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|
| 200 - 250 kg | U | 4,09 | 4,22 | 4,09 | - 0,09 |
| 250 - 300 kg | U | 4,03 | 4,16 | 4,10 | + 0,05 |
| | R | 4,02 | 4,12 | 4,04 | + 0,15 |
| 300 - 350 kg | U | 3,90 | 4,12 | 4,05 | + 0,11 |
| | R | 3,60 | 3,89 | 3,73 | - 0,02 |
| 350 - 400 kg | U | 3,65 | 4,02 | 3,84 | = |
| | R | 3,67 | 3,77 | 3,74 | + 0,04 |
| 400 - 450 kg | U | 3,59 | 3,81 | 3,74 | + 0,02 |
| | R | 3,55 | 3,68 | 3,60 | - 0,07 |
| 450 - 500 kg | U | 3,53 | 3,70 | 3,66 | + 0,04 |
| | R | 3,52 | 3,52 | 3,52 | + 0,12 |

**Laitonnes 6-12 mois** — *Effectif : 289*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 200 - 250 kg | U | 3,84 | 3,95 | 3,89 | - 0,18 |
| 250 - 300 kg | U | 3,65 | 3,91 | 3,77 | - 0,14 |
| | R | 3,51 | 3,58 | 3,57 | |
| 300 - 350 kg | U | 3,57 | 3,70 | 3,66 | = |
| | R | 3,52 | 3,54 | 3,52 | |
| 350 - 400 kg | U | 3,55 | 3,75 | 3,60 | - 0,09 |

**Taurillons 12-18 mois** — *Effectif : 10*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 500 - 600 kg | U | 3,49 | 3,49 | 3,49 | + 0,16 |

**Génisses 12-24 mois** — *Effectif : 66*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 400 - 450 kg | U | 3,52 | 3,56 | 3,55 | |
| | R | 3,19 | 3,29 | 3,25 | |
| 450 kg et + | U | 3,16 | 3,40 | 3,24 | + 0,01 |

**Vaches** — *Effectif : 177*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| moins de 5 ans | E | 3,35 | 3,80 | 3,58 | + 0,19 |
| | U | 2,86 | 3,22 | 3,00 | - 0,02 |
| | R | 2,61 | 2,83 | 2,76 | + 0,01 |
| 5 - 10 ans | E | 3,26 | 3,52 | 3,37 | |
| | U | 2,85 | 3,22 | 2,96 | + 0,04 |
| | R | 2,58 | 2,85 | 2,75 | - 0,01 |
| plus de 10 ans | U | 2,68 | 2,99 | 2,76 | + 0,07 |
| | R | 2,30 | 2,65 | 2,50 | - 0,03 |

**Génisses** — *Effectif : 35*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 24 - 36 mois | E | 3,52 | 3,80 | 3,63 | |
| | U | 3,02 | 3,53 | 3,20 | + 0,06 |

**Taureaux 12-24 mois** — *Effectif : 12*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| plus de 500 kg | U | 2,77 | 3,01 | 2,89 | |
| | R | 2,71 | 2,75 | 2,72 | |

**OBSERVATIONS** **Effectif global : 1 309 - Taux de vente : 98 %**

**Broutards / taurillons :** L'offre est en augmentation tout en restant de bonne qualité. Les acheteurs, plus nombreux, assurent la commercialisation de 507 mâles sur les 509 présentés, dans une ambiance soutenue et à des tarifs fermes à haussiers.

**Laitonnes :** L'ambiance commerciale reste très favorable aux vendeurs même si on constate que les cours plafonnent.

**Génisses de 2 ans :** L'offre s'amenuise au fur et à mesure que la saison avance, mais les besoins continuent d'exister.

**Vaches / génisses 30 mois :** Un marché avec une qualité plus que correcte et des acheteurs au rendez-vous. Les cours sont donc naturellement reconduits, voir à haussiers dans certaines catégories.

**Taureaux :** Présentation correcte et vente active.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/03/2024

**Effectif : 232**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Broutards : | (245 - 395 kg) | 870 - 1440 | 3,33 - 3,73 |
| Broutards : | (410 - 455 kg) | 1490 - 1570 | 3,44 - 3,66 |
| Laitonnes : | (255 - 340 kg) | 930 - 1120 | 3,30 - 3,64 |
| Laitonnes : | (360 - 420 kg) | 1250 - 1410 | 3,32 - 3,40 |
| Taureaux : | (500 - 800 kg) | 1400 - 2170 | 2,62 - 2,81 |
| Vaches légères : | | 1200 - 1720 | |
| Vaches entre deux : | | 1820 - 1960 | |
| Vaches lourdes : | | 1990 - 2600 | |

Commerce actif en broutards à des tarifs très fermes. 1 lot invendu.

Placement rapide et global en femelles à des cours toujours attractifs.

Vente plus rapide en vaches accompagnée d'une hausse des cours. Seul invendu.

**Bovins gras : 6**

**Vaches de viande : 5,40 à 5,44 € kg de viande.**

Vente globale. Cours fermes.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/03/2024

**Effectif : 28**

Cours reconduits en agneaux.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/03/2024

**Agneaux gras** — *Effectif : ?*

| Poids | Conformation | Cours relevé (euros/kg vif) Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|
| moins de 38 kg | E | | | | |
| | U | 4,72 | 5,00 | 4,88 | + 0,36 |
| | R | 4,43 | 4,85 | 4,64 | + 0,68 |
| 38 - 44 kg | E | | | | |
| | U | 4,49 | 5,17 | 4,92 | + 0,44 |
| | R | 3,97 | 4,17 | 4,02 | - 0,21 |
| 44 - 50 kg | E | | | | |
| | U | 4,67 | 4,67 | 4,67 | + 0,21 |
| | R | | | | |
| plus de 50 kg | E | | | | |
| | U | 2,11 | 3,77 | 3,21 | - 0,97 |
| | R | | | | |

**Agneaux laitons** — *Effectif : ?*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| moins de 38 kg | E | | | | |
| | U | 5,10 | 5,10 | 5,10 | + 0,41 |
| 38 - 44 kg | E | | | | |
| | U | 4,93 | 5,18 | 5,06 | + 0,47 |
| 44 - 50 kg | E | | | | |
| | U | 5,07 | 5,10 | 5,09 | + 0,51 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 280 - Taux de vente : 100 %**

Petit marché, mais normal pour la saison. Vente totale.

La proximité immédiate du début du Ramadan, et les fêtes Pascales qui arrivent rapidement dopent les ventes d'agneaux et de brebis qui voient leurs tarifs progresser de manière importante.

## MARCHÉS VOISINS *Bovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/03/2024

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 177 - Vente : 86 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M Charolais | U | 400-450 | 3,62 | 3,64 | 3,63 | |
| M Limousins | U | 250-300 | 3,73 | 3,98 | 3,88 | |
| | | 300-350 | 3,71 | 4,00 | 3,82 | |

**BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 141 - Vente : 88 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - 5 ans | 2,71 | 3,20 | 2,92 | + 0,04 |
| | | 5 à 10 ans | 2,74 | 3,14 | 2,96 | + 0,16 |
| | | + 10 ans | 2,67 | 3,04 | 2,76 | + 0,04 |

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 318 - Taux de vente : 87 %**

**Broutards :** Marché bien approvisionné. cours reconduits à haussiers.

**Vaches/génisses :** Cours globalement reconduits, les vaches présentés sont de bonne qualités et trouvent preneurs rapidement.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/03/2024

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 238 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 4,32 | 4,86 | 4,63 | + 0,02 |
| | | de 38 à 44 kg | 4,38 | 5,27 | 4,82 | + 0,04 |
| | | > 44 kg | 4,08 | 4,71 | 4,28 | - 0,06 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 99 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | + de 60 kg | 1,45 | 1,92 | 1,89 | + 0,18 |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 94 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | Première qualité | | 25 | 76 | 55 | |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 461 - Taux de vente : 100 %**

**Agneaux :** La demande est forte et les cours gagnent quelques centimes. aucun invendus.

**Brebis :** Vente totale.

**Caprins :** Cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

**18 Mars 2024**

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

#### MARCHÉ

**Gros bovins finis** : Tentative de pression à la baisse sur les JB. Reconduction sur le marché de la femelle.

**Bovins maigres** : Les cours sont facilement reconduits avec une demande qui reste forte.

#### POLITIQUES

Au-delà des éléments sur l'obligation de maintien des prairies (BCAE 1), la Commission Européenne a formulé de nouvelles propositions plus larges. Celles-ci ont vocation à simplifier la mise en œuvre de l'obligation de rotation, ou encore à supprimer l'obligation d'un taux minimum de surfaces non productives. Des possibilités de dérogations à différentes mesures sont également proposées en cas d'événements climatiques ou de dégats de nuisibles. Ces éléments sont soumis au Conseil et au Parlement européens.

#### ENVIRONNEMENT

Le 11 mars dernier les eurodéputés de la Commission Envi ont voté à 42 voix pour la **directive européenne sur la surveillance et la résilience des sols** (contre 14 abstentions et 26 voix contre). Les députés veulent donner une plus grande flexibilité aux Etats-Membres. Mais la FNB tient à alerter sur la réaffirmation par les députés de l'ambition du texte à aboutir à l'objectif de **100% des sols en bon état d'ici à 2050**, ainsi que de la possibilité d'introduire des objectifs à 2040. Ce texte sera revoté lors d'une réunion plénière le 11 avril.

#### APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

En réponse aux protestations agricoles des derniers mois, la Commission Européenne prépare une feuille de route pour renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire. Un ensemble de mesures a été publié dans un document officieux qui comprend : la mise en place d'un observatoire des prix et des marges, mais aussi l'encadrement des contrats signés entre les agriculteurs et leurs acheteurs (obligation de contrats écrits, mécanisme de conciliation…), et le soutien aux organisations de producteurs. De plus, une proposition législative sur le renforcement des règles encadrant les pratiques commerciales déloyales transfrontalières serait présentée fin 2024 ou début 2025 afin d'agir notamment sur les centrales d'achat. Ces propositions vont dans le sens des demandes portées par la FNB d'étendre EGALIM au niveau européen.

#### FAIT DE LA SEMAINE

La Commission européenne a adopté un acte délégué afin d'assouplir les exigences de la conditionnalité en ce qui concerne le maintien des prairies permanentes (BCAE 1 ). Ce texte offre notamment la possibilité aux États membres d'ajuster une fois au cours de la période de 2023-2027 le ratio de référence concernant les prairies permanentes (pour intégrer notamment l'évolution des cheptels). Les mesures pourront être déclinées dans les Etats Membres après la publication au journal officiel (dans un délai maximum de 2 mois).

#### FOCUS

**La plénière du Parlement européen a voté ce mardi 12 mars en faveur de l'accord qui avait été trouvé en trilogues concernant la Directive sur les Emissions Industrielles (IED). Ce vote entérine une réduction des seuils d'intégration de la Directive IED pour les porcs et les volailles, ce que nous dénonçons. Dans le même temps, il confirme donc l'exclusion des bovins du champ d'application de cette directive , ce que nous saluons !**

#### CHIFFRE A RETENIR

**65,67 €**

C'est le montant de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio pour la campagne PAC 2023, dont les versements sont annoncés, par le Gouvernement, d'ici début avril.
Pour rappel, cette campagne marque la 1ère année de la réforme, avec une aide aux veaux sous labels qui a été simplifiée, et passe d'un dispositif à 2 niveaux séparant les veaux labellisés et labellisables à un montant unique pour les veaux labellisables.

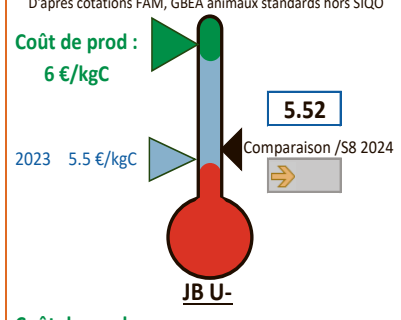
#### EN REGION

La Commission européenne a ouvert une enquête en ligne afin de recueillir les points de vue des agriculteurs, notamment sur la simplification.
N'hésitez pas à y contribuer afin de faire remonter les alertes des éleveurs français ! Celle-ci est accessible à cette adresse, et en français :
https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Public_Consultation_EU_Simplification_2024rs_point_of_view_2024
*(sélection de la langue à droite de l'écran)*

## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

### Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

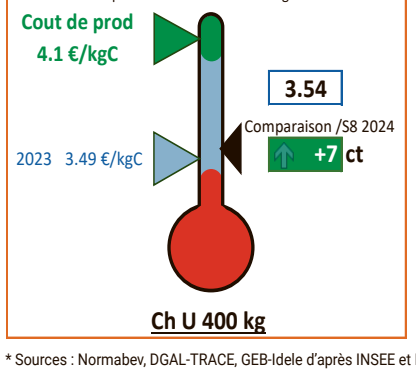
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO




*Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.*

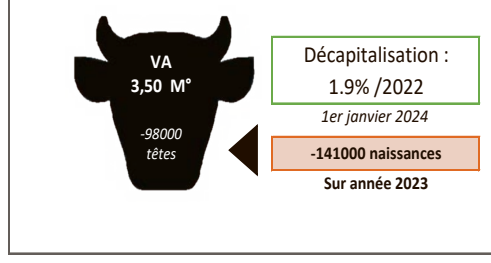
### Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer




### Effectifs d'animaux

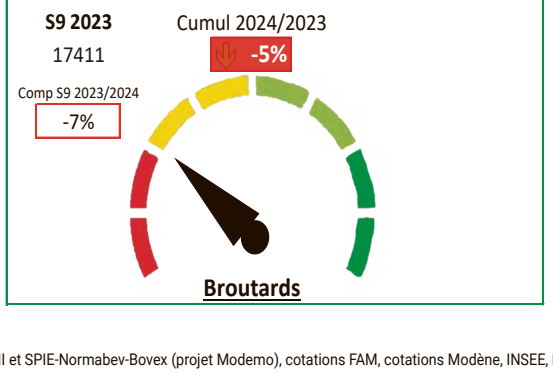
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo




### Exports vifs Italie

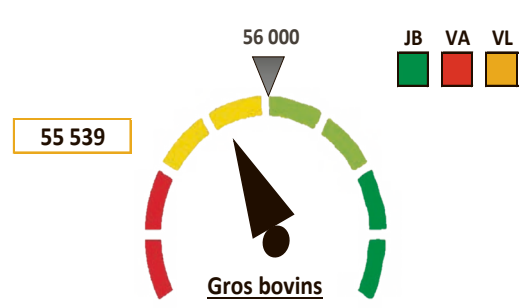
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes




### Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)




COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

### Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

| | |
|---|---|
| 6.20 | Vache Charolaise R = (€/kg éc.) |
| 6.78 | Génisse R + (€/kg éc.) |
| 6 | Jeune Bovin U - (€/kg éc.) |
| 4.1 | Broutard 400 kg (€/kgvif) |

**2ème semestre 2023**

### Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

**En 25 ans...**

| | |
|---|---|
| +100% | Sur les prix à la consommation |
| +105% | Sur les charges en élevage |
| +80% | Sur les prix payés aux poducteurs |

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## TENDANCES

### Synthèse générale

**Tendances des Marchés aux Bestiaux**
**Semaine 12**
**du 18 au 24 mars.**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

**Broutard(e)s :** Le commerce est toujours facile sur des apports stables. Les achats sont plus dynamiques, les transactions sont fluides et rapides, sans difficulté. Les cours sont globalement haussiers, en toutes races, et dans toutes les gammes de poids. En femelles, la demande permet également une hausse des cours même si elle est plus légère.

**Gros bovins maigres :** Les sorties sont un peu plus importantes sur une demande régulière mais attentive à la qualité des sujets présentés, dans un contexte toujours lourd en boucherie. Les vaches trop maigres et/ou trop âgées sont triées et négociées. Inversement les vaches à bon potentiel enregistrent des hausses tarifaires.

**Boucherie :** L'ambiance reste lourde et les besoins limités. Les apports toujours modestes sont donc en adéquation. Les tarifs sont certes stables pour ne pas envoyer de signaux négatifs mais on sent un réel plafonnement. Toutes les races et catégories sont concernées.

**Veaux :** Les apports sont modérés ce qui dynamise les achats : les intégrateurs préparent les sorties de la rentrée, le commerce vers l'Espagne est toujours régulier. Les acheteurs envoient des signaux positifs. Les veaux laitiers et croisés profitent de tarifs de nouveau en hausse. Les veaux allaitants sont peu nombreux compte tenu du prix du maigre mais ils se placent facilement à des cours reconduits. En veaux gras, le marché reste porteur en femelles tandis qu'il reste calme en mâles.

**Ovins :** En agneaux, la demande est très forte à deux semaines de Pâques. Les sorties sont également plus importantes mais restent insuffisantes pour combler tous les besoins. Les ventes sont donc très rapides et les cours enregistrent de belles hausses, notamment sur le bassin aveyronnais, atteignant des nouveaux records historiques. En agnelets, les apports sont toujours importants mais le commerce reste dynamique sur des tarifs fermes. En brebis, l'ambiance reste bonne et les tarifs sont fermes.

# PETITES ANNONCES

## Matériel

### Tracteur

**38 -** Vends tracteur Ford Dexta im 40 de large bon état.
✆ 06 75 04 60 70

**38 -** Vends cause cessation tracteur T7190 800h + charrue Kuhn 5 corps master 152 refaite à neuf + semoir maïs monosem 4r pnu micro 2006 avec intersem rau vibro Quivogne 4m50.
✆ 07 85 38 48 33

**42 -** Vends tracteur Class 440, 2500 h, foin bottes 120 x 70 x 240, machine à traire 2x4 Wesphalia.
✆ 06 17 68 74 19

**42 -** Vends pirouette 2 toupies + rateau faneur Kuhn.
✆ 07 85 79 70 07

**69 -** Vends tracteur New Holland TL 100 excellent état 6200 heures, Roundballer Class Rolland 240,ameneurs rotatifs et pickup 2.30 m.
✆ 06 71 61 73 16

**69 -** Vends taureau Limousin 5 ans HBL sans cornes, fils de Louis XVI ,très docile, et vaches pleines suitées.
✆ 06 71 61 73 16

**69 -** J.CORNELOUP Recherche tracteur à partir de 1970 à 2010. Toute marque, toutétat. Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

### Travail du sol

**01 -** Vends X. Sem RAU 3m rouleau Packer prise de force relevage pour semoir tbé.
✆ 06 64 54 74 72

**26 -** Vends charrue F120/85 trisocs Kverneland type F.
✆ 06 37 17 95 24

**26 -** Vends Cover-crop Quivogne 28 disques, gros modèle, TBE. Roues étroites av 9.5 R 32 et ar 9.5 R 48 - Rotofiller Rau 3 m.
✆ 06 15 36 56 81

**38 -** Vends herse plate 4,80 300 euros + vibro 3 mètres 300 euros.
✆ 06 73 13 88 80

**58 -** Vends herse rota Alpego 4 m., 2013, - port à court, - tôle niveleuse, traceur peu servi. Très bon état (1103)
✆ 06 67 28 02 42

**69 -** Vds déchaumeur Amazone Cenius 10D + disques et rouleau en U 2018 P. 9500 HT.
✆ 06 07 06 77 50 HR

**73 -** Vends semoir engrais Vicon 500 kg, bon état, prix 620 euros, plus divers matériel.
✆ 07 71 15 65 75

### Récolte

**01 -** Vends roundballer Galliniani RB22, 120x120, liage ficelle bon état prix 2500 euros.
✆ 06 46 37 27 07

**26 -** Vends foin prairie permanente bottes rondes diamètre 120.
✆ 06 37 17 95 24

**26 -** Vends presse New Holland 990BB avec broyeur botte 2M/0,90/0,90 entretien par concessionnaire.
✆ 06 95 65 20 96

**89 -** Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

### Arbo-viti

**26 -** Vends cause cessation calibreuse 1 ligne marque Calligram 2, année 2015 avec granailleuse abricot 20 000 euros à débattre.
✆ 06 09 65 91 10

**71 -** Vends vendangeuse New Holland VN 2080, année 2010, TBE, révisé concession, tête de récolte 880 h, cellulle Berthoud Supair DPAE 5 rgs, rogneuse Collard 2 rgs, porte outils, disponible prix sur demande.
✆ 06 85 70 60 74

### Irrigation

**07 -** Vends tuyaux à enterrer neufs. Longueur 6m44 D 90 93 D80
✆ 06 89 56 96 24

### Divers

**01 -** Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, - télescopiques, mini-pelles, - mini-chargeuses, MB 8060, 8070, - tracto pelle, - chariots élévateur, le tout même avec problème (0902)
✆ 06 38 78 36 28

**01 -** Vends éléments serre tunnel largeur 5m60x2m15 Hauteur 2m40 serre largeur 4mx2m15 hauteur 2m.
✆ 06 82 07 33 68

**01 -** Vends aplatisseur Acemo RS 280 de 2014 servi 2 ans ; 2 vis diam 100 ; 1 vis diam 160 ; avec boitare longueur 10 m pour alimenter 2 cellules. Le tout en bon état.
✆ 06 09 14 37 71

**01 -** Vends poulie battage montage tracteur Farmall Cub.
✆ 06 33 27 62 96 HR

**01 -** Particulier vends piquets acacia à partir de 1m80. Possibilités de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

**01 -** Vends piquets châtaignier 2m 2euros.
✆ 06 31 39 23 65

**01 -** Vends piquets Acacia 2 mètres.
✆ 06 16 28 67 72

**01 -** Vends surplus plan peuplier 2 à 4 euros pièces suivant calibre, variété 214.
✆ 06 82 07 33 68

**21 -** Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

**21 -** Vends télescopique MF 9407, 3 300 h., année 2014, 37 800 euros, - herse de prairie 6 m., 2080 euros, - épandeur 2010 Gilibert Hélix 7, 7000 euros, - décompacteur Lely 5 dents, sécurité boulon, 1500 euros (1114)
✆ 06 42 75 69 96

**21 -** Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1201)
✆ 06 30 11 59 25

**21 -** Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (1202)
✆ 06 74 23 69 42

**26 -** Vds tracteur Claas 125 cv ARES 636 relevage avant 6800 H 35000 euros + semoir maïs KUHN 5 rgs pneumatique 3000 euros + irrigation couverture intégrale 2ha40 cane maïs 4000 euros
✆ 06 49 63 22 28




**26 -** Vds machine à vendanger ALMA 150 cv TBE avec pulvé CALVE + tracteur Ford 5610 2RM TBE + FIAT 7686 4RM TBE + Same Vigneron 4RM Cab + Remorque DEVES 6T+ remorque Monocoque ALma 50 hl.
✆ 04 75 04 89 51 - 06 25 01 40 62

**38 -** Vends tracteur New Holland 110 cv attelage avant cabine suspendue bon état élévateur Richon 9 mètres pulvérisateur Tecnoma 800 L rampe 12 m.
✆ 06 81 62 15 57

**38 -** Vends tracteur New Holland 110cv relevage avant + 1 pulvérisateur Tecnoma 800l rampe 12 mètres + 1 élévateur 9 mètres Richon + 1 élévateur à noix 3 mètres.
✆ 06 81 62 15 57

**38 -** Vends ou échange chaînes de déneigement tracteur roue avant dim 12/4r24 très bon état contre moissonneuse batteuse prix chaînes 3000 euros à débattre.
✆ 06 49 79 02 46

**38 -** Vends 1 pneu 16.9.34 30% usure + 1 extirpateur + 1 vibro 2,6m + 1 charrue d'approche 3.50cs + 1 faucheuse 1,80.
✆ 06 28 28 62 70

**38 -** Vends un contre batteur maïs état neuf type 8060 8070 8055 + cherche charrue Kverneland 4 corps.
✆ 06 15 35 36 58

**38 -** Achète 5 grosses vaches suitées blond aquitaine 1er veau + achète petite presse John Deere 330.
✆ 06 14 47 49 53

**42 -** Vends concasseur à marteaux, marque Seca.
✆ 04 77 97 45 32

**42 -** Vends remorque isotherme, intérieur refait, alu, double essieu, L 2,10, l 1,50, H 2,20, 3 200 euros à débattre.
✆ 06 28 04 53 82

**42 -** Vds pirouette 670 Claas - 6 toupies année 2006 - tonneau à eau 1500L avec châssis, sans pneu
✆ 06 61 87 88 86

**58 -** Vends couloir contention bovins mobile Ponge, - presse Supertimo 60 x 80, peu servi, bon état. (1104)
✆ 06 67 28 02 42

**69 -** Vends motoculteur Mabec VMC 14 charrue cultivateur arracheuse P de T en TBE 900 euros.
✆ 04 78 21 50 30

**69 -** Vends bétaillère 3 vaches Damas - Ventilateur séchoir à grain - Moulin à farine à marteaux.
✆ 07 77 03 68 26

**69 -** Vends voiture à cheval - Un char à pneu pour fourrage - Un tombereau enjambeur tri benne. Prix à débattre.
✆ 06 76 41 82 93




## Véhicule

### Utilitaire

**01 -** Vends kangoo isotherme froid négatif 72 000 km, groupe Carrier Xarios 200.
✆ 04 74 24 52 94

**01 -** Vends 4x4 Jimmy Suzuki année 2014, CT Ok, 95000 km, prix 8000 euros.
✆ 06 18 33 96 86

**26 -** Vends 4 jantes LAND ROVER 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

**34 -** Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

**73 -** Vends camion Mercedes 815 D, bétaillère 7T500 année 2001, CT OK, 61000 km, prix 23900 €.
✆ 06 78 92 11 95

**74 -** Vends Peugeot Partner 2 PL, 2014, 178000 km diesel 90 CV, caisse étanche polyester.
✆ 06 07 94 47 88

### Tourisme

**26 -** Vends Toyota Auris 2015, diesel, 89000 kms, 6 CV. Très bon état, toutes options.
✆ 06 11 97 23 39

**69 -** Vend cause changement de véhicule 4 jantes alu Momo en très bon état montées avec pneus neige alpin Continental (30% d'usure) en 235 / 55 R 17. On été montés sur Ford Puma, Kuga ou autre véhicule Ford.
✆ 06 13 52 27 12

## Achat-Vente

### Récolte

**01 -** Agriculteur vend livre paille bottes rectangulaires.
✆ 06 83 33 41 45

**01 -** Vends piquets acacia en 2m appointés 3 euros/l'unité hors taxes.
✆ 06 16 25 39 34

**21 -** Agriculteur vend foin et enrubanné de très bonne qualité, bottes rectangulaires 120 x 90 (1110)
✆ 06 80 64 10 03

**38 -** Vends foin 2023 balles rondes 120x130 240kg 120x150 340kg livraison possible.
✆ 06 88 55 01 48

**58 -** Vends foin bottes rondes région Corbigny, - matériel agricole divers (1001)
✆ 03 86 26 65 14 HR

**69 -** Vend très beaux poireaux 130 € le Palox de 250 kg brut. Pomme de terre blanche 0.50€ / kg.
✆ 04 78 45 05 24

### Plants, pépinière

**01 -** Vends surplus plants peupliers 2 à 4 euros/pièce suivant calibre variété 214.
✆ 06 82 07 33 68

### Fourrage

**01 -** Vends regain 2022 enrubanné BR diam 130 pressage combiné tb qualité 70 bottes dispo.
✆ 06 48 16 24 62

**18 -** A vendre foin 90 euros la tonne.
✆ 09 64 27 99 40 ou dominique.crochet0966@orange.fr

**21 -** Vend foin de luzerne bottes rondes 120 x 120 (1112)
✆ 06 87 50 82 50

**39 -** Vente de fourrage, paille, foin etc.
✆ 06 73 92 81 55

**52 -** Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

**71 -** Vends bon foin 2023, stocké sous abri, 51 balles rondes, 120/150 Diam.
✆ 03 85 44 00 71 ou 06 07 46 27 44

### Propriété

**21 -** Idéal installation 1 UTH cède exploitation avicole 3000 m2 de 2005, site isolé, volailles de chair, intégration. 100% hors sol, très bonne rentabilité,disponible 2ème trimestre 2026, départ retraite avec possibilité de parrainage (1111)
✆ 06 01 36 47 45

### Terrain

**69 -** Vend 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

## Location

### Agricole

**10 -** Cherche à louer des prairies pour mettre 30 à 40 vaches, ou à entrer dans un GAEC (où autre formule) (1005)
✆ 07 85 46 47 31

### Chasse, Etangs

**34 -** 45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

## Emploi

### Offre

**18 -** Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole pour intervenir au sein d'une exploitation ayant de la Viticulture et des Grandes- Cultures, sur la commune de Soulangis (située au nord-est du département). Dates : du 22 janvier 2024 au 05 novembre 2024 en temps plein. Missions : travaux liés à la viticulture (tailles de vignes, ébourgeonnage ...) + conduite d'engins agricoles pendant la moisson. Rémunération : 12.03€ (brut)/heure + 10% de congés payés + 10% prime précarité. Kilomètres indemnisés.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

**18 -** Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 4 exploitations, sur le secteur de Préveranges (sud Cher). Missions : soins, entretien et alimentation des animaux (bovins allaitants et ovins), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 21h/semaine (du mercredi au vendredi), possibilité de travailler exceptionnellement le week-end. Rémunération (de départ) : 13.15€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste (en CDI) à pourvoir immédiatement. Profil : avoir une grande motivation, avoir des connaissances du milieu agricole (seraient un plus) Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24



# PETITES ANNONCES

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND




SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

**26 -** ASPLS association d'intérêt général recrute 2 jeunes(F ou G) de 17 à 25 ans pour des missions à effectuer sur la commune de Cliousclat et Mirmande les W-E ou vacances scolaires: Accueil de groupes de scouts et formation sur ateliers proposés. Rémunération totale, 3500 euros, logement et nourriture fournie. Convivialité et bonne volonté requise. Contacter Serge LEBRAT
✆ 06 43 72 79 02

Suivez-nos publications sur Instagram

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

**Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :**
**1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet**

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

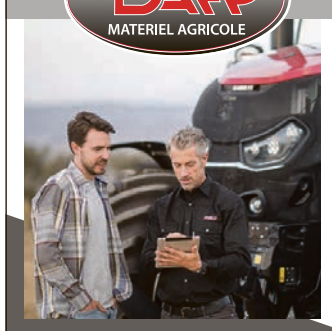
**Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com***

Suivez-nous sur notre page Facebook

**69 -** Recherche salarié agricole CDI, exploitation laitière monts du lyonnais.
✆ 06 67 24 76 00

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



**1 COMMERCIAL (H/F)**
Cause départ à la retraite.
- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
*RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.*
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



*Votre spécialiste en matériel d'élevage*
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr

*«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »*

RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)

**MISSION :** Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.

**COMPÉTENCES REQUISES :** BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

## Demande

**39 -** H. cherche place exploit. lait typ. herbe exp. élevage conduit. cult. mat. entretien. Étudie ts départements.
✆ 06 03 04 22 10

## Mariage

**26 -** Femme 64 ans recherche Homme sérieux, veuf ou divorcé 60-70 ans.
✆ 06 44 01 79 18

## Animaux

## Bovin

**01 -** Proposons pension transhumance pour Bovins du 10/05/2024 environ au 15/11/2024. Pouvons prendre entre 15 et 20 bêtes selon leur âge. Pâturages ombragés et calmes en moyenne montagne. Prix entre 1.30 et 1.60€/jour et par tête. A voir en fonction le l'âge des bovins. Nous joindre de préférence tous les jours à partir de 12 heures.
✆ 06 24 32 65 17

**01 -** Vends 6 vaches Prim'Holstein + 7 VL 66 x Vosgienne + 1 VL 46 x Tarine ; toutes au lait.
✆ 06 16 33 36 94

**03 -** Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 - 16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (0804)
✆ 06 28 02 04 05

**21 -** Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0201)
✆ 06 31 23 56 01

**21 -** Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98 - Baptiste : 06 37 23 32 07

**21 -** Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard (0709)
✆ 06 87 43 40 33

**21 -** Elevage charolais HBC vend taureaux 18 mois, gros veaux d'automne et veaux d'un an, TGS, Livraison assurée. GAEC LECHENAULT Frères – St Thibault (0710)
✆ 06 24 24 69 93

**21 -** Vends reproducteurs charolais inscrits 15 mois bien indexés, vêlage facile et taureau adulte, garanties sanitaires. GAEC Noireaut (1106)
✆ 06 14 13 59 11

**21 -** Vend bon taureau charolais 5 ans, vêlage facile cause consanguinité, disponible 15 avril (1102)
✆ 06 86 00 02 01

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

**39 -** Vends belles génisses race ANGUS : 4 de 1 an et 2 de 3 ans, indem IBR BVD besno. Livraison poss.
✆ 06 26 20 05 40

**42 -** Vends 2 génisses Salers 16 mois et 1 an, calmes, indem IBR, BVD, t. beaux modèles.
✆ 06 64 62 49 49

**42 -** Vends taureaux charolais, HBC, 16-17 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

**58 -** Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL DU CHAMP MORIN - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

**58 -** Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (0303)
✆ 06 10 09 65 69

**58 -** Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois BOUCHE. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ 06 16 07 54 55

**58 -** Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon (0506)
✆ 06 83 68 07 96

**58 -** Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0603)
✆ 06 33 49 46 88

**58 -** Vends taureaux 2 ans HBC ou non. GAEC Montcharmont R. et T. (1007)
✆ 06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68

**58 -** Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (1109)
✆ 06 19 82 08 94

**58 -** Vends veaux 12-15 mois HBC hivernés au pré. Pigoury Guillaume (1107)
✆ 06 20 19 70 43

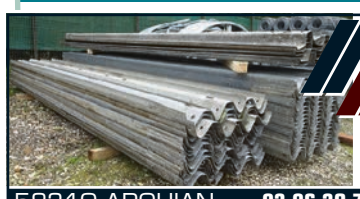
**58 -** Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1113)
✆ 06 37 90 51 67

**69 -** A vendre 1 génisse montbéliarde 1an 146 point isu père Roannais - 1 génisse montbéliarde 5 mois 152 point isu père Syrocco - 1 génisse montbéliarde 3 mois 149 point isu père Stromae. Troupeau 100% génotypé - Contrôle Laitier.
✆ 06 27 66 87 95

**71 -** Vends taureaux HBC 2 ans au pré, viande, vêlage facile , adulte. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (0904)
✆ 06 74 09 49 89

**71 -** Vds, au choix, bons taureaux HBC, 2 et 3 ans, mixte, sans corne, vêlage facile, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

**Des professionnels à votre service**



BECKER Frères ARRIVAGE
GLISSIÈRES D'AUTOROUTE
Modèles français ou allemand
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

**71 -** Élevage Charolais HBC Grand choix de Taureaux de 2 ans, EARL PACAUT Jean Marc, 71 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

**71 -** Vends beau taureau aubrac, 2 ans, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

**71 -** HBC vends vaches suitées, génisses pleines terme oct/nov (IA, VF, Obi, Jarret, Meloman), 1 taureau adulte et gros veaux repro., diminution de cheptel cause pré retraite, Gaec Devillard, Champlecy.
✆ 06-18-54-64-88

**71 -** Élevage limousin Jouanin, Vend taureaux 20 mois, HBL ou non, TGS, très bonne origine, livraison.
✆ 03 85 25 36 41 HR

**71 -** Prends bovins en pension, département 71.
✆ 06 63 42 93 80 ou 06 48 84 65 03

**74 -** Vends hlts prête génisse, vends foin 2023, vends paille 2023.
✆ 06 82 10 30 18

**74 -** Vends taureau Salers 20 mois, génisse Salers 20 mois Aix-les-Bains.
✆ 06 42 59 67 07

**89 -** Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches,- génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

**89 -** Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent : 06 87 16 54 66 - Maxime : 06 42 67 44 29

## Caprin

**71 -** Cause cessation vend chèvres Alpines pure race, fraîche de lait avec chevreaux (1203)
✆ 03 85 82 80 83 HR

## Ovin

**58 -** Vends agnelles Texel pour reproduction (1204)
✆ 06 50 47 47 75

**73 -** A vendre béliers, agnelles Hampshire, agnelles noires du Velay/ Hampshire.
✆ 07 70 61 84 26

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

## Chien

**38 -** Vends cause santé chien de pied Gascon Saintongeois non LOF 6 ans rapprocheur n°250268501258281 siret 40936164900018.
✆ 06 30 70 89 17

## Equin

**71 -** Vends poulain mâles trait, Auxois, 9 mois, peu convenir pour travail.
✆ 06 81 24 93 48

**71 -** Vends bel étalon 3 ans, comtois (Lasko du Vernois), PP.
✆ 06 88 59 16 46

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone



# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

### MODIFICATION DU CAPITAL

ENAXTI SARL- capital social : 560 000 € porté à 900 000 € Siège social : 2 Imp. de la Cerisaie, 21490 BRETIGNY 802 922 732 RCS DIJON - AGE 30/12/2023 augmentation du capital social de 340 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital. ART ; 7 - CAPITAL SOCIAL. Anc.mention : 560 000€ Nouv ; mention : 900 000 €.

*AL24012539*

EOLE EXPERTISE

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**D.A.S. AUTO 21**

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 RUE RENE COTY,
21000 DIJON
901 661 017 RCS DIJON-21000

Aux termes d'une délibération en date du 1ER MARS 2024 , l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée D.A.S. AUTO 21 a décidé de transférer le siège social du 3 RUE RENE COTY, 21000 DIJON au 8 rue des Artisans 21220 GEVREY CHAMBERTIN à compter du 1er mars 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

*AL24012835*

### MODIFICATION DU CAPITAL

**G.F.A ARMELLE ET BERNARD**

Groupement foncier agricole
au capital de 424 000 euros
porté à 2 062 000 euros
Siège social : 8 Route Nationale 74 -
21700 VOSNE ROMANEE
844 717 066 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 6 mars 2023 que le capital social a été augmenté de 1 638 000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à quatre cent vingt-quatre mille euros (424 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à deux millions soixante-deux mille euros (2 062 000 euros).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

*AL24012836*

CONSEIL Avocat

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**TRANSPORT SANITAIRE 21**

SAS à capital variable au minimum de 500 €
Ancien siège social : 9 rue du Marché 21210 SAULIEU
Nouveau siège social : Lieudit Faubourg de l'Auxois 21210 SAULIEU
RCS DIJON 878 794 395

Suivant décisions unanimes des associés en date du 02/01/2024, il a été décidé à l'unanimité de transférer le siège social à SAULIEU (21210), Lieudit Faubourg de l'Auxois à compter du 1er/01/2024. Mention en sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

*AL24012916*

### MODIFICATIONS DES STATUTS

Par décision du 25/01/2024, les associés de la société DIS, SCI au capital de 1 500 euros, Siège social : Ruelle de l'Eglise 21120 GEMEAUX, RCSDIJON 483 371 191, ont décidé : - de transférer le siège social pour le fixer au 11 rue des Charrières 21120 GEMEAUX à compter du même jour ; - de nommer aux fonctions de cogérant pour une durée illimitée Monsieur Aimé BOUCHEROT demeurant4 ruelle de l'Eglise 21120 GEMEAUX et Monsieur Yves BOUCHEROT demeurant 14 route départementale 974 21260 ORVILLE, en remplacement de Madame Christel BOUCHEROT. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis - La Gérance

*AL24012871*

### CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Par décision en date du 13/03/2024, l'associée unique de la société YENIDOGAN, SARL au capital de 5 000 euros, Siège social : 18 avenue de la Concorde 21000 DIJON, RCS DIJON 788 606 770, a décidé de remplacer, à compter du 13/03/2024, la dénomination sociale par «L'ART DE PL'HAIR» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis - La Gérance

*AL24012882*

### MODIFICATIONS DES STATUTS

**ENTREPRISE DANIEL GENELOT**

SARL transformée en SAS
au capital de 300 000 euros
Siège social
21 route de Beaune
21420 SAVIGNY LES BEAUNE

503 396 848 RCS DIJON

Aux termes de sa délibération du 29/02/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé :- la transformation de la Société en Société par Actions Simplifi ée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.Sa durée, les dates de son exercice social, son siège social demeurent inchangés.Sa dénomination sociale devient :DN2Cet son objet social est étendu aux activités de :. L'assistance technique par des conseils, études, consultations en agronomie pour des entreprises exploitant des domaines vinicoles, viticoles et agricoles..La démonstration et les conseils pour l'utilisation d'engins viticoles et agricoles.. La conduite d'engins viticoles et agricoles en sous-traitance à la demande du donneur d'ordre.. L'acquisition, la mise en valeur, la rénovation,la gestion, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou en partie ainsi que l'échange de tous de biens et droits mobiliers ou immobiliers.. La prise de participations fi nancières.Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :Forme :Société par Actions Simplifiée.Administration et direction :Avant sa transformation, la Société était gérée par M. Daniel GENELOT, gérant.A été nommé Président : Monsieur Daniel GENELOT, demeurant à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) – 21 route de Beaune.A été nommé Directeur Général : Madame Christiane GENELOT, demeurant à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) – 21 route de Beaune.Admission aux assemblées générales et exercices du droit de vote. Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales. Les droits et obligations suivent l'action quelle qu'en soit le titulaire.Dépôt légal au RCS DIJON.
Pour avis, Le Président.

*AL24012897*

### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**PALAVINKA HOLDING**

SAS au capital de 1 000 €
Siège social
33 av Charles Jaffelin
21200BEAUNE
802 964 957 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 20novembre 2023, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'acquisition, de cession de tout avion et de location desdits avions avec ou sans pilote et de modifier en conséquence l'article2 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

*AL24012898*

### MODIFICATIONS DES STATUTS

**BEAUNE SYSTEMES AUTOMATISME**

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social
78 Route de Savigny
21200 BEAUNE
442 256 384 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2024, la collectivité des associés a décidé de :- modifier l'objet social comme suit : le conseil et l'assistance opérationnelle aux entreprises et aux particuliers, notamment la maitrise d'oeuvre et toute mission se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace, négociations des devis, accompagnement technique et financier, suivi de chantier ; la vérification technique de tous types d'installations électriques ; la location mobilière ; la location de tous biens immobiliers, propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mise à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublée ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas sans vente de boissons alcoolisées et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; l'achat d'immeubles non bâtis ou bâtis en vue de la revente en l'état ou de la construction d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou autres ; toutes transactions commerciales ou industrielles portant sur des biens meubles ou immeubles, comme leur exploitation ou leur mise en valeur entre le moment de leur acquisition et celui de leur revente ; l'activité de marchand de biens ; l'achat et la revente de tous types de marchandises, notamment mais pas seulement, marchandises alimentaires ou non alimentaires, mobiliers, engins, voitures ; le secrétariat, le conseil, la saisie informatique et tous travaux administratifs ; l'entretien de tous types de bâtiments ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,- nommer M. Gilles SAUVONNET, demeurant Chemin de la Vierge – La Montagne – 21200 BEAUNE, en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du 15 janvier 2024,- remplacer à compter du 15 janvier 2024 la dénomination sociale « BEAUNE SYSTEMES AUTOMATISME » par « MG PRESTATIONS » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
POUR AVIS. La Présidente.

*AL24012906*

### TRANSFORMATION

**My GT Auto**

Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
Avenue Noël Navoizat
21400 CHATILLON SUR SEINE
895 370 955 RCS DIJON

Par décision du 13 mars 2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du 1er avril 2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président :
Monsieur Thomas GALLARDO MARTINEZ, demeurant 16 rue Mozart, 21140 SEMUR EN AUXOIS
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Thomas GALLARDO MARTINEZ, associé unique.
POUR AVIS

*AL24012911*

### NON DISSOLUTION

**FERS ET METAUX DU DIJONNAIS**

SAS au capital de 10000 €
Siège social
5 rue de Mayence 21000 DIJON
909.305.427 RCS DIJON

Par acte unanime du 19/2/24 la collectivité des associés statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225 248 du code du commerce a décidé de ne pas dissoudre la société.
RCS DIJON

*AL24012912*

### MODIFICATION DE LA GERANCE

GAEC THIBAULT PERE ET FILS -206 700€ - HAMEAU D'ANTILLY 21700 ARGILLY - 438748618 RCS DIJON – AGE du 30/11/2023 : Mme Nicole THIBAULT (HAMEAU D'ANTILLY 21700 ARGILLY), cessation des fonctions de cogérante au 01/11/2023

*AL24012920*

AGE OR EXPERTISE COMPTABLE - CHALON SUR SAÔNE -

### CHANGEMENT DE GÉRANT

**PHIL'EXPRESS**

SARL au capital de 7 700 euros
dont le siège social
est au 11 Rue Basse
21170 MAGNY LES AUBIGNY,
immatriculée 451 860 449 RCS DIJON.

Aux termes d'une délibération en date du 15 mars 2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Philippe VICECONTE intervenu le 3 mars 2024 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Vincent VICECONTE, demeurant 28 Grande Rue 70100 CHARGEY LES GRAY, et Monsieur Benjamin VICECONTE, demeurant 11 Rue Basse 2170 MARIGNY LES AUBIGNY, au pour une durée illimitée à compter de ce jour.
Le nom de Monsieur Philippe VICECONTE a été retiré de l'article 12 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui des nouveaux gérants.
Pour avis,

*AL24012926*

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BERBEY ; Société à responsabilité limitée au capital de 115 000 euros ; Siège social : 54 Rue de Huchey, 21110 GENLIS ; 504 621 855 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 11 mars 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5 Rue des Compagnons, 21110 GENLIS au 54 Rue de Huchey, 21110 GENLIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

*AL24012927*

S.J.B. Société d'Avocats

### AVIS

**BONOMI**

Société par actions simplifiée
au capital de 93 750 euros
Siège social : 15 Route Nationale,
21400 VILLERS PATRAS
836 820 118 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 1er mars 2024, il résulte que la société HOLDING RAMBAUD, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 2 rue Charles Gounod, 21400 CHATILLON SUR SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 981 516 446 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean-Pierre RAMBAUD, démissionnaire.

*AL24012929*

### // GÉRANCE

**BEAUNE DISTRIBUTION**

Société par Actions Simplifiée
au Capital de 109.555 Euros
Siège Social
ZAC des Maladières
13, rue Gustave Eiffel
21200 BEAUNE
414 652 776 R.C.S DIJON

### AVIS DE FUSION

Le projet de fusion établi le 07 novembre 2023 avec la société DISTRIBEAUNE, Société par Actions Simplifiée au capital de 38.500 € dont le siège est à BEAUNE (21200) – ZAC des Maladières – 13, rue Gustave Eiffel et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 434 348 652 R.C.S DIJON, comportant notamment description des apports effectués par la Société absorbée a été déposé au Greffe du Tribunal de DIJON et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 26 Janvier 2024. Le projet de fusion a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société BEAUNE DISTRIBUTION en date du 28 Février 2024. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 28 Février 2024, avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er Mai 2023. La Société BEAUNE DISTRIBUTION étant propriétaire de la totalité des actions émises par la Société DISTRIBEAUNE, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de DIJON, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital, et la Société DISTRIBEAUNE a été dissoute du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.
Pour avis, le représentant légal

*AL24012874*

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à CHALON SUR SAONE, du 29 février 2024, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1 le 11 mars 2024, dossier 2024 00011673 référence 2104P01 2024 A 00622, Mme Isabelle TRAN demeurant 1 Rue de Dijon 21500 MONTBARD, a cédé à Mme Thi Lan NGUYEN et M. Van Suong NGUYEN, demeurant 42 Rue Jules Valles 91000 EVRY COURCOURONNES, un fonds de commerce d'exploitation d'un restaurant avec service sur table et vente à emporter, sis Centre Commercial Champlon, Route de Massene, 21140 SEMUR EN AUXOIS sous l'enseigne PETIT BAMBOU, immatriculé au RCS sous le numéro 851.670.083, moyennant le prix de 28.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 15.461,08 € et aux éléments corporels pour 12.538,92 €. Jouissance le 29 février 2024. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité, et pour la correspondance chez la SELAS BAROCHE DUTKOWIAK, 1 Rue de l'Alma, 71100 CHALON SUR SAONE.

*AL24012886*

### // ENQUÊTE PUBLIQUE

### ENQUÊTE PUBLIQUE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES DEUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 005 22 D0020 et 021 24222 D0003 D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LES COMMUNES d'AISEREY et d'ECHIGEY (21)**

Par arrêté préfectoral n° 96 du 07/02/2024, est organisée **du 18/03/2024, à 09 h 00, au18/04/2024, à 17 h 00, inclus, soit 32 jours consécutifs**, une enquête publique relative aux deux demandes de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 35,40 MWc sur le territoire des communes d'Aiserey et d'Echigey, déposées par la société GDSOL 85.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 27 juin 2023 ;
est consultable :
**• sur support papier et sur un poste informatique :**
en mairies d'Aiserey et d'Echigey (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
**AISEREY** : les Lundis, Jeudis et Vendredis de 16 h 00 à 18 h 00 et les Mercredis de 10 h 00 à 12 h00
**ECHIGEY** : les Mercredis de 8 h 30 à 12 h 00 et les Vendredis de 16 h 30 à 18 h 00
**• sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/ 5196**
**• sur support papier à la direction départementale des territoires**
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
**• sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or**, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Aiserey et d'Echigey (21).
• Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le 1**8/04/2024, avant 17 h 00** par voie postale en mairies d'Aiserey et d'Echigey, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
**enquete-publique-5196@registre-dematerialise.fr**
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé (https://www.registre-dematerialise.fr/5196) pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations surplace.
M. Michel GENEVES, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairies d'Aiserey et d'Echigey (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
En mairie d'Aiserey (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
Vendredi 5 avril 2024 de 15 h 00 à 18 h 00
Mercredi 10 avril 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi 18 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
En mairie d'**Echigey (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
Lundi 18 mars 2024 de 15 h 00 à 18 h 00
Samedi 23 mars 2024 de 09 h 00 à 12 h 00
M. Gérard POTEL, commissaire enquêteur suppléant, assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
**M. CALABRE Julien**
(Société GDSOL 85)
9, allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél. : 06 25 89 63 85
j.calabre@solaterra.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Aiserey et d'Echigey, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJONet sur le site : Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

*AL24012424*

### ENQUÊTE PUBLIQUE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR LA COMMUNE DE FONTAINES-EN-DUESMOIS (21) PORTANT SUR**
**– La demande de permis de construire n° 021 276 22 M0001 d'une centrale solaire photovoltaïque au sol à Fontaines-en-Duesmois ;**
**– L'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau**

Par arrêté préfectoral n° 204, du 14/02/2024, est organisée **du 19/03/2024, à 09 h 00, au19/04/2024, à 17 h 00, inclus, soit 32 jours consécutifs,** une enquête publique unique d'une part, sur la demande de permis de construire (PC n° 021 276 22 M0001) d'un parc solaire photovoltaïque au sol, d'une puissance crête installée de **33 MWc**, sur une superficie totale de 59,98 ha (emprise clôturée), situé au hameau d'Emorots, sur le territoire de la commune de Fontaines-en-Duesmois, présentée par la société CPES EMOROTS et, d'autre part, sur l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
• les panneaux photovoltaïques ;
• les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque ausol ,
• les onduleurs ;
• les postes de transformation ;
• la structure de livraison ;
• les réseaux de câbles ;
• les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment :
– les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et le résumé non-technique,les pièces de l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, ainsi que l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur la demande de permis de construire et sur l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau , en date du 30 août 2023 ;
est consultable :
**• sur support papier et sur un poste informatique :**
en mairie de Fontaines-en-Duesmois (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les vendredis matin de 9 h 00 à 12 h 00
**• sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5216**
**• sur support papier à la direction départementale des territoires**
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
**• sur le site internet des services de l'état**, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
**Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques**
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Fontaines-en-Duesmois (21).
• Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **19/04/2024, avant 17 h 00** par voie postale en mairie de Fontaines-en-Duesmois, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
**enquete-publique-5216@registre-dematerialise.fr**
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/5216)** pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Gérard POTEL, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairie de Fontaines-en-Duesmois (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
• Vendredi 22 mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
• Samedi 30 mars 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
• Samedi 6 avril 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
• Vendredi 19 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
M. Michel GENEVES, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
**Mme. PIEGAY Gaëlle**
(Société CPES EMOROTS)
330, rue du Mourelet - ZI Courtine
84000 AVIGNON
Tél. : 06 38 71 49 14 –
Courriel : **gaelle.piegay@qenergy.eu**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. La Directrice Départementale des Territoires (Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser la demande de permis de construire et l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Fontaines-en-Duesmois, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat **(www.cote-dor.gouv.fr)**, rubrique Actions de l'État -Environnement - Energies renouvelables.
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

*AL24012528*

### ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 489 22 E0001 POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE POISEUL LA GRANGE (21)
Par arrêté préfectoral n° 502 **du 11 mars 2024, est organisée du 11 avril 2024 à 14h00 au 14 mai 2024 à 17h00 inclus, soit 34 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Poiseul la Grange, d'une puissance de 3,83 MWc, déposée par la **SASU« le Parc d'entre les Deux Combes ».**
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) en date du 3 décembre 2023 est consultable :
**• sur support papier et sur un poste informatique** en mairie de Poiseul la Grange aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, les mercredis de 14h à 16h00.
• Sur le registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5184
• sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT), bâtiment A bureau 106-de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi.
• sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Poiseul-la-Grange.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Poiseul-la-Grange, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le **14 mai 2024 avant 17h00** à l'adresse suivante :
**enquete-publique-5184@registre-dematerialise.fr**
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/5184 pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Daniel MARTIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Poiseul la Grange aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Jeudi 11 avril 2024 de 14h à 17h
- Samedi 20 avril 2024 de 9h à 12h
- Mardi 14 mai 2024 de 14h à 17h
Monsieur Bernard MAGNET, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Mr ALLEYRON-BIRON Thierry -GEG ENER) 06 62 41 58 48 – t.alleyronbiron@geg.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et **à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Poiseul la Grange, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Florence LAUBIER

*AL24012937*

### ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDEDE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 349 21 B0008 POUR LA REALISATIOND'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DELIERNAIS (21)
Par arrêté préfectoral n° **504** du 13 mars 2024, est organisée **du 11 avril 2024 à 9h00 au 14 mai 2024 à 17h00 inclus, soit 34 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Liernais, d'une puissance de 7,5 MWc,déposée par la **SARL« Ferme d'AKUO 11 ».**
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) est consultable :
**• sur support papier et sur un poste informatique** en mairie de Liernais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
• Sur le registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse

# ANNONCES LÉGALES

suivante :https://www.registre-dematerialise.fr/5283
• sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, auservice urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT), bâtiment A bureau 106, de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi.
• sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: Accueil → Actions de l'État → Environnement → Énergies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites :. Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Liernais ;.
Sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse :
https://www.registre-dematerialise.fr/5283.
A l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
enquete-publique-5283@registre-dematerialise.fr
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur en mairie de Liernais avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 14 mai2024 à 17h00.
Madame Chantal DUBREUIL, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Liernais aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Le jeudi 11 avril 2024 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 24 avril 2024 de 14h00 à 17h00
- Le samedi 4 mai 2024 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 14 mai 2024 de 14h00 à 17h00
Madame Josette CHOUET LEFRANC, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Mr BLANCHARD Romain – 07 76 08 17 26 -rblanchard@akuoenergy.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Liernais, à la direction départementale des territoires – 57rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Énergies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Florence LAUBIER

*AL24012939*

## // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

### AVIS

Appel à Candidatures du 18/03/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants:
AIGNAY-LE-DUC: Parcelle en nature de pré, jardin et bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place sur la parcelle de pré
7 ha 76 a 70 ca - Au quenot: ZD-4(A)-4(B)-4(C)
BLANOT: Parcelles boisées - Urbanisme : RNU
8 ha 90 a 30 ca - La conaillere: B-674 - Les pichoirs: A-193 - Les remoirans: A-565[197]
ALLIGNY-EN-MORVAN (58): Parcelle boisées - Urbanisme: Zone N du PLU
2 ha 21 a 05 ca
- La perche: G-280
BRAZEY-EN-MORVAN: Parcelles forestières - Urbanisme: RNU
78 a 50 ca - Piece sur les grand bois: E-135-136
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
PONTAILLER-SUR-SAONE : Terres, prés, peupleraie
Urbanisme : Zone Agricole du PLU
8 ha 09 a 16 ca
- 'L epie du chene': A- 241- 242(J)- 242(K)-244- 245- 253- 585[247] - 'La noue de charmois': A- 208 - 'La noue de rarey': A- 723[144]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/04/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL24012921*

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 2 octobre 2018,
Madame Ginette Yvonne Marcelle HUMBERT, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Roger Charles Fernand DENIZOT, demeurant à DIJON (21000) 11 rue Louis Viardot, née à MORTEAU (25500), le 28 décembre 1930, décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 26 décembre 2023,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marion VIGNERON, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, le 6 mars 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marion VIGNERON, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL24012932*

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

### CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT», titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 13 mars 2024, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

Entre Monsieur Jean-Jacques GÉRANTET et Madame Pascale Nicole Andrée Jeanne WEISSER, demeurant à SAINT APOLLINAIRE (21850) 3 Bis rue de la Fontaine Soyer.
Monsieur est né à GIVORS (69700) le 4 mars 1960,
Madame est née à LAXOU (54520) le 9 juin 1961.
Mariés à la mairie de SAINT-APOLLINAIRE (21850) le 24 septembre 2012 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

*AL24012879*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

### BURGUNDY JEEPER

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation :
12 chemin de la Chau
21200 BEAUNE
914 882 287 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25/01/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Charles NINOT, demeurant 12 chemin de la Chai - 21200 BEAUNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à BEAUNE (21200) – 12 chemin de la Chau. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis-Le Liquidateur

*AL24012698*

### DISSOLUTION

### WAABS ENTERTAINMENT

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
60 avenue du 14 juillet
Bâtiment B
21300 CHENOVE
947 455 747 RCS DIJON

L'AGE du 28 novembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Amar KHAZNADJI, demeurant 6 ruelle Renom, 21110 PLUVET, pour toute la durée de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 60 avenue du 14 juillet, Bâtiment B 21300 CHENOVE.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.

*AL24012776*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

### WAABS ENTERTAINMENT

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
60 avenue du 14 juillet
Bâtiment B
21300 CHENOVE
Siège de liquidation
60 avenue du 14 juillet, Bâtiment B
21300 CHENOVE
947 455 747 RCS DIJON

L'AGO DU 10/01/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Amar KHAZNADJI, demeurant 6 ruelle Renom 21110 PLUVET, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis

*AL24012778*

### DISSOLUTION

### IMMO21 CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 50 000 euros
Siège : 12 rue du Docteur Rolland - 21190 MEURSAULT
Siège de liquidation :
12 rue du Docteur Rolland - 21190 MEURSAULT
313 336 935 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 février 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel MASSOT, demeurant 12 rue du Docteur Rolland - 21190 MEURSAULT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 12 rue du Docteur Rolland - 21190 MEURSAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24012842*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

### FDL

SARL au capital de 2 000 €,
Siège social : Ruelle des Ecoliers
21380 Messigny-et-Vantoux,
RCS DIJON 495 378 051

Par Assemblée Générale du 02/01/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Denis Legendre, demeurant Ruelle des Ecoliers – 21380 Messigny-et-Vantoux, Gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 Ruelle des Ecoliers – 21380 Messigny-et-Vantoux. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS. Le Liquidateur

*AL24012849*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

### MC2B

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 40 000 euros
Siège
22 Rue Carnot 21200 BEAUNE
Siège de liquidation
22 Rue Carnot 21200 BEAUNE
RCS DIJON 808 327 209

L'Assemblée Générale réunie le 27 février 2024 au siège de la liquidation sis 22 Rue Carnot à BEAUNE (21200) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Hélène COULON, demeurant 3 Chemin des Chardons à CRISSEY (71530), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24012875*

### AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION CUMA DES FAUSSOTTES

**Siège social : Chez Madame MINOT Nathalie, 21 rue du Bourg, 21310 Tanay**
**Agrément : 21-636**
**RCS de Dijon : 402 701 361**
Aux termes de l'AG ordinaire en date du 19/12/2023, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.
Pour avis,
Le liquidateur

*AL24012892*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

### NEW INVEST

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social et de liquidation
34 B, Grande Rue
21160 PERRIGNY LES DIJON
811 740 471 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/12/2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Christophe MAIRET, demeurant 34 B Grande Rue à PERRIGNY LES DIJON -21160), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24012905*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décisions du 24/02/2024, les associés de la société CENTRE MEDICAL BONAPARTE, Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 006,16 euros, Siège social : 83 rue Emile Gruet 21130 AUXONNE, Siège de liquidation : 10 rue Claude Pichard 21130 AUXONNE, RCS DIJON 415 364 637 , ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie Antoinette COLAS, demeurant 10 rue Claude Pichard 21130 AUXONNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

*AL24012919*

## // CONSTITUTION

### IMMATRICULATION (EURL À CAPITAL FIXE)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22/02/2024 à TALANT, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination sociale : LES TOITUROPHILES
Siège social : 3 rue de la Goulette 21850 SAINT-APOLLINAIRE
Objet social : Le nettoyage, les réparations, l'entretien, le traitement et le désamiantage des toitures et façades. L'audit et le conseil en bâtiment gros œuvre et second œuvre. Services de conseil technique en matière d'entretien et de nettoyage de toitures.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 20 000 euros
Gérance : Monsieur Florent TOUVREY, demeurant 7 rue des Arandes 21240 TALANT
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

*AL24012829*

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGEAULT-PLUVAULT du 11/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : APJ Solar. Siège : 1 B route Nationale 5 Longeault, 21110 LONGEAULT PLUVAULT. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 3 000 euros. Objet : Toutes activités d'exploitation de panneaux solaires et photovoltaïques, de production et de vente d'énergie issue de ces panneaux. La production et la vente d'énergies renouvelables, l'exploitation des agencements nécessaires à la production de ce type d'énergie. La vente et l'installation de tous produits, fournitures et appareils se rapportant à la production d'énergie. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société CAMALA, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 4 rue Belin de Comblanchien, 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 982 174 260 RCS DIJON, représentée par Monsieur Stéphane CAPOVILLA, Président. Directeur général : La société APJ, Société par Actions Simplifiée au capital de 50 401 euros, dont le siège social est 1B Route Nationale 5Longeault, 21110 LONGEAULT-PLUVAULT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 881 926 405 RCS DIJON, représentée par Monsieur Alexis JACQUOT, Président. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

*AL24012846*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06/03/2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : ALTIDRONE21
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : 23 B Rue des CHAMPFOREY 21160 MARSANNAY LA COTE
OBJET : Toutes activités de travaux d'entretien, démoussage, traitement, nettoyage, imperméabilisation des toitures et des façades ; L'achat et la vente de tous produits, matériaux, matériels et fourniture de toutes prestations nécessaires à la réalisation de ces activités. Toutes activités se rapprochant directement ou indirectement aux prestations réalisées par drone (photo, vidéo, inspection technique, etc …). Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés y compris cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant.
PRESIDENT : Monsieur THOINNET DE LA TURMELIERE Olivier demeurant 23 B Rue des CHAMPFOREY 21160 MARSANNAY LA COTE.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

*AL24012873*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date du 13 mars 2024, il a été formé une société à responsabilité limitée régie par les articles L 223-1 et suivants du code de commerce
DENOMINATION : LILOU
SIEGE SOCIAL : 14 Rue Henri Barbusse 21600 LONGVIC
OBJET : La Société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant.
Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : 20.000 Euros
GERANCE : Monsieur Christophe DUFOUR – 14 Rue Henri Barbusse 21600 LONGVIC
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
La gérance

*AL24012877*

**EMINOLA**
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
3 rue du Lavoir
89430 MELISEY

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MELISEY du 13 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : EMINOLA
Siège : 3 rue du Lavoir, 89430 MELISEY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; L'acquisition, l'administration, la vente et la gestion par location ou autrement de tous biens matériels viticoles, agricole, travaux publics ;Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jean-Philippe GARDET, demeurant 3 rue du Lavoir 89430 MELISEY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

*AL24012909*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 14/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : Lia
Siège social : 1 Route d'Agencourt - 21700 NUITS ST GEORGES
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales à prépondérance immobilière.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Christophe COUILLAULT demeurant 118 Chemin de la Jacquerie - 74120 DEMI QUARTIER.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

*AL24012922*

### AVIS DE CONSTITUTION

LBB FISH
SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 15 rue Haute - 21220 COLLONGES LES BEVY
Aux termes d'un ASSP en date à COLLONGES LES BEVY du 28/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SARL
Dénomination : LBB FISH
Siège social : 15 rue Haute, 21220 COLLONGES LES BEVY
Objet social principal : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration traditionnelle, de brasserie et notamment de spécialités de poissons à consommer sur place, à emporter ou sur livraison
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 7 500 €
Gérance : M. David BOXBERGER, demeurant à COLLONGES LES BEVY (21220), 8 Rue Haute
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

*AL24012923*

### AVIS DE CONSTITUTION

OBB FOOD
SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 15 rue Haute - 21220 COLLONGES LES BEVY
Aux termes d'un ASSP en date à COLLONGES LES BEVY du 28/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SARL
Dénomination : OBB FOOD
Siège social : 15 rue Haute, 21220 COLLONGES LES BEVY
Objet social principal : L'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, de traiteur et de brasserie, la préparation et la vente de plats cuisinés à consommer sur place, à emporter ou sur livraison, l'exploitation de tous fonds de commerce de pub avec licence IV
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 7 500 €
Gérance : M. David BOXBERGER, demeurant à COLLONGES LES BEVY (21220), 8 Rue Haute
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

*AL24012924*

# NIÈVRE

## // MODIFICATION

### SCI CHAMELAME

SCI au capital de 6 097,96 euros,
8 rue du nord , 58400 LA CHARITE SUR LOIRE ,
347 517 864 RCS Nevers.
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/03/2024, il a été pris acte de nommer en qualité de co-gérant, à compter du 02/03/2024 :
M LE METAYER François demeurant 27 Rue des Hotelleries , 58400 LA CHARITE SUR LOIRE .
Mention en sera faite au RCS de Nevers

*AL24012811*

### NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

### G-KUB

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 rue des Trappes,
58000 SERMOISE SUR LOIRE
911876001 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 16 janvier 2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, Le Président

*AL24012818*

### MODIFICATION DU CAPITAL

MOREL PARTICIPATIONS Société par actions simplifiée au capital de 1 000 € Siège social : 500, rue Jean Jacques ROUSSEAU, 58600 Garchizy 982 740 458 RCS Nevers (La Société)
Il résulte du procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 16 février 2024, que le capital social a été augmenté de 4 000 001 € par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 000 €. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 4 001 000 € POUR AVIS Le Président

*AL24012843*

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**SAS MAISON DU FROMAGE**
**Société par Actions Simplifiée au capital de 12 000 €**
**Ancien siège social : 7, rue Etienne Litaud – Carré Colbert – 58000 NEVERS**
**Nouveau siège social : 6, rue Saint Martin - 58000 NEVERS**
**819 470 824 RCS NEVERS**

Aux termes de ses décisions du 06/03/2024, la Présidente a décidé de transférer le siège social sis à NEVERS (58) du 7, rue Etienne Litaud – Carré Colbert au 6, rue Saint Martin à compter du 26/03/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

*AL24012855*

### MODIFICATIONS DES STATUTS

### AGENCE SERVICE AUTO CONSEIL

SAS au capital de 1 000 €
8 rue de Lyon
89200 AVALLON
814 969 259 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 01/03/2024 a décidé à compter du 01/03/2024 :
- de modifier l'objet social pour : Apporteur d'affaires, intermédiaire, mise en relation de particuliers et de professionnels de l'économie locale dans le cadre d'opérations de vente ou d'achat de biens ou de prestation de services ; Organisation de manifestations commerciales, d'animations, d'évènements de toutes sortes auprès des professionnels et particuliers ; Aide à la personne hors soins médicaux ; Aide aux recrutements, accompagnement pour l'achat et la vente, conseil aux techniques de vente, conseil pour les affaires et autres conseils de gestion pour les professionnels et particuliers ; Mise en relation, intermédiaire, prestations de service dans le secteur de l'achat et de la vente auprès des professionnels et entre particuliers et particuliers ; Aide aux tâches administratives et commerciales aux particuliers et aux professionnels et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de remplacer la dénomination sociale par : Le P'tit Coup de Pouce
- de transférer le siège social au 7 Impasse l'Huis Bonin, 58140 EMPURY

# ANNONCES LÉGALES

Président : Philippe SAGHIR, 7 Impasse l'Huis Bonin 58140 EMPURY
Radiation au RCS d'AUXERRE, immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL24012857*

## MODIFICATION DE DIRIGEANTS

### EARL GILBERT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 415.500,00 Euros
Siège social COSSAYE (58300)
1 Chez Mignot
RCS NEVERS - N° 488 228 743

Le 29 février 2024, Madame Odile GILBERT, demeurant à COSSAYE (Nièvre), 1, Chez Mignot, a démissionné de son poste de co-gérante de la société.
Pour avis.
La gérance

*AL24012862*

## CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

### BONNOT RESTAURATION

SAS au capital de 5 000 €
Siège social
Rue du 13ème de Ligne
58000 NEVERS
851.726.810 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 28/02/2024 a décidé, à compter du même jour, la nomination de la société HOLDING BONNOT, SARL au capital de 504 750 €, sise 11 rue de Vauzelles 58000 NEVERS, immatriculée sous le n° 912.485.299 RCS NEVERS en qualité de présidente en remplacement de Maxime BONNOT, président démissionnaire. Ancienne mention Président : Maxime BONNOT. Nouvelle mention Présidente : société HOLDING BONNOT, SARL au capital de 504 750 €, sise 11 rue de Vauzelles 58000 NEVERS, immatriculée sous le n° 912.485.299 RCS NEVERS.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

*AL24012876*

## SIGMA PROPHONE

SAS au capital 1000€
41 Rue Saint Jacques 58200 Cosne-Cours-Sur-Loire
914 752 571 RCS Nevers
L'AGE a décidé le 02/08/2023, de : - transférer le siège social au 12 Rue de la St Agnan, 58200 Cosne Cours Sur Loire. - nommer nouveau Président, M ABID Mohamed, 19 All du Bois Gervais – 45200 Amilly pour une durée indéterminée en remplacement de M Mohsine El Azhari démissionnaire
Mention au RCS de Nevers

*AL24012878*

## MODIFICATIONS DES STATUTS

PRESTACHIMIE SARL au capital de 2 000 € 32 Route de Nevers 58180 MARZY 800.415.978 RCS NEVERS Le 14/03/24 l'associée unique à, à compter du même jour, transféré le siège social au 6 Route de Sermoise 58000 NEVERS, supprimé de l'objet social l'activité d'achat et vente de pizzas par distributeur automatique et étendu l'objet social au conseil en produits d'entretien spécialement conçus pour le nettoyage et l'entretien de façades et toitures, et toutes prestations diverses liées à ce type d'activité. Les statuts ont été modifiés en conséquence. SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 32 Route de Nevers 58180 MARZY. Nouvelle mention : 6 Route de Sermoise 58000 NEVERS. OBJET : Ancienne mention : l'activité d'intermédiaire du commerce en matériels, produits divers et d'une manière générale en tous types de biens meubles, l'achat, la vente en gros ou au détail de tous types de matériels, biens meubles et produits, neufs ou d'occasion, le conseil, le management, la formation en matière commerciale, achat et vente de pizzas par distributeur automatique. Nouvelle mention : l'activité d'intermédiaire du commerce en matériels, produits divers et d'une manière générale en tous types de biens meubles, l'achat, la vente en gros ou au détail de tous types de matériels, biens meubles et produits, neufs ou d'occasion, le conseil, le management, la formation en matière commerciale, le conseil en produits d'entretien spécialement conçus pour le nettoyage et l'entretien de façades et toitures, et toutes prestations diverses liées à ce type d'activité.

*AL24012887*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### PELOTINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
5 rue Saint-Etienne - 58000 NEVERS
498742584 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 14 mars 2024, la gérance de la société à responsabilité limitée PELOTINE a décidé de transférer le siège social du 5 rue Saint-Etienne, 58000 NEVERS au 73 rue de Nièvre 58000 NEVERS à compter rétroactivement du 1er mars 2024.
Pour avis, La Gérance

*AL24012907*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### VESTA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 39 Bis, Rue Paul Vaillant Couturier
NEVERS (Nièvre)
RCS NEVERS : 489 299 248

AGE DU 16/03/2024 DATE D'EFFET : 16/03/2024. Anciennemention : NEVERS (Nièvre) - 39 Bis, Rue Paul VaillantCouturier Nouvelle mention : VARENNES VAUZELLES (Nièvre) -59, Rue Daniel Bollon Pour avis

*AL24012931*

## // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de CIEZ: La commune de CIEZ est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.
1 ha 12 a 25 ca
- La queue du buisson: YC-116(E)-123(J)-123(M)-123(P)-125(J) - Les baudieres: YA-65(BM)-65(BO)-67(G)-69(F)-70(D)-81(B)-81(D)-83(F)-86(AU)-86(BM)-92(AK)-92(AR)-104(F)-105(BH)-113(B) - Les blaudieres: YC75(BE)-76(G)-77(J)-77(P)-82(F)-84(F)-85(C) 85(H)-88(C)-90-95(C)-95(J)-95(P)-109(A)
Et, par extension, Cmne de PERROY: La commune de PERROY est couverte par le Règlement National d'Urbanisme
29 a 70 ca
- Marais de perroy: ZS-28
Cmne de GARCHIZY: Urbanisme : Zones A et NU du PLU de la commune
Fermette
Biens loués en partie
17 ha 15 a 32 ca
- Champ des ecots: ZE-21 - Champ des vignes: BD-35[127] - Gabriel peri: ZH-63[226]-64[307] - Le grand champ: ZH-1 - Le miot: BD-26[168]-27[170] - Les bardins: ZH-111[4]-112[4]-201[5]
Cmne de MONTARON: Urbanisme : Zone A du PLU de la commune
80 a 40 ca
- Sangy: ZB-7(*)
Biens à louer :
Cmne de GIEN-SUR-CURE : Urbanisme : La commune de GIEN SUR CURE est couverte par le Règlement National d'Urbanisme
16 ha 83 a 05 ca
- 'Le grand pre': B- 97(*) - 'Les chaumes du grand pre': B- 129- 130- 136
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de LUZY :Urbanisme : Zones A et N du PLU de la commune
98 ha 08 a 62 ca
- 'Brule de mangy': C- 289- 290- 291- 292- 293 - 'Champ blanc': C- 270- 271 - 'Champ prat': C- 244- 245- 590[246] - 'Champs d anon': C- 228- 229- 232- 234- 235- 237- 238 - 'Des avenieres': C- 239(*) - 'La campagne': C- 224- 226- 227 - 'La garenne': C- 269 - 'Le grand champ': C- 283- 284 - 'Le grand pre': C- 349- 350(*) - 'Les avenieres': C- 280 - 'Les chambons': C- 131- 132- 240- 241- 242(*)-243 - 'Les reverdiots': C- 251 - 'Mangy': C- 337- 338(*) - 'Monteuillon': C- 119- 123 - 'Pre du creux': C- 348 - 'Pre huillon': C- 263-264- 265
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/04/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BLANOT(21): Parcelles boisées - Urbanisme: RNU
8 ha 90 a 30 ca - La conaillere: B-674 - Les pichoirs: A-193 - Les remoirans: A-565[197]
ALLIGNY-EN-MORVAN(58): Parcelles boisées - Urbanisme : Zone N du PLU
2 ha 21 a 05 ca
- La perche: G-280
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/04/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél. 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL24012893*

**SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE**
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS (58000) 3, rue Henri Barbusse, le 11 mars 2024,
Monsieur Daniel **BONNEAU**, né à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58240) le 18 décembre 1952 et Madame Jacqueline Marie Françoise **GIRAUD**, née à NEVERS (58000) le 9 septembre 1951,
Ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial, en adoptant pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le Notaire.

*AL24012847*

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 13 juin 2020,Monsieur Jean Pierre VERDY, en son vivant retraité, demeurant à NEVERS(58000) 170 rue de la Raie Résidence le Belvédère, Appt 312.Né à NEVERS (58000), le 5 janvier 1954.Célibataire.Non lié par un pacte civil de solidarité.Décédé à LORMES (58140) (FRANCE), le 19 novembre 2023.A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN& MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 8 mars 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions desa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, notaire à NEVERS 58000, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL24012869*

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 11 mars 2024.
**MORIN JULIE GABRIELLE.**
18 route de Clamecy 58140 Lormes.
RCS Greffe de Nevers 884 496 464.
Activité : Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

*AL24012864*

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 11 mars 2024.
**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE CHOBERT.**
37 Rue des Rivières Saint-Agnan 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
RCS Greffe de Nevers 318 394 467.
Activité : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

*AL24012865*

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 11 mars 2024.
**LAUMAIN MICHEL.**
2 route de Montmiens 58130 Saint-Martin d'Heuille.
RM 329 588 065.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

*AL24012866*

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 11 mars 2024.
**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EVA ESPACES VERTS.**
15 Rue des Morins 58320 Pougues-les-Eaux.
RCS Greffe de Nevers 521 321 257.
Activité : Services d'aménagement paysager.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.

*AL24012867*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

## DISSOLUTION

### ALAXAD

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 2 rue Jules Hochet
58600 FOURCHAMBAULT
RCS Nevers B 794 191 395

En date du 20/01/2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur BIARD Jean-Clément, 240 chemin de Limoux 58490 St Parize le Châtel et fixé le siège de liquidation à cette même adresse. Mention au RCS de Nevers

*AL24012838*

## DISSOLUTION

### EISDEN

Société civile
au capital de 96 300 euros
Siège social : 13 RUE VOLTAIRE VERNUCHE
58640 VARENNES VAUZELLES
441 872 546 RCS NEVERS

Le 05.03.2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Jean-Claude EISMANN demeurant 15, rue des Roches Fleuries - 63400 CHAMALIERES a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.
Pour avis.

*AL24012848*

## DISSOLUTION

### SCI P.C.W

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 200 €
SIEGE SOCIAL : 9 AVENUE DU 8 MAI - 58140 LORMES
RCS NEVERS 502 086 630

Les associés de la société civile immobilière dénommée SCI P.C.W, réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 24 février 2024 ont décidé de dissoudre ladite société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable.
Monsieur MACADRE Pascal demeurant 13 rue du 8 septembre à CERVON (58800), a été désigné en qualité de liquidateur.
Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif,acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Le liquidateur

*AL24012935*

## // CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 février 2024 à MARZY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
**FORME :** Société par Actions Simplifiée
**DENOMINATION :** CS 24
**SIEGE SOCIAL :** 20 rue des Coutériaux - ZA Les Belles Barbès - 58180 MARZY
**OBJET :** les activités des centres d'affaires d'appels entrants et sortants
**DUREE :** 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
**CAPITAL SOCIAL :** 5.000 €
**PRESIDENTE :** Madame ROUSSY Cécile née le 30 novembre 1975 à RIOM-ES-MONTAGNE (CANTAL), demeurant à LA FORÊT-LE-ROI (91410) - 42 rue Saint-Mard.
**DIRECTEUR GENERAL :** Monsieur BOCQUET Philippe né le 11 novembre 1957 à BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS (RHÔNE), demeurant à GUIPY (58420) - Chanteloup.
**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE :** tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer ; chaque action donne droit à une voix.
**EXISTENCE DE CLAUSE RELATIVE A L'AGREMENT :** en cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions à des tiers non associés, sous quelque forme que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
**IMMATRICULATION :** au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis, le représentant légal.

*AL24012651*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BICHES du 12/03/24, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AMAUCORE SOLAIRE
Siège : 5 rue Le Terreau, 58110 BICHES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros en numéraire
Objet : l'achat, la production, la prise à bail, la vente de toute énergie thermique et électrique, en particulier photovoltaïque
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Corentin PANIER demeurant 5 rue le Terreau – 58110 BICHES.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS

*AL24012859*

**JIMADENTON**
SARL au capital de 100 €
39 bis route du Panorama
58180 MARZY
RCS NEVERS

## AVIS DE CONSTITUTION

Selon A.S.S.P. en date à MARZY (Nièvre) du 12.03.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée Dénomination sociale : JIMADENTON Siège social : 39 bis route du Panorama 58180 MARZY Objet social : L'activité de holding, l'acquisition, la cession et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales ou industrielles et leur gestion ; l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, direction, contrôle et plus spécialement toutes prestations de service commerciaux, administratifs, financiers, informatique et autres ; l'étude de marchés, le conseil de gestion et le conseil financier ; toutes opérations de formation et de relations publiques, le recrutement et la formation du personnel ; constitution et développement de réseaux, notamment de franchises, de licences, de marques, de concessions ; l'achat, la vente de tous produits et articles nécessaires au fonctionnement des sociétés du groupe ; l'acquisition, par achat ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, en vue de son exploitation par location, bail ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 100 € Gérance : M. Jimmy GARCIA, demeurant au 39 bis route du Panorama 58180 MARZY, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

*AL24012872*

## IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LAROCHEMILLAY du 12 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : NILI FOOD
Siège : 3 rue du Château, 58370 LAROCHEMILLAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 5 000 euros
Objet : l'achat, la vente, la location gérance et l'exploitation d'un fonds de commerce de café bar salon de thé restauration traditionnelle sur place, préparation et vente de plats à emporter, traiteur, vente de produits régionaux, organisation d'événements et d'ateliers de cuisine, location de matériel de cuisine et de matériels divers
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mr ROLLOT Michaël, demeurant 3 rue du Château, 58370 LAROCHEMILLAY
Directeur général : Mme Stéphanie GUERIN, épouse ROLLOT, demeurant 3 rue du Château, 58370 LAROCHEMILLAY
POUR AVIS, le Président

*AL24012885*

Notaire

**Maître Laure PAILLARD,**
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 5 mars 2024, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SCI ATP
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : DEUX CENTS EUROS (200,00 €).
Siège : POUILLY SUR LOIRE (58150), 9 rue Ferdinand Gambon.
Objet :
- l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ;
- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
- exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;
- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports : Monsieur Terence JALQUIN réalise un apport en numéraire, pour un montant de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 €),
Monsieur Pierre BUISSON réalise un apport en numéraire, pour un montant de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 €),
Monsieur Jean-François JALQUIN réalise un apport en numéraire, pour un montant de DIX EUROS (10,00 €).
Madame Olga DA CUNHA FARIA épouse JALQUIN réalise un apport en numéraire, pour un montant de DIX EUROS (10,00 €), le tout entièrement libéré.
Gérance : Monsieur Terence Manuel Marcel JALQUIN, né à NEVERS (58000), le 13 décembre 1996, et Monsieur Pierre Jean-Philippe BUISSON, né à SAINT JEAN DE BRAYE (45800), le 15 août 1995, demeurant ensemble à POUILLY-SUR-LOIRE (58150), 11, rue Ferdinand Gambon, sont désignés co-gérants pour une durée illimitée.
Parts sociales – clause d'agrément : les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

*AL24012933*

## YONNE

## // MODIFICATION

## REDUCTION DE CAPITAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES - FIN DU DÉLAI DES OPPOSITIONS

### SAS « CHAVANNE »

Société par actions simplifiée
Capital social : 279.645 Euros
Siège social : 1 Grande Rue - 89190 FOISSY-SUR-VANNE
RCS de SENS N° 331 477 547

Suivant procès-verbal en date du 23 janvier 2024, l'assemblée générale extraordinaire a agréé à compter du même jour la réduction du capital social, initialement fixé à la somme de DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE CINQ EUROS (279.645 €) pour le ramener à la somme de CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE CINQ EUROS (195.765 €).
Pour avis,
La présidence.

*AL24012572*

## TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

### SARL « LA MOTO SENONAISE »

Société à Responsabilité limitée
Capital social : 21.840 €
Siège social : 1 Grande Rue - 89190 FOISSY-SUR-VANNE
RCS de SENS N°453 175 010

Suivant procès-verbal en date du 27 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a agréé à compter du même jour l'augmentation du capital social initialement fixé à la somme de VINGT MILLE EUROS (20.000€) pour le porter à la somme de VINGT ET UN MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (21.840 €).
Suivant procès-verbal en date du 30 décembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a agréé à compter du même jour : La transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, sans que cela entraîne la création d'un être moral nouveau. Cette modification entraîne la publication des mentions suivantes : - Ancienne mention : Société A Responsabilité Limitée, - Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée. La fin des fonctions de gérant de Monsieur Julien POMMIER et la nomination de ce dernier aux fonctions de Président de la société, pour une durée illimitée.
Pour avis,
La gérance.

*AL24012573*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### CUMA la Sénonaise

Par décision de l'assemblée générale du 24 novembre 2023, la Cuma la Sénonaise a transféré son siège social de chez Vincent Jouan, les Quatre Vents 89500 Rousson au 8 Le Ruy 89260 Voisines.
Le président

*AL24012837*

S.J.B. Société d'Avocats

## GÉRANCE

### GROUPEMENT FORESTIER ROGER PROU

au capital de 69 257,59 euros
Siège social : Lieudit Les Prés du Bois 89144 LIGNY LE CHATEL
323 247 676 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 2 février 2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Pierre PROU, co-gérant, intervenu le 11 avril 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Monsieur Philippe PROU demeure seul Gérant.

*AL24012839*

## MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS, **le 10 octobre 2023**, contenant :
1/ **Augmentation de capital**, le capital social de la société anonyme par actions simplifiées, dénommée« **LE MANOIR DE HAUTERIVE** » , au capital de 896.200,00€ dont le siège est à HAUTERIVE (Yonne),1 Rue de l'Eglise, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 532 664 950, qui était de 896.200,00 €a été porté à 1.896.200,00 €, au moyen d'apport en numéraire réalisé par la société dénommée « FINETFO »,par la création et l'émission de 10.000 actions nouvelles de 100,00 € chacune, sans prime d'émission.
2/ **Réduction de capital** de la société anonyme par actions simplifiées, dénommée « **LE MANOIR DEHAUTERIVE** » , au capital de 1.896.200,00€ dont le siège est à HAUTERIVE (Yonne), 1 Rue de l'Eglise,immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 532 664 950. Les associés ont décidé, en vue d'assainir le bilan, une réduction du capital de 1.896.200,00 € à 1.048.000,00 € pour résorption d'une partie de la perte constatée pour un montant de 848.200,00 €, par l'annulation de 8.482 actions d'un montant nominal de100,00 € chacune.
En conséquence le capital social de la société anonyme par actions simplifiées, dénommée « **LE MANOIR DE HAUTERIVE** » est désormais de 1.048.000,00 € divisé en 10.480 actions de 100,00 € chacune.
Lesdites actions appartenant respectivement à :
La société dénommée « FINETFO » à concurrence de 10.364 actions
Monsieur Fabrice WICKER à concurrence de 116 actions
Total : 10.480 actions représentant un capital de 1.048.000,00 €.
Les modifications statutaires résultant de ces deux opérations contenues dans le même acte ont été apportées comme suit :
**L'ancien paragraphe CAPITAL SOCIAL**
Le capital social est fixé à la somme de 896.200,00 €. Il est divisé en 8.962 actions de CENT EUROS (100€), intégralement libérées, toutes de même catégorie.
(Le reste sans changement)
**Le nouveau paragraphe CAPITAL SOCIAL**
Le capital social est fixé à la somme de 1.048.000,00 €. Il est divisé en 10.480 actions de CENT EUROS (100,00 €), intégralement libérées, toutes de même catégorie.
(Le reste sans changement)
Pour avis
Maître Jean-David FONTENEAU

*AL24012844*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### AGENCE SERVICE AUTO CONSEIL

SAS au capital de 1 000 €
8 rue de Lyon
89200 AVALLON
814 969 259 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 01/03/2024 a décidé à compter du 01/03/2024, de transférer le siège social au 7 Impasse l'Huis Bonin, 58140 EMPURY.
Radiation au RCS d'AUXERRE, immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL24012858*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### GNDN

Aux termes d'une délibération en date du 16février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue de Seignelay, 89470 MONETEAU au 10 Lieudit Les 80 Besaces, 89250 HAUTERIVE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

*AL24012870*

## AVIS DE PUBLICITE

### EURL WELK HOME

Société A Responsabilité Limité
Siège social :
22 Rue d'Egleny
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 893 341 545

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2023, il résulte que :
- Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter de ce jour, à l'activité de Contractant général. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence
- Il a également été décidé de transférer le siège social et établissement principal au 22

# ANNONCES LÉGALES

Rue d'Egleny – 89000 AUXERRE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,

*AL24012894*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

### S.O.S CLAVIER

SASU au capital de 500 €
Siège Social : 22b rue André Taton
77650 LONGUEVILLE
824777247 RCS de MELUN

Par AGO du 10/03/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 7 Grande Rue 89190 PONT SUR VANNE, à compter du 01/03/2024.
Présidence : Blandine d'ORGEVAL DUBOUCHET 7 Grande Rue 89190 PONT SUR VANNE
Radiation au RCS de MELUN et immatriculation au RCS de SENS

*AL24012884*

## CHANGEMENT DE GÉRANT

### SCI DE LA LAME VIERGE

AU CAPITAL DE 198 214,21 EUROS
SIEGE SOCIAL QUAI DU CANAL 89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 424 478 295

**SCI DE LA LAME VIERGE**
**AU CAPITAL DE 198 214,21 EUROS**
**Siège social : QUAI DU CANAL 89700 TONNERRE**
**RCS AUXERRE 424 478 295**
Le 30 janvier 2023, l'Assemblée Générale a décidé :
- de nommer Gérant, Monsieur Olivier Denis Jackie CHAUVEAU demeurant 5 rue des Rondeaux 89700 TONNERRE en remplacement de Madame Françoise Christiane CHAUVEAU, décédée.
L'article 2 des dispositions complémentaires des statuts a été modifié en conséquence.
- de transférer le siège social à l'adresse suivante : Quai du Canal 89700 TONNERRE
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

*AL24012896*

## NOMINATION GERANTS

### SCEA L'ERMITAGE DES CHAMPS-BOISONS

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 9 344,00 euros
Siège social
28 grande rue – 89800 CHICHÉE
307 017 525 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2023, les associés ont nommé M. Laurent SALLÉ, demeurant rue des oiseaux 4F, 1422 GRANDSON (SUISSE), et M. Jérôme SALLÉ demeurant à PARIS (75013), 13 rue Gandon, aux fonctions de gérants.
Pour avis et mention, la gérance.

*AL24012901*

## MODIFICATION DU CAPITAL

Dénomination : SELAS CAMPHRIER NOVAE.
Forme : SELAS
Au capital social de 55 000 euros
Siège social : 7 Avenue de la Gare, 89510 VERON.
884 749 672 RCS de SENS
Aux termes d'une décision en date du 8 février 2024, l'actionnaire unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 412 500 euros.L'article 7 des Statuts a été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS
La présidente

*AL24012903*

## CHANGEMENT DE GÉRANT

### SCI WB

SCI au capital de 150.000,00 €
Siège social
RUE DE LA COUR 89000 PERRIGNY
444 835 615 RCS AUXERRE

L'AGE du 19/02/2024 a, pris acte du départ de PASCAL BAILLY, Gérant partant, nommé Gérant, ALEXANDRE KORCHIA, 110 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS. Mention au RCS de AUXERRE.

*AL24012910*

## AVIS DE MODIFICATIONS

### GAEC MADELÉNAT

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun agréé
au capital de 330 000,00 euros
Siège social : 4 rue du Bois – Cuissy –
89560 OUANNE
404 902 371 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 29 février 2024 :
- A décidé d'augmenter le capital social de 285 000 € par création de nouvelles parts, ce qui le porte à 615 000 €.
- A décidé de transformer le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.Toutes ces décisions prennent effet à compter du 29 février 2024.À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : EARL MADELÉNA
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 à L.324-10 du code rural et de la pêche maritime et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Et à titre accessoire la production d'électricité d'origine photovoltaïque dont les installations sont fixées ou intégrées à ses bâtiments.
Capital social : 615 000 €.
Siège social : 4 rue du Bois - Cuissy - 89560 OUANNE.
Durée : Jusqu'au 24 avril 2046.
Gérant : M. Loïc-Emmanuel MADELÉNAT, demeurant 4 rue du Bois - Cuissy - 89560 OUANNE.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.

*AL24012918*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

## CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GROUPE ENJOY Société par actions simplifiée au capital de 1.000€ Siège social : 33 boulevard Vauban 89000 AUXERRE Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 918 704 933 Aux termes d'une assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement le 1er mars 2024, Madame Bénédicte JAMET, domiciliée 33 boulevard Vauban 89000 AUXERRE, a été désignée à compter de ce même jour en qualité de présidente, en remplacement de la société IASB HOLDING, démissionnaire. Mention en sera faite aux RCS d'AUXERRE. Pour insertion, Maître Pierre GUILLET, Avocat spécialement mandaté

*AL24012925*

## // GÉRANCE

### LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 mars 2024 à Auxerre, la SARL CMF SARL au capital de 10000 euros, sise 7 rue des Caillottes, 89000 AUXERRE, immatriculée au greffe Auxerre sous le numéro 792386260 a donné en location-gérance à : SARL ABLM SARL au capital de 1000 euros, sise 7 rue des Caillottes, 89000 AUXERRE, immatriculé au greffe Auxerre sous le numéro 985135417.
Le fonds de commerce Discothèque, bar, restaurant, organisation et animation de tous types d'évènements privés, animation musicale de soirées, location de salle, réalisation de toutes prestations de services dans les domaines de loisirs artistiques et de spectacles. sis et exploité 7 rue des Caillottes, 89000 AUXERRE, sous l'enseigne Le Nyx Club.
Pour une durée de 1 année(s), à compter du 12 mars 2024
Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

*AL24012881*

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 07.3.2024 enregistré à SPFE d'AUXERRE le 11/03/2024, dossier 2024 00008627, référence 8904P01 2024 A 00318, la SARL Mc Phos Conseils au capital de 40.000 € siège social à BLENEAU (89220) rue de la Ferronnerie ZA des Vallées, 411 271 083 RCS AUXERRE, a cédé à la SARL MORENO au capital de 15.000 € siège social à BLENEAU ( 89220) rue de la Ferronnerie ZA des Vallées, 983 050 246 RCS AUXERRE, le fonds de commerce de conditionnement à façon, d'assemblage, d'emballage, de stockage, de distribution logistique de tous produits sis et exploité à BLENEAU (89220) rue de la Ferronnerie ZA des Vallées pour lequel, le vendeur est immatriculé sous le n° 411 271 083 RCS AUXERRE, constituant un établissement complémentaire identifié sous le n° SIRET 411 271 083 00023 et ce moyennant la somme de 690.000€ s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 550.100€ et aux éléments corporels à concurrence de 130.900€.
L'entrée en jouissance a été fixée au 7.3.2024.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la publication au BODACC au fonds vendu

*AL24012899*

## // ADDITIF-RECTIFICATIF

### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce AL24012392 parue dans TBO LE 23/02/2024 concernant la SASU PACHA PRO INVEST, il convenait de lire Nomination en tant que directrice générale de Madame Carole CSEKEI demeurant 1 avenue Coulet 33470 LE TEICH, et non changement de gérant.
Pour avis

*AL24012856*

## ERRATUM A LA CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI BRUNET RMA-CF
Société civile en liquidation
Capital de 331500 €
Siège social : 3 Boulevard Victor Hugo
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 813 333 838 0015
Suite à l'annonce légale du 8 mars 2024, il convient rectifié la date du procès verbal soit18 octobre 2023 et non le 15 juin 2021.
Le liquidateur est bien M. BRUNET Frédéric.
Pour erratum.

*AL24012934*

## // ENQUÊTE PUBLIQUE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### MAIRIE ANNAY LA COTE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° 2024_012 du 11 mars 2024 de la commune d'Annay-la-Côte
Une enquête publique concernant l'aliénation du chemin rural sis au droit des parcelles cadastrées Section C 045, 0546, 0547, 0549, 0550, 0551 et 0552 sur le territoire de la commune,
Sera ouverte du mardi 2 avril 2024 à 10 heures au mercredi 17 avril 2024 à 17 heures en mairie d'Annay-la-Côte soit durant 16 jours consécutifs.
M. PATIGNIER André, Colonel honoraire de la gendarmerie est désigné pour conduire l'enquête publique.
Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie d'Annay-la-Côte pendant toute la durée de l'enquête publique afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le présent avis sera affiché en mairie d'Annay-la-Côte ainsi qu'aux extrémités du chemin rural pendant toute la durée de l'enquête publique.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulèverait le projet pourront être consignées :
- par écrit sur le registre d'observations déposé en mairie d'Annay-la-Côte,
- par courrier adressé à la mairie d'Annay-la-Côte à l'attention du Commissaire-enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus le commissaire recevra les observations et propositions du public en mairie d'Annay-La-Côte le :
- mardi 2 avril 2024 de 10 heures à 11 heures
- mercredi 17 avril 2024 de 16 heures à 17 heures.
A l'issue de l'enquête toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie d'Annay-la-Côte.
La décision prise à l'issue de l'enquête publique par le Conseil Municipal sera l'aliénation ou non du chemin rural désigné ci-dessus.
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :
Mme Chantal GUIGNEPIED, maire de la commune, au 06 83 38 63 28 ou au 03 86 31 05 45

*AL24012868*

## // DIVERS

### TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 29/02/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SA SAFET** Route de Germigny 89600 Saint-Florentin (RCS NANTERRE 572161156).

*AL24012841*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique AUXELEC 89** 5 Rue de la Poterie (Accolay) 89460 Deux Rivières (électricité). RCS Auxerre 843022005. CIP 4631. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

*AL24012861*

**Me Aude COLOMBO**
Notaire associée
SAS AUTHENTICIS
FLOGNY LA CHAPELLE (89360)
4 av du Professeur Laubry

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Suivant testament olographe en date à FLOGNY LA CHAPELLE du 10/10/2014 déposé au rang des minutes de Me Aude COLOMBO, notaire à FLOGNY LA CHAPELLE, aux termes du PV d'ouverture et de description de testament en date du 08/03/2024, Mme Ginette Yvette MADELAIN, retraitée, demeurant à BRIENON SUR ARMANCON (89) 8 route de Joigny, née à BRIENON-SUR-ARMANCON (89) le 19/02/1928, veuve de M. Marcel Edmond OUDIN et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à BRIENON-SUR-ARMANCON (89) le 29/11/2023, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Me Aude COLOMBO, notaire associée SAS AUTHENTICIS, à FLOGNY LA CHAPELLE (89) 4 av du Professeur Laubry, en charge du règlement de la succession dans le délai d'un mois suivant la date de réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, de la copie authentique dudit procès-verbal et copie figurée du testament.
Pour avis le notaire.

*AL24012888*

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**
Suivant testament olographe en date du 8 juin 2016 suivi d'un codicille en date du 03 octobre 2016,
Monsieur Gérard Humberto **BARTOLUCCI**, en son vivant Organiste retraité, demeurant à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530) 1 rue du Four.
Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 6 juillet 1938.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), le 3 janvier 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ces testament et codicille ont fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 6 mars 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL24012852*

**Maître Sophie GARNIER**
Notaire Associée
12 bis rue d'Auxerre
89250 SEIGNELAY

## AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sophie GARNIER, notaire associé à SEIGNELAY (89250), 12 bis rue d'Auxerre, le 29 févier 2024, CRPCEN n° 89022, Monsieur Olivier REMAUD et Madame Aurore ALLAVOINE, demeurant ensemble à MONTIGNY LA RESLE (89230), 3 rue du Tronçonneau, mariés à la mairie de CHEVANNES (89240) le 22 mai 1999 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont changé de régime de régime matrimonial pour adopter celui de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant.
Les oppositions des créanciers à ce changement de régime, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'office notarial de SEIGNELAY où domicile a été élu à cet effet. Pour avis et mention Le Notaire

*AL24012854*

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**
Par testament olographe du 19 novembre 2020. Monsieur Patrick Guy Lucien DIDELOT, retraité, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE(89120), lieudit Les Prés du Moulin, Chêne-Arnoult.Né à SAINT CLOUD (92210), le 30 novembre 1947.
Célibataire.
Décédé à CHARNY OREE DE PUISAYE, lieudit Les Prés du Moulin, Chêne-Arnoult, en son domicile, le 23 août 2022.
A institué un légataire universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY ORÉE DE PUISAYE(Yonne), 5 rue André Martin, le 9 février 2024.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 5 Rue André Martin, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL24012891*

safer Bourgogne Franche-Comté

## AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**SEIGNELAY: Parcelles boisées :**
**2 ha 00 a 86 ca** - Le grand parc ouest: D – 665 [420] – 666 [420]
**1 ha 00 a 70 ca** - Le grand parc ouest: D – 676 [420]
**2 ha 01 a 40 ca** - Le grand parc ouest: D – 678 [420] – 679 [420]
**1 ha 00 a 70 ca** - Le grand parc ouest: D – 677 [420]
**1 ha 99 a 38 ca** - Le grand parc ouest: D – 669 [420] – 670 [420]
Urbanisme : Zone N du PLU
**VEZELAY: Parcelles de terres, landes et bois taillis - 1 ha 71 a 17 ca** - Grand fond: E - 41 - Le poirier de la perdrix: E – 353 - 355 - Les chaumes du fou: E – 317 - 318 - Sous chatenay: E – 656 - 657 - Tancout: D - 151 - Tourne cul: E - 331) - Zonage : zones A et N du PLUi.
**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/04/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.** Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL24012930*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : CAGOU - CALVI.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 151800 euros.
Siège social : 2 Rue des Pierreries, 89500 MARSANGY.
493053995 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 février 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18 février 2024. Monsieur Lionel LEBLANC, demeurant 2 Rue des Pierreries 89500 MARSANGY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

*AL24012845*

KPMG Avocats

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### SCI DU 14 RUE DE LA GRILLETIERE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 150 euros
Siège social et de liquidation :
14 Rue de la Grilletière
89580 GY-L'EVEQUE
450 572 227 RCS AUXERRE

Par une décision unanime des associés du 31/01/2023 au 14 Rue de la Grilletière, 89580 GY-L'EVEQUE, les associés de la société en liquidation ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Madame Laurence, Irène, Anne RIGAUD, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/01/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour Avis

*AL24012851*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

### MURAL DECOR

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social et de liquidation :
143 Rue d'Alsace Lorraine
89100 SENS
818 950 305 RCS SENS

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Franck SOREL, demeurant 2 Impasse des Roseaux 89100 NAILLY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 143 Rue d'Alsace Lorraine 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur

*AL24012853*

S.J.B. Société d'Avocats

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### AGENCE IMMOBILIERE DE COMMERCE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 623 euros
Siège : 2 Bis Rue de la Poire -
89290 CHAMPS SUR YONNE
480 305 655 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 11 MARS 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2023, déchargé Monsieur Jean-Michel MERAT, demeurant 2 Bis Rue de la Poire – 89290 CHAMPS SUR YONNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

*AL24012880*

## DISSOLUTION ET NOMINATION DES LIQUIDATEURS

### EARL VACHER

EARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 39 rue de l'Église -
89160 ANCY-LE-FRANC
412 968 604 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale en date du 31 décembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions de la gérante et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Montserrat SABATER épouse VACHER et M. Gérard VACHER, demeurant ensemble à ANCY-LE-FRANC (89160), 39 rue de l'Église.
Ces derniers auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à ANCY-LE-FRANC (89160), 39 rue de l'Église.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, les liquidateurs.

*AL24012890*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### SCI HDPM

Société civile immobilière
Au capital de 300,00 euros
Siège social
9 Lieudit La Muratterie
89116 PRECY SUR VRIN
808 078 380 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 31 Janvier 2024 la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation en date du 31 décembre 2023.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Le liquidateur.

*AL24012902*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Emilie SABIAUX, Notaire à AUXERRE (89000), 11 rue des hospitaliers, en date du 8 mars 2024.
Il a été constitué une société
Dénomination : MOVIRA.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers,.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 300 euros
Cession de parts et agrément : Libre entre associés.
Siège social : 9 Rue du Marché, 89130 Toucy.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Gérant : Madame Alice MONGIN, demeurant 10 rue des Moreaux, 89000 Auxerre
Gérant : Monsieur Paul VIGNET, demeurant 13 avenue des Brichères, 89000 Auxerre
Gérant : Monsieur Alexandre RAUXET, demeurant 27 grande Rue, 89113 Charbuy
Emilie SABIAUX, Notaire à AUXERRE (89000), 11 rue des hospitaliers

*AL24012832*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 11/03/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination : OOD FOTEN
Siège Social : 3 Rue de la Santé 89700 TONNERRE
Capital : 100 €
Activités principales : Tous services de travaux viticoles, forestiers et sylvicoles, achat-vente de bois et débardages.
Durée : 99 ans
Président : Mme MUTENISHEVA Ayten 3 Rue de la Santé 89700 TONNERRE.
Immatriculation au RCS de AUXERRE

*AL24012860*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société A Responsabilité Limitée
DENOMINATION : Da Silva Construction
SIEGE SOCIAL : 20 Rue du Paradis – 89460 SAINTE PALLAYE
OBJET :
- Réalisation de tous travaux de maçonnerie générale, tout corps d'état à l'exception des travaux de plomberie et d'électricité.
DUREE : 99 années
CAPITAL : 1 000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
GERANCE : M. Antonio DA SILVA, domicilié au 20 Rue du Paradis – 89460 SAINTE PALLAYE
CESSION DE PARTS
Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

*AL24012895*

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 mars 2024, à APPOIGNY.
Dénomination : FENETRES FUENTES.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 9003 Route de Paris, 89380 APPOIGNY.
Objet : Travaux de menuiserie, mobilier et agencement, intérieur et extérieur.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les actions sont librement négociables.
Les transmissions d'actions consenties par l'actionnaire unique s'effectuent librement.
Elles s'opèrent à l'égard de la société et des tiers par virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement..
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :Président : Monsieur Benjamin FUENTES 3 Maurepas 89500 LES BORDES.
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Pour avis.
Le Président

*AL24012904*

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/03/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
**Dénomination Sociale :** BOURGOGNE RENOVATION
**Forme :** SASU
**Capital social :** 100 €
**Siège social :** 30 Rue d'Epizy, 89300 JOIGNY
**Objet social :** Réhabiliter, Améliorer ou créer, ainsi que les activités liées ou annexes qu'elles soient commerciales ou artisanales se rattachent directement au corps de métier du bâtiment.
**Président :** M. Jérémy THOMAS demeurant 30 Rue d'Epizy, 89300 JOIGNY
**Clause d'agrément :** Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
**Clause d'admission :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées ; chaque action donne droit à une voix.
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

*AL24012914*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 mars 2024, à Lainsecq.
Dénomination : LE HARAS Société Civile immobilière.
Sigle : LE HARAS.
Forme : SCI.
Siège social : 8 RUE CHAMPMARTIN D'en BAS, 89520 Lainsecq.
Objet : toutes actions achat vente location restauration immobilière et décoration d'intérieur
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : les cessions de parts sont soumises aux propriétaires des parts et pas à leurs ayants droit.
Gérant : Monsieur YVONNICK GUIHENEUF, demeurant 8 RUE CHAMPMARTIN D'en BAS, 89520 Lainsecq
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
YVONNICK GUIHENEUF

*AL24012928*

// DÉCOUVERTE

# Jardin Vavilof, l'internationale végétale

**Direction les jardins de la chartreuse de Neuville, joyau historique régional, labellisés Jardins conservatoires Vavilof. La plus ancienne banque de graines au monde compte sur ces terres pas-de-calaisiennes pour cultiver son jardin mondial.**



J. D-P

Les jardins sont divisés en quatre zones : les plantes médicinales, les plantes d'ornement, les plantes sauvages et le potager.



J. D-P

Ici le docteur Vladimir Kobyliansky, dans la station expérimentale de Pouchkine, où il a développé une variété de seigle contenant 50 % de protéines de plus que les variétés connues. L'objectif de Vavilof était de pouvoir nourrir le monde.



J. D-P

Le jardin présente une collection locale : ici les « excellentes » carottes géantes de Tilques par exemple. Il se dit qu'elles « ont le cœur gros comme les gens du Nord ».



J. D-P

Plus de 600 références de graines sont stockées dans les réserves.



J. D-P

Fruits et légumes mais aussi fleurs : tous les végétaux ont leur intérêt.

À Neuville-sous-Montreuil (Pas-de-Calais), la chartreuse est un joyau historique. C'est aussi un jardin. Pas immense par la taille (6 000 m² cultivés sur 12 hectares d'espaces verts), mais d'une importance considérable : il fait partie du collectif Vavilof (voir encadré), qui n'est pas moins que la plus ancienne banque de graines au monde. Outre ses dimensions locale et éducative, le jardin pas-de-calaisien prend donc sa part dans la conservation, en terre, d'espèces rarissimes. Une forme d'internationale végétale pour celui qu'on surnomme *« le grenier du monde »*.

*« Ce que nous faisons ici illustre le travail des moines d'autrefois »*. Baptiste Dufour est le guide du jour : titulaire d'un BTS de gestion et protection des espaces naturels, il a été ingénieur en dépollution des sols pendant cinq ans avant d'en avoir *« ras le bol des sites pollués »* et d'avoir *« envie de travailler en amont »*. C'est notamment *« l'ingéniosité de la nature »* qui fascine le jeune homme. Responsable des jardins de la chartreuse depuis 2017, il prévient que si *« la graine est importante »*, son cœur de métier est l'éducation. *« Nous n'avons pas beaucoup de moyens et le jardin n'est pas très beau mais c'est un super terrain de jeu pour embarquer les gens dans des pratiques vertueuses et une philosophie »*.

Car ce jardin, ouvert au public, s'ambitionne en démonstrateur. *« Le jardin repose sur les trois piliers du développement durable : environnemental (zéro phyto…), économique (l'entrée est payante, une partie des graines vendues, des ateliers organisés…) et social. Il est notamment géré par des bénévoles non qualifiés, des services civiques, des groupes de personnes handicapées ou venant d'instituts médico-éducatifs (IME), ou de services d'addictologie : tout ça prend du temps, mais donne du sens »*, pose Baptiste Dufour tout en ralliant la serre des jardins. *« Salut Loulou »*, lance-t-il à Louis, *« jeune service civique à l'âme de jardinier »*. Ici, on prépare les semis pour l'automne, on stocke les plantes fragiles en hiver et, surtout, on fabrique la terre. Un acte créationniste presque, militant surtout : *« C'est la forêt qui crée la terre : du compost et du minéral, l'agriculture a souvent tendance à l'oublier »*.



J. DP

Baptiste Dufour est le jardinier en chef de cet endroit peu commun. Il vise davantage la qualité et la pédagogie que la quantité.

## Hier, pour demain

Après la serre, les plantes médicinales sont le rapport évident à la tradition des lieux : *« Les moines étaient lettrés et pouvaient traduire les textes orientaux, très en avance sur l'utilisation médicinale des plantes. Nous, ne sommes pas phytothérapeutes mais nous sommes là pour montrer la diversité des plantes »*. Une culture qui se perd en France, à force d'interdictions et de réglementations au grand regret de notre jardinier.

Le deuxième carré du jardin est dédié à l'ornement, dans la tradition de fleurissement des chapelles et des autels. Ici, des petits carrés fleuris de fleurs rustiques, pas ou peu modifiées. De façon générale, le jardin est autonome en graines et ne reçoit aucun traitement chimique. *« Pas d'engraissage, pas d'arrosage : nous maltraitons plutôt un peu nos plantes, afin qu'elles se renforcent »*, explique Baptiste Dufour.

Le troisième carré reprend l'idée du cloître : épuré, il est voué à la méditation. Enfin, le potager qui compte une collection sauvage, une collection régionale et une collection mondiale issue de l'Institut Vavilof. Ici on cultive des céréales et des légumes du monde entier avant de renvoyer une partie des graines à l'institut, qui conserve ainsi des végétaux d'hier adaptés à aujourd'hui. Pour demain.

Justine Demade Pellorce

## Nikolaï Vavilof, pionnier de la conservation

**L'institut Vavilof, basé à Saint-Pétersbourg (Russie), a été fondé par Nikolaï Vavilof en 1894. L'agronome russe a parcouru le monde entre 1920 et 1940 pour collecter une grande diversité de végétaux (céréales, fruits, légumes) : aujourd'hui l'institut conserve environ 360 000 variétés nourricières, dont 80 % n'existent plus ailleurs.**

**500 scientifiques travaillent pour l'institut, dans 11 stations à travers la Russie ainsi que quelques jardins en France dont celui de Neuville-sous-Montreuil, dans le cadre du collectif Vavilof France Russie. Spécificité : la conservation en terre. Les graines sont cultivées depuis l'origine, permettant une adaptation aux évolutions climatiques et agronomiques. Les autres banques de graines sont, elles, congelées, avec les risques que cela comporte en cas de rupture d'alimentation ou de fonte du permafrost : une banque de graines enfouies sous la glace en Norvège commence à en subir les conséquences.**

LOISIRS

// JEUNES AGRICULTEURS

# 21 Ça va envoyer du lourd

## Les JA de Côte-d'Or préparent une course de C15 pour leur fête départementale du 26 mai.




copie d'écran Google Earth

C'est sur un vrai circuit automobile, celui d'Is-sur-Tille, que s'élanceront les différents bolides.

On ne change pas une formule qui gagne : les JA organisent une nouvelle course de C15 à l'occasion de la fête de l'agriculture, comme à Châtillon-sur-Seine l'an passé. Le dossier de sécurité vient d'être remis en préfecture, il n'y a plus qu'à peaufiner quelques détails et enregistrer le nom des futurs participants. *« Le succès avait été au rendez-vous en 2023, nous voulons revivre ça à Is-sur-Tille le 26 mai ! »*, lance Baptiste Colson, président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, accompagné d'Antoine Fouchet, exploitant à Le Meix et président de la nouvelle équipe issoise, qui coorganise l'évènement avec les membres du bureau JA21. Antoine Fouchet invite les agriculteurs pilotes à se faire connaître sans plus attendre : *« certains ont déjà répondu présent avec notamment Aigney/Baigneux/Recey, Saint-Seine-l'Abbaye, Pontailler/Mirebeau/Fontaine et Is, bien sûr, un ou deux C15. Tout le monde est le bienvenu, avec des bolides customisés à souhait si possible, et impérativement équipés d'un arceau de sécurité et d'un moteur d'origine. Plus nous serons nombreux et plus la fête sera belle ! Il faudra aussi une flotte de public comme à Châtillon, le succès sera alors certain »*.

### Châtillon, champion en titre

Le comité d'organisation, présidé par Thibaut Aubry, a déjà repéré les lieux et nul doute : *« ce sera très chaud »*, comme l'assure Marjolaine Perraudin, animatrice à JA21 : *« le circuit fait 1 km de long avec beaucoup de virages et de belles pentes par endroits. Les premiers inscrits ont hâte d'y être ! Ce sera bien sûr l'animation phare de notre rendez-vous, sur un circuit homologué où parfois 200 automobiles sont réunies lors de compétitions ! De notre côté, nous pourrons voir large car 15 C15 pourront évoluer en même temps sur le circuit. Le reste de la fête se tiendra dans un champ voisin »*. Comme l'an passé, la coopérative Dijon Céréales devrait être représentée sur le circuit. Pour rappel, la course 2023 avait été remportée par les locaux de Châtillon/Laignes/Montigny. Le C15 de Saint-Seine-l'Abbaye avait terminé à la seconde place, l'équipe de Saint-Jean-de-Losne était montée sur la troisième marche du podium.

AG

*Pour tout renseignement : 03 80 68 67 71 ou contact@ja-21.fr*

// PÂQUES

# 58 Un rendez-vous à noter

## Pâques est l'occasion pour Donzy de se mettre à la fête !

Le comité des foires de Donzy et les Jeunes Agriculteurs (JA) de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité vous convient à leur Foire de Pâques le dimanche 31 mars et le lundi 1er avril. Les visiteurs retrouveront, des animaux (poussins, lapins, chèvres, moutons, ânes, chevaux, vaches avec leurs veaux) avec la mini-ferme dans la cour de la Maison des associations. En parallèle du matériel agricole neuf et ancien sera exposé. Des nouveautés ont été apportées pour dynamiser l'événement : un marché de producteurs issus du canton (Vin du Giennois et de Pouilly, légumes, miels, fleurs, poterie, etc.), un feu d'artifice le dimanche (22 heures au stade) – financé par la commune – et le Bal des Jeunes agriculteurs (avec DJ à partir de 20 heures à la salle des fêtes de la ville). Le dimanche soir et le lundi toute la journée, une buvette-restauration (saucisses, merguez, andouillettes et frites) sera proposée par les Jeunes Agriculteurs de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité.

Chloé Monget

*Renseignements : 06 34 08 65 93 (Thibault Coutant) ou 06 59 75 47 03 (Bastien Ravery).*




JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité

Un lapin de Pâques a été confectionné par les JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité pour annoncer la traditionnelle foire de Pâques.

# Agenda Loisirs

## Côte-d'Or

**• Dimanche 24 mars**

### // Concert pour les blessés des armées à Chenôve

La délégation militaire de Côte-d'Or organise, à compter de 16 heures, un concert pour soutenir les blessés des armées. Elle bénéficie de l'aide de la ville de Chenôve qui lui ouvre les portes de sa salle de spectacle « Le Cèdre » pour y accueillir la musique de l'arme blindée cavalerie, formation musicale emblématique de l'armée de Terre. Les fonds récoltés à cette occasion seront intégralement reversés à Terre Fraternité (TF) - l'association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée (ADO).

*Réservation : 03 80 11 23 12.*
*Tarifs : de 14 à 30 euros.*

**• Mercredi 3 avril**

### // Découvrez le savoir-faire des tonneliers

Dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art, les tonnelleries font découvrir leurs savoir-faire. En Côte-d'Or, elles seront neuf à ouvrir leurs portes, sur rendez-vous : la foudrerie Marc Grenier, à Corberon, la tonnellerie Billon, à Beaune, Damy, à Meursault, François-Frères, à Saint-Romain, la tonnellerie de Marsannay-la-Côte, Meyrieux, à Villers-la-Faye, Montgillard, à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Rousseau, à Gevrey-Chambertin et Taransaud, à Beaune.

*www.tonneliersdefrance.fr*

**• Jusqu'en mai 2024**

### // Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIIIe siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

*www.chateau-bussy-rabutin.fr*

## Nièvre

**• 6 et 7 avril**

### // 11e Salon des vins de France

Le samedi 6 (de 10 h à 19 h) et dimanche 7 avril (de 10 h à 18 h), la salle des fêtes de Cosne-Cours-sur-Loire se mettra aux couleurs des vins du Centre-Loire et des vins des autres régions de France. Des produits du terroir seront aussi proposés. Entrée gratuite.

**• 7 avril**

### // Randonnée

Une randonnée est organisée entre Nevers et Montenoison le 7 avril. Pour cette 41e édition, différents parcours sont possibles : 55 km au départ de Nevers à 6 h (Place Carnot) ; 40 km avec un départ de Montigny-aux-Amognes de 7 h à 7 h 30 (parking de l'école) ; 34 km, de Saint-Sulpice de 8 h à 8 h 30 (place de l'Église) ; 20 km de Nolay de 9 h à 10 h (place Sise) ; 12 km de Prémery de 13 h à 13 h 30 (champ de Foire). Enfin, les boucles de Montenoison sont orchestrées sur 5 ou 9 km avec un départ de la place au monument aux morts à partir de 14 h. Un marché du terroir avec les producteurs locaux attendra les participants à l'arrivée. Restauration possible sur place.

*Renseignements et inscriptions : www.nevers-montenoison-rando.com/inscription.php*

## Yonne

**• Samedi 23 mars**

### // Portes ouvertes aux Délices du Metz

Les Délices du Metz (Gaec Soccard) à Domats ouvrent les portes de leur exploitation, le samedi 23 mars, de 12 heures à 17 h 30, pour fêter les 70 ans de l'arrivée de la famille Soccard dans la ferme. Une vingtaine de producteurs locaux (œufs, fromages, légumes, confitures, viandes bovine, ovine et porcine, volailles, huiles, miels ou encore glaces) seront présents pour l'occasion. Deux visites guidées de la ferme, à 14 heures et à 16 heures, sont également au programme.

*Un repas est prévu, sur réservation. Plus d'informations en contactant le Gaec Soccard au 06 47 72 29 45.*

**• 23 et 24 mars**

### // Family'week

Yonne Tourisme et les partenaires du label Famil'Yonne organisent la troisième édition de la Family'week, les 23 et 24 mars, à la Grange de Beauvais, à Venouse. Une trentaine d'ateliers pour petits et grands, et des activités artistiques, culturelles et sportives sont au programme. En cette année sportive en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le fil rouge de cet événement porte sur les valeurs de l'olympisme : l'excellence, l'amitié et le respect. Aussi, des spectacles sont prévus le samedi.

*Toutes les informations sont à retrouver sur le site www.tourisme-yonne.com.*




# Rassemblez toutes les pièces,

## POUR FINALISER VOTRE DOSSIER EN TOUTE SIMPLICITÉ !

**Votre Chambre Départementale d'Agriculture** vous accompagne dans l'établissement de votre dossier de paiement et vous aide pour cela à mieux rassembler toutes les pièces justificatives pour solder votre dossier FEADER.

**Vous avez obtenu une subvention** (aide européenne) pour financer un projet de modernisation dans votre exploitation*.

Vos travaux sont désormais terminés et vous allez demander le paiement du solde de votre subvention auprès des services de **la Région Bourgogne-Franche-Comté.**

**Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement gratuit,** réalisé par la chambre départementale d'agriculture de votre département pour établir votre dossier de demande de paiement !

En effet, pour faciliter cette démarche administrative, recueillir tous les documents nécessaires et garantir la complétude de votre dossier, la Région Bourgogne-Franche-Comté finance les chambres départementales pour qu'elles **vous aident et vous conseillent** avant de déposer votre dossier auprès de la Région.

**Fonds européen agricole pour le développement rural.*

**Pour plus d'informations, contactez votre Chambre Départementale d'Agriculture :**

**Doubs-Territoire de Belfort :** 03 81 65 52 52
**Haute-Saône :** 03 84 77 14 40
**Jura :** 03 84 35 14 14
**Côte d'Or :** 03 80 68 66 00
**Nièvre :** 03 86 93 40 00
**Yonne :** 03 86 94 22 22
**Saône-et-Loire :** 03 85 29 55 50

**Retrouvez toutes les mesures concernées**

DARTAGNAN-2024

**Pour plus d'informations,**
contactez votre Chambre
Départementale d'Agriculture.

UNION EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ